Retrouver ce titre sur Numilog.com

Abel POITRINEAU

LA VIE RURALE EN BASSE-AUVERGNE

AU XVIII^e SIÈCLE

(1726-1789)

LAFFITTE REPRINTS
MARSEILLE
1979

Retrouver ce titre sur Numilog.com

LP 34

LA VIE RURALE EN BASSE-AUVERGNE AU XVIII[e] SIÈCLE

(1726-1789)

8° Lo[8]
62 A
(1-2)

Retrouver ce titre sur Numilog.com

TIRAGE: 500 exemplaires

Retrouver ce titre sur Numilog.com

92
28

Abel POITRINEAU

LA VIE RURALE EN BASSE-AUVERGNE

AU XVIII[e] SIÈCLE

(1726-1789)

I-II

LAFFITTE REPRINTS
MARSEILLE
1979

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Réimpression de l'édition de Paris, 1965

Retrouver ce titre sur Numilog.com

PUBLICATIONS DE LA FACULTE DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITE
DE CLERMONT-FERRAND

DEUXIÈME SÉRIE — FASCICULE XXIII

Abel POITRINEAU

LA VIE RURALE EN BASSE-AUVERGNE

au XVIII^e siècle
(1726-1789)

TOME I

TEXTE

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, boulevard Saint-Germain — PARIS
1965

Retrouver ce titre sur Numilog.com

DL-30-10-1979-28585

Retrouver ce titre sur Numilog.com

A MA FEMME,

A MES PARENTS.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Retrouver ce titre sur Numilog.com

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage aurait l'ambition d'être autre chose qu'un travail d'histoire régionale de plus. La Basse-Auvergne, comme centre d'intérêt, nous a semblé offrir à la fois, en un raccourci significatif, les problèmes d'une contrée historique faite d'un agglomérat de « pays » divers où les contacts revêtent une grande importance, et les problèmes d'une province également éloignée du souffle de la mer et du rayonnement des grands centres urbains, tous deux générateurs d'incitations vigoureuses. Un pays de « petite culture », aux caractères originaux fortement trempés par le jeu conjoint des constantes géographiques et des antécédants politiques, mais qui peut en définitive être pris comme typique de ces provinces du Sud de la Loire que la monarchie française par sa croissance a mises à l'abri des crises de « bellicosité » propres à la politique de puissance, telle apparaît l'Auvergne du XVIII^e siècle.

La découvrir en ce dernier siècle de l'Ancien Régime nous a paru légitime dans la mesure où, séduit par l'hypothèse de François Simiand, qui voit dans l'alternance d' « époques » dynamiques et de « périodes » statiques le rythme chronologique même du devenir humain, nous voyons dans les deux derniers tiers du XVIII^e siècle une « époque » tournante de l'histoire de l'Europe occidentale. Contraint de nuancer cette approche, nous nous sommes fixé pour termes la fin de l'Ancien Régime, d'une part, qui emporte un bouleversement des structures administratives et des catégories de référence, et l'année 1726 de l'autre part, qui est l'année de la stabilisation monétaire consécutive à la déconfiture du Système de Law. Aussi bien, éliminant par ce choix les difficultés inhérentes aux conversions toujours délicates de monnaies de définitions légales différentes, étions-nous assuré, après les travaux de C.-E. Labrousse, de saisir, après le point d'aboutissement de la phase de baisse de longue durée antérieure, toute la phase de hausse de longue durée qui caractérise le mouvement des prix et des revenus français à la fin de la monarchie légitime.

Les accélérations de l'histoire ne sont pas forcément d'égale intensité sur tous les points de l'aire territoriale qu'elles concernent. Il est, nous semble-t-il, légitime, d'en déterminer les modalités et la puissance dans les contrées ou les milieux les moins réceptifs aux impulsions exogènes, en situation de « satellites » par rapport au mouvement amorcé ; l'histoire des « époques » d'une civilisation ne saurait

Retrouver ce titre sur Numilog.com

être seulement l'histoire des groupements, territoriaux ou non, qui surmontent victorieusement les défis nés de la conjoncture : les résistances, les frottements qui amortissent les effets des incitations extérieures, les adaptations bâtardes par lesquelles des structures anciennes se perpétuent en paralysant les agents innovateurs, sont également dans le champ de recherches de l'historien. Si la manière dont une province, une classe sociale ou un continent s'engage dans la voie de la stagnation relative, amorçant par là une de ces distorsions qui sont génératrices de tensions et de crises, paraît digne d'analyse au même titre que le processus du progrès triomphant, alors l'étude de la Basse-Auvergne au XVIII[e] siècle porte en elle-même un enseignement plus large que ne semblerait l'impliquer un titre pris au pied de la lettre.

Pour Vidal de la Blache encore, écrivant au début du XX[e] siècle, « la vie extérieure... filtre par petits courants » dans le Massif Central, mais « la vie générale... n'a pas pénétré assez fortement pour entamer le fond d'idées et de coutumes imposé par les traditions locales (1). » Nous nous sommes fixé comme but, dans cette portion d'une province du Massif Central confinée au cours de l'histoire dans un relatif isolement, de rechercher comment la société paysanne a évolué sous l'influence de forces motrices, endogènes ou exogènes, démographiques, conjoncturelles ou psychologiques. Un diptyque vaut par l'effet de contraste des deux volets dont il se compose : au moment où, dans le nord et le centre du bassin parisien, se constitue une grande agriculture reposant sur une classe de riches fermiers environnée par un abondant prolétariat de journaliers, le cas de la Basse-Auvergne, qui est celui d'une majorité de provinces peu transformées en apparence par le siècle, mérite considération.

Le plan suivi est dominé par le souci de confronter les grandes variables qui jouent sur la destinée du groupe étudié ; après l'examen de l'effectif humain considéré sous ses aspects qualitatif et quantitatif, vient dans une seconde partie l'analyse des conditions et des moyens de la production et des échanges tant sous l'angle des structures qu'en considération des modifications conjoncturelles : le dégagement des mouvements des différents types de revenus et des différents types de prix doit permettre une approche différentielle des niveaux de vie des diverses catégories de la population rurale ; une troisième partie de cette esquisse tend à saisir les articulations de la société paysanne, et ses insertions dans la société globale et dans le temps.

La documentation mise en œuvre est variée ; elle a parfois été qualitativement décevante. Nous avions beaucoup attendu des fonds du contrôle et centième denier, dont en d'autres régions M. Vovelle a tiré un si brillant parti (2) : le manque de soins apporté à la tenue de leurs registres par les contrôleurs auvergnats nous a privé d'une source irremplaçable pour l'étude des positions économiques des divers groupes sociaux. Les sources fiscales sont également très lacunaires, tant du fait de la disparition des rôles des vingtièmes, qui est à peu près totale, que de la limitation au seul fonds de l'élection d'Issoire (Archives départementales du Puy-de-Dôme, série B, Greffe Cour IS) des sources provenant des anciennes élections de la Basse-Auvergne.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Il faut déplorer enfin le mauvais état de conservation des archives hospitalières de Clermont-Ferrand et la relative rareté des sources communales, notamment en matière d'états de sections. En revanche, les fonds ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, et les minutiers notariaux se sont révélés riches de renseignements pouvant former séries ; le fonds « de l'intendance » aux archives départementales du Puy-de-Dôme demeure par ailleurs une mine presqu'inépuisable de matériaux documentaires sur le XVIII[e] siècle auvergnat.

Nous devons rendre hommage d'abord à M. Labrousse, professeur en Sorbonne : il a bien voulu diriger ce travail avec une bienveillance jamais démentie, et notre dette envers lui est immense. A M. Gille, professeur à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, qui nous a donné confiance et nous a prodigué de précieux conseils, à M. Paye, ambassadeur de France à Pékin, sans qui notre tâche n'aurait pas pû être menée à son terme, vont également notre gratitude. Il nous est agréable de remercier enfin tous ceux, archivistes, agriculteurs, érudits locaux, notaires, secrétaires de mairie ou professeurs, dont l'obligeance a facilité notre travail, et tout particulièrement le marquis et la marquise de Lastic qui ont bien voulu nous ouvrir leurs riches archives familiales, et maître Bard, notaire à Beaumont qui nous a libéralement donné accès à ses minutiers et ses répertoires. Qu'il nous soit permis d'évoquer enfin la mémoire de R. Schnerb, trop tôt disparu, dont les amicales remarques ont contribué à orienter nos recherches à leur début.

---

(1) P. Vidal de la Blache ; La France : tableau géographique. Paris 1906, p. 253.

(2) M. Vovelle ; Problèmes méthodologiques posés par l'utilisation des sources de l'enregistrement dans une étude de structure sociale. Bulletin de la Section d'Histoire Moderne du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Paris 1961, p. 50 sq.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Abréviations utilisées

SOURCES

AD PdD : archives départementales du Puy-de-Dôme.
AD C : archives départementales du Cantal.
AD G : archives départementales du Gard.
AD HL : archives départementales de la Haute-Loire.
AD HR : archives départementales de l'Hérault.
AD I : archives départementales de l'Isère.
AD R : archives départementales du Rhône.
AC : archives communales.
AH : archives hospitalières.
AN : archives nationales, Paris.
APr : archives privées.

REVUES

AB : annales de Bourgogne, Dijon.
ABr : almanach de Brioude.
AN : annales de Normandie.
AESC : annales d'histoire économique et sociale, puis annales - économies, sociétés et civilisations, Paris.
ASP : annales de l'école des sciences politiques, Paris.
BEB : bulletin de la société d'émulation du Bourbonnais, Moulins.
BHA : bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, Clermont-Ferrand.
CH : cahiers d'histoire, Lyon.
DES : diplômes d'études supérieures de la faculté des lettres de l'université de Clermont-Ferrand.
IH : information historique, Paris.
LFP : le folklore paysan.
MAC : mémoires de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
MHS : mélanges d'histoire sociale, Paris.
PP : « Population », Paris.
PR : le pèlerinage de Ronzières.
RH : revue historique, Paris.
RHES : revue d'histoire économique et sociale, Paris.
RHM : revue d'histoire moderne, Paris.
RHD : revue historique de droit français et étranger, Paris.
RGA : revue de géographie alpine, Grenoble.
RGL : revue de géographie de Lyon, les études rhodaniennes.
RGLA : revue générale d'administration, Paris.
RA : revue d'Auvergne, Clermont-Ferrand.
RHA : revue de Haute-Auvergne, Aurillac.

BIBLIOTHEQUES

BN : bibliothèque nationale, Paris.
BMC : bibliothèque municipale et universitaire, Clermont-Ferrand.

ABREVIATIONS USUELLES

Gr. = greffe.
Int. = intendant.
Min. = minute (s).
Pv. = procès-verbal.
Subd. = subdélégué.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Sources

A. — ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Aux Archives départementales du Puy-de-Dôme (AD PdD) :

Le fonds de l'intendance d'Auvergne, série C, est particulièrement riche ; nous l'avons beaucoup utilisé, et surtout :

1 à 14 : agriculture ; innovations et expérimention.
33 à 47 : grains, greniers d'abondance.
68-69 : droits de leyde.
70-172 : fragments de mercuriales, états de généralité ou de subdélégation.
173-198 : états de récoltes.
256-297 : défrichements et desséchements.
327-384 : épizooties.
571-579 : verreries.
580-617 : inspection des manufactures.
759-781 : arts et métiers : réglements, prix des journées d'ouvriers, statistiques d'activité commerciale et artisanale.
782-807 : commerce.
831-842 : foires et marchés.
850-854 : douanes et traites.
868-896 : approvisionnement des marchés.
897-937 : assistance publique, aumônes, travaux et établissements de charité.
940, 941, 1002 à 1043 : hôpitaux, prisons.
1044 à 1310 : mendicité.
1317 à 1354 : enfants trouvés.
1355 à 1379 : épidémies.
1432 à 1487 : population.
1493 à 1515 : noblesse.
1516 à 1747 : police générale (crimes, délits, contrebande, chiourmes et galères) ; passeports.
7560 à 7575 : police générale.
1838, 1839, 7734 : partage des communaux.
1840 à 1843 : secondes herbes, parcours et vaine pâture.
1849 à 2817 : 7581 à 7635 : dossiers par communautés.
2818 à 3077 : 3228 à 3282 7636 à 7640 : tailles.
3283 à 3300 : cadastres.
3078 à 3205 : capitation.
3301 à 3711 : décharges de tailles, remises du Roi, requêtes.
3714 à 3719 : privilèges.
3729 à 3794 : dixième.
3795 à 3864 : vingtièmes.
5171 à 5680 : milice.
6260 à 6472 : travaux publics, chemins.
6473 à 6665 : corvées.
6666 à 6695 : ateliers de charité.
6859 à 6902 : cours d'eau.
6903 à 6949 : bacs et péages.
6999 à 7018 : collèges.
7023 à 7063 : sociétés savantes, lettres et arts, imprimeries.
7254 à 7275 : eaux et forêts ; réformations ; lutte contre les chèvres.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

7276 à 7363 : affaires ecclésiastiques.
7354 à 7370 : assemblée provinciale.
4 C 1 à 521 : actes de l'assemblée provinciale et de la commission intermédiaire.

Autres fonds des AD PdD :
Série A : Domaines du Roi.
Série B : justices seigneuriales.
maîtrises des eaux et forêts (0151 à 0162).
B, greffe Cour : papiers des élections ou de justices seigneuriales.
Série C Bis : fonds du contrôle des actes de notaires, insinuations et centième denier.
Série D : fonds des collèges de Clermont et Billom.
Série E : fonds Dauphin de Leyval,
fonds Groisne,
fonds Rodde,
Série F : fonds Adam (6 F),
fonds Guillemot (2 F),
papiers divers,
Série G : 1G : évêché de Clermont (officialité, temporalité...).
2G : chambre ecclésiastique.
3G : chapitre cathédral.
G. fonds du chapitre d'Ennezat.
G. fonds du chapitre la Queuille.
Série H : fonds de l'abbaye de St-Alyre de Clermont,
fonds de l'abbaye de St-André de Clermont,
fonds de l'abbaye de Léclache de Clermont,
fonds des Ursulines de Clermont,
fonds des Carmes déchaussés de Clermont,
fonds des Minimes de Chaumont,
fonds des Minimes de Courpière,
fonds du couvent d'Esteil,
fonds de l'abbaye de Mégemont,
fonds du prieuré conventuel de Sauxillanges,
fonds de la Chartreuse de Port-Sainte-Marie.
Série J : Papiers divers.
Série L : Révolution, Consulat.
Série Q : Vente des biens nationaux.
Fonds en cours de classement :
fonds Ribier-Sartiges,
fonds de Remacle.

Aux Archives départementales de la Haute-Loire (AD HL) :
Série C 501 C, 502 C } fonds provenant de l'ancienne élection de Brioude.
Série H : fonds de l'abbaye de la Chaise-Dieu.
Série J
Série Q : 2 Q, insinuation, contrôle et centiéme denier (bureaux de l'élection de Brioude).

Aux Archives départementales du Cantal (AD C) :
documents des séries C et E.

Aux Archives départementales du Rhône (AD R) :
Série H, sous-série 48 H, grand prieuré d'Auvergne de l'ordre de Malte.

Aux Archives départementales du Gard et de l'Hérault, des pièces relatives aux routes ou la foire de Beaucaire :
AD G. C 186, 187 et 188.
AD HR. C 2297, 2298 (Foires de Beaucaire), 3140 (voies de communication).

Aux Archives départementales de l'Isère :
AD I 2 C 92 (pièces 49 et 58).
2 C 90.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

B. — ARCHIVES COMMUNALES

Puy-de-Dome

Clermont-Fd (déposées aux AD PdD).
Billom.
Beaumont.
Auzelles.
Bansat.
Blanzat.
Ceyrat.
Chateaugay.
Le Crest.
Cunlhat.
Fayet-le-Château.
Fayet-Ronayes.
Herment.
Issoire.
Lempdes.
Malintrat.
Martres-sur-Morge.
Nohanent.
Nébouzat.
Nonette
Orcet
Pontgibaud.
Riom.
Sayat.
Sauvagnat.
Seychalles.
Sugères.
St-Jean-des-Ollières.
St-Jean-d'Heurs.
St-Rémy-sur-Durolle.
St-Amand-Tallende.
St-Yvoine.
Thiolières.
Vic-le-Comte.

Haute-Loire

Agnat.
Blesle.
Bousselargues.
La Voulte.
Vergongheon.

Cantal

Mollèdes.
St-Mary-le-Plain.

Loiret

Briare.

Les archives communales ont livré des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures, des mercuriales, des cadastres de l'ancien régime avec ou sans plans, des états de sections et des évaluations de populations et de récoltes de l'an II.

C. — ARCHIVES HOSPITALIERES

hôpital-général de Clermont-Fd : fonds ancien.
I. grand hôtel-Dieu de Clermont.
III. hôpital-général de Clermont.
IV. hôpital-de la Charité de Clermont.
hôpital-général de Riom.
bribes des archives de l'hôpital-général de l'ancien régime, (enfants trouvés).
hôpital-général d'Issoire.
essentiellement E 43, 45, 46, 47, 48 ; 49 et 56.
registres de dépenses.
hôpital-général de Billom.
registre d'entrées : 1741-89.
registre de dépenses : 1781-89.
livre de délibérations : 1716-1766.
hôpital-de Langeac.
registre de comptes et délibérations, (1768-73),
et papiers épars.
hôpital-de Thiers.
deux livres de baux,
et série très complète de livres de comptes pour 1726-90.

D. — ARCHIVES NATIONALES

Série F : F_{10}, 1194 ; F_{11}, 223 ; F_{12}, 674 et 1433 ;
F_{14}, 1313 et 1314.
F_{20}, 130,-240,-292,-396,-442 ; F_{31}, 151.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Série H : H 1444, 1486, 1488, et 1510.
Série Q : Q_1 128, 927, 929, 930 et 938.
Q_3 174.
Série T : T_{728}.

E. — ARCHIVES PRIVEES

archives de la famille de Lastic, château de Parentignat (PdD).
papiers communiqués par M. Ausserve, de Murol (PdD).
documents communiqués par Mme Echallier à Rochefort-Montagne.

E. — ARCHIVES NOTARIALES

les différents dépôts de minutiers faits aux AD PdD et classés sous les cotes 5 E 1 Dep à 5 E 21 Dep ainsi que les minutes en cours de classement, de Me Faugoux, notaire à Brassac, et de Me Brossel, notaire à Sauxillanges.
parmi les dépôts de minutiers notariaux aux AD HL, les minutiers Segret (Blesle), Faurot (La Chaise-Dieu), Couguet, Borel et Suquet (Brioude).
les minutiers conservés en leurs études de :
Maître J. Bard, à Beaumont (PdD).
— Chassaing, à Giat (PdD).
— Chabaud, à Latour-d'Auvergne (PdD).
— Goigoux, à St-Amand-Tallende (PdD).

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Orientation bibliographique

Un recensement complet des ouvrages ou articles qui intéressent à un égard quelconque notre travail, eût été écrasant, et dans une large mesure illusoire ; nous aurions reproduit, en les combinant et en les accroissant de titres récents, les bibliographies substantielles fournies, soit par les géographes qui se sont intéressés au Centre de la France, tels que M. Derruau, L. Gachon, A. Durand ou A. Fel, soit par les historiens du XVIII[e] siècle européen, C.-E. Labrousse, Earl J. Hamilton, P. Goubert et tant d'autres. Cet exercice de compilation ne nous a pas paru s'imposer. Nous avons préféré nous référer aux articles ou livres qui ont directement infléchi notre travail, et bien entendu à ceux qui font l'objet de citations dans le texte.

Arrêtée au milieu de l'année 1964, cette esquisse bibliographique est présentée de façon systématique, en fonction même du plan choisi pour le développement de notre thèse. Pour chaque rubrique, on a indiqué sous des paragraphes numérotés de I à III, les travaux consacrés à la seule Auvergne, les travaux portant sur une aire territoriale plus vaste mais dont l'Auvergne est partie, et les travaux qui n'ont pas trait à la province (mais qui éclairent les problèmes qui s'y posent). A l'intérieur de chacun de ces trois paragraphes, on a distingué entre les ouvrages antérieurs à la Révolution, énumérés les premiers suivant un ordre alphabétique, et les travaux postérieurs à 1789.

Les sources imprimées, très réduites, sont dans un but de simplification, présentées avec la bibliographie ; il en va de même des mémoires dactylographiés, qui sont généralement des diplômes d'études supérieures présentés devant la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont-Ferrand.

Afin de ne pas bouleverser la numérotation des renvois déjà établis, on s'est résigné à porter dans un additif quelques travaux accidentellement omis dans un premier report, en signalant la place qu'ils devraient logiquement occuper dans le découpage bibliographique.

TRAVAUX FONDAMENTAUX

I. — *Travaux concernant l'Auvergne*

(1) Chabrol, Coutumes générales et locales de la province d'Auvergne, 4 tomes, Riom, 1786

(2) Legrand, Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant haute et basse-Auvergne, 3 vol., Paris, an II.

II. — *Travaux d'ensemble concernant partiellement l'Auvergne*

(3) Arthur Young, Voyages en France en 1787, 1788 et 1789, traduction complète et critique d'H. Sée, 3 vol., Paris, 1931.

(4) C.-E. Labrousse, Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII[e] siècle, 2 vol., Paris, 1933.

III. — *Ouvrages d'ensemble ne concernant pas l'Auvergne*

(5) Boisguilbert, Le détail de la France, — Le factum de la France, — Le traité des grains, — Paris, 1843, dans la collection des économistes français du XVIII[e] siècle (Guillaumin).

Retrouver ce titre sur Numilog.com

(6) Lavoisier, Statistique agricole et projets de réformes, Paris, sd (édition de Schelle et Grimaux, chez Guillaumin).
(7) Vauban, Projet d'une dixme royale, édition Coornaerts, Paris, 1933.
(8) R. Baehrel, Une croissance : la basse Provence rurale (fin du XVIe siècle - 1789), Paris, 1961.
(9) M. Bloch, Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Paris, 1952.
(10) P. Goubert, Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire rurale de la France du XVIIe siècle, Paris, 1958.
(11) C.-E. Labrousse, La crise de l'économie française à la fin de l'ancien régime et à la veille de la Révolution, Paris, 1944.
(12) G. Lefebvre, Les paysans du Nord pendant la Révolution française, Lille, 1925.
(13) P. Léon, La naissance de la grande industrie en Dauphiné (fin du XVIIe siècle - 1889), 2 vol., Gap, 1954.
(14) R. Mandrou, Introduction à la France moderne. Essai de psychologie historique, Paris, 1961.
(15) G. Roupnel, La campagne française, Paris, 1932.
(16) P. de Saint-Jacob, Les paysans de la Bourgogne du Nord, Dijon, 1960.
(17) A. de Tocqueville, L'ancien régime et la Révolution (dans la réédition de G. Lefebvre), Paris, 1953.

TRAVAUX UTILES, ETRANGERS A L'AUVERGNE

(18) E. Appolis, Un pays languedocien au milieu du XVIIIe siècle : le diocèse civil de Lodève, étude administrative et économique, Albi, 1951.
(19) A Andrews, Les paysans des Mauges au XVIIIe siècle. Etude sur la vie rurale dans une région de l'Anjou, Tours, 1935.
(20) G. Duby et R. Mandrou, Histoire de la civilisation française, 2 vol., Paris, 1958.
(21) L. Dutil, L'état économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime, Paris, 1911.
(22) Lord Ernle, Histoire rurale de l'Angleterre, traduction de Claude Journot, Paris, 1952.
(23) E. Juillard, La vie rurale dans la plaine de Basse-Alsace, étude de géographie sociale, Paris, 1953.
(24) R. Latouche, La vie en Bas-Quercy du XIV au XVIIIe siècle, Toulouse, 1923.
(25) E. Mireaux, Une province française au temps du grand roi : la Brie, Paris, 1959.

BIOGRAPHIES

(26) P. Aigueperse, Biographie ou dictionnaire historique des personnages d'Auvergne... Clermont-Ferrand, 1834-36.
(27) A. Coulaudon, Chazerat, dernier intendant de la généralité de Riom et province d'Auvergne, 1771-1789, Paris, 1932.
(28) L. Guimbaud, Un grand bourgeois du XVIIIe siècle : Auget de Montyon (1733-1820)... Paris, 1909.
(29) A. Tardieu, Grand Dictionnaire biographique du département du Puy-de-Dôme, Moulins, 1878.
(30) L. Vialatte, Rossignol, intendant de la généralité de Riom et province d'Auvergne, 1734-1750, Aurillac, 1924.

MONOGRAPHIES

I. — *Monographies ayant trait à des localités auvergnates*

(31) A. Achard, Une ancienne justice seigneuriale en Auvergne : Sugères et ses habitants, Clermont-Ferrand, sd.
(32) A. Achard, Sauxillanges aux XVIIe et XVIIIe siècles, RA. 1909, (p. 201, 238, 251) et 1910, (p. 49, 128 ; 294).

Retrouver ce titre sur Numilog.com

(33) Abbé Adam, La baronnie et paroisse de Beaulieu, PR, 1925 à 1931.
(34) J. Berriat Saint-Prix, La paroisse de Thuret avant la Révolution, Clermont - Ferrand, 1912.
(35) A. Fouilloux, Monographie d'une paroisse : Vic-le-Comte, Clermont-Ferrand, 1898.
(36) A. Freydaire, Le pays gannatois dans son cadre auvergnat et bourbonnais à la fin de l'ancien régime, Vichy, 1958.
(37) L. Gachon, Brousse-Montboissier. Une commune d'Auvergne du XVIIIe au XXe siècle, Clermont-Ferrand, 1939.
(38) P. Guélon, Vollore et ses environs : Vollore-ville, Vollore-montagne et Sainte-Agathe, Clermont-Ferrand, 1890.
(39) M. Mallye, Le Crest avant la Révolution et jusqu'en 1806, DES dactylographié, BMC, Ms n° 823, 1908 ?
(40) A.-M. Pradier, La paroisse de Brenat au XVIIIe siècle, DES dactylographié, avec planches, 1959.
(41) C. Roche, La baronnie du Broc et ses maîtres de l'ancien régime à la Restauration, 1761-1830, DES, 1963.
(42) A. Saint-Ferréol, Notices historiques sur la ville de Brioude, 5 vol., Brioude, 1880-1894.
(43) R. Saint-Joanny, Simples notes pour servir à l'histoire de la ville de Thiers aux trois derniers siècles, Clermont-Ferrand, 1863.
(44) H. Salveton, Histoire de Nonette, Clermont-Ferrand, 1927.
(45) A. Tardieu, Histoire de la ville de Clermont-Ferrand, 2 vol., Moulins, 1870-71.

II. — *Ouvrages ne concernant pas l'Auvergne*

(46) A. Babeau, Le village sous l'ancien régime, Paris, 1878.
(47) E. Léonard, Mon village sous Louis XV d'après les mémoires d'un paysan, Paris, 1941.

GEOGRAPHIE, LEGISLATION, INSTITUTIONS

I. — *Travaux concernant l'Auvergne.*

(48) J. de Basmaison, Paraphrases sur les Coutumes du bas et hault pays d'Auvergne, Clairmont, 1628.
(49) Calendrier d'Auvergne, Clermont (annuel).
(50) Etrennes ecclésiastiques curieuses, utiles et édifiantes, à l'usage de la province d'Auvergne..., Clermont, 1733.
(51) C. Prohet, Les coutumes du haut et bas pays d'Auvergne, conférées avec le droit civil, Paris, 1695.
(52) Rabany-Beauregard, Tableau de la ci-devant province d'Auvergne, Paris, Paris, 1802.
(53) Ph. Arbos, L'Auvergne, Paris, 1946.
(54) G. Bonnefoy, Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme, 4 vol., Paris, 1895-1900.
(55) M. Cohendy, Mémoire historique sur les modes successifs d'administration dans la province d'Auvergne, Clermont-Ferrand, 1856.
(56) J. Delaspre, La région de contact entre la Limagne et le nord du Livradois, RGA, 1947, p. 523.
(57) M. Derruau, La grande Limagne auvergnate et bourbonnaise, Grenoble, 1949.
(58) A. Durand, La vie rurale dans les massifs volcaniques des Dores, du Cézalier et de l'Aubrac, Aurillac, 1946.
(59) L. Gachon, Les Limagnes du Sud et leurs bordures montagneuses, Tours, 1939.
(60) L. Jalenques, Le rôle des intendants d'Auvergne à la fin de l'ancien régime, BHA, 1929, p. 28.
(61) G. Lamure, Etat de la province d'Auvergne principalement aux points de vue économique et administratif, aux XVIIe et XVIIIe siècles, DES, dactylographié, 1962.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

(62) A. Luquet, Essai sur la géographie botanique de l'Auvergne : les associations végétales des massifs du Mont-Dore, Saint-Dizier, 1926.
(63) G. Malavialle, Les subdélégués de l'intendance de Riom au XVIII[e] siècle, Positions des thèses de l'école nationale des Chartes, 1953, p. 69.
(64) Abbé Malvielle, Les frontières de l'Auvergne et du Bourbonnais, BEB, 1954, p. 165.
(65) G. Maury, Atlas du département du Puy-de-Dôme, par cantons, Clermont-Ferrand, 1844.
(66) A. Poitrineau, Aspects de la crise des justices seigneuriales dans l'Auvergne du XVIII[e] siècle, RHD., 1961, p. 552.
(67) De Remacle, Dictionnaire des fiefs de la Basse-Auvergne, 2 vol., Clermont-Ferrand, 1941.
(68) J. Reynouard, L'élection particulière de Besse (1614-1505). La subdélégation de Besse (1705-1782), RA., 1927, p. 289.
(69) H. Rivière, Histoire des institutions de l'Auvergne, 2 vol., Paris, 1874.

II. — *Travaux concernant partiellement l'Auvergne.*

(70) De Boulainvilliers, Etat de la France..., 6 vol., Londres, 1738.
(71) J. Dulaure, Description des principaux lieux de France, Paris, 1789.
(72) JF. Expilly, Dictionnaire géographique... des Gaules et de la France, 6 vol., Amsterdam, 1768-70.
(73) Piganiol de la Force, Nouveau voyage de France, 8 vol., Paris, 1792.
(74) Saugrain, Dictionaire universel de la France ancienne et moderne, 3 vol., Paris, 1726.
(75) P. Ardascheff, Les intendants de province en France sous le règne de Louis XVI, Paris, 1909.
(76) A. Brette, Recueil des documents relatifs à la convocation des Etats généraux de 1789, 4 vol., Paris, 1894-1905.
(77) A. Brette, Atlas des baillages et juridictions assimilées ayant formé une unité électorale en 1789..., Paris, 1904.
(78) De Boislisle, Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, 3 vol., Paris, 1874-1898.
(79) A. Dauzat, La toponymie française, Paris, 1946.
(80) P. Estienne, Recherches sur le climat du Massif Central, Paris, 1956.
(81) A. Fel, Les hautes terres du Massif Central. Tradition paysanne et économie agricole, Paris, 1962.
(82) M. Fougère, (Marc Bloch), Les plans cadastraux de l'ancien régime IV : les arpentements d'Auvergne, MHS, 1943, p. 55, tome III.
(83) A. Leroux, Le Massif Central, histoire d'une région de la France, 3 vol., Paris, 1898.
(84) H. Malègue, Eléments de statistique générale du département de la Haute-Loire, Paris, 1872.
(85) A. Meynier, Géographie du Massif Central (collection Granger), Paris, 1935.
(86) Dèribier du Châtelet, Dictionnaire statistique ou histoire... du département du Cantal, 5 vol., Aurillac, 1852-57.
(87) R. Suaudeau, L'évêque inspecteur administratif sous la monarchie absolue, d'après les archives du centre de la France, Paris, 1940.

III. — *Travaux ne concernant pas l'Auvergne.*

(88) De Boutaric, Traité des droits féodaux et des matières féodales, Toulouse, 1767.
(89) N. Delamare, Traité de la police, 5 vol., Paris, 1705-1738.
(90) J.-B. Denisart, Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence, Paris, 1786.
(91) De Ferrières, Dictionnaire de droit et de jurisprudence, 2 vol., Toulouse, 1779.
(92) P. Guyot, Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile criminelle, canonique et bénéficiale..., 63 vol., Paris, 1776-1783.
(93) R. Pothier, Traité de droit civil et de jurisprudence française, 7 vol., Orléans, 1773.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

(94) A. Demangeon, Problèmes de géographie humaine, Paris, 1942.
(95) P. Lemercier, Les justices seigneuriales de la région parisienne de 1580 à 1789, Paris, 1933.
(96) A. Meynier, Les paysages agraires, Paris, 1959.
(97) Ch. Musart, La réglementation du commerce des grains en France au XVIIIe siècle, la théorie de Delamare. Etude économique, Paris et Mende, 1921.
(98) M. Marion, Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles, Paris, 1923.
(99) E. Perrot, Les institutions publiques et privées de l'ancienne France jusqu'en 1789, Paris, 1935.

DEMOGRAPHIE, POPULATION

I

(100) P. Bondois, Un essai de culture exotique sous l'ancien régime, La « peste du riz » de Thiers, RHES, 1928, p. 586.
(101) H. Chotard, L'assistance publique en Auvergne au XVIIIe siècle, RA, 1896, p. 23.
(102) H. Chotard, Les hôpitaux en Auvergne au XVIIIe siècle, RA, 1897, p. 97.
(103) A. Bigay, Les communautés paysannes de la région de Thiers, dans la Gazette de Thiers (hebdomadaire) du 17 janvier au 18 avril 1953.
(104) P. Estienne, Les populations de la Combraille, RGA, 1953, p. 1.
(105) P. Roux et autres, Les populations rurales du Puy-de-Dôme, MAC, 1933.

II

(106) J. Semonsous, Etude démographique du pays de Combrailles d'entre Cher et Sioule au XVIIIe siècle, RA 1954, p. 185 ; 1955, p. 56 et 60.
(107) Messance, Recherches sur la population des généralités de Riom, de Lyon, de Rouen et de quelques autres villes et provinces du royaume, Paris, 1766.
(108) Moheau, Recherches et considérations sur la population de la France, Paris, 1778.
(109) Saugrain, Dénombrements du Royaume, 2 vol., Paris, 1709.
(110) Saugrain, Nouveaux dénombrements..., Paris, 1720-35.
(111) Brioude, Topographie médicale du Cantal, Aurillac, 1822.
(112) Broc de Segange (Du), Les anciennes communautés de cultivateurs du centre de la France, BEB, 1898, p. 211, 253 et 382.
(113) J. Coiffier, L'assistance publique dans la généralité de Riom au XVIIIe siècle, Clermont-Ferrand, 1905.

III

(114) G. Coquille, Les coutumes du duché et pays de Nivernois, Paris, 1605.
(115) Messance, Nouvelles recherches sur la population de la France, Lyon, 1788.
(116) Mirabeau le père, L'ami des hommes ou traité de la population, édition Guillaumin, Paris, 1883.
(117) Des Pomelles, Tableau de la population de toutes les provinces de France..., Paris, 1789.
(118) Ph. Ariès, Histoire des populations françaises et de leur attitude devant la vie, Paris, 1948.
(119) J. de Castro, Géopolitique de la faim, Paris, 1962.
(120) M. Cépède et M. Languellé, Economie alimentaire du globe : essai d'interprétation, Paris, 1953.
(121) L. Fleury et L. Henry, Des registres paroissiaux à l'histoire de la population : manuel de dépouillement de l'état civil ancien, Paris, 1956.
(122) A. Levasseur, La population française, Paris, 1889.
(123) A. Landry, Traité de démographie, Paris, 1945.
(124) R. Mols, Introduction sommaire à la démographie historique des villes de l'Europe du XIVe au XVIIIe siècle, 2 vol., Louvain, 1954.
(125) L. Randoin, Gallic et Clauseret, Table de composition des aliments, Paris, 1947.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

(126) A. Sauvy, Théorie générale de la population, 2 vol., Paris, 1952-54.
(127) A. Sauvy, La montée des jeunes, Paris, 1959.
(128) G. Vernet-Veyret, La population, Grenoble, 1959.

METROLOGIE

(129) Chavagnat, Tarifs pour jauger à la mesure de Clermont, le plein et le vuide..., Clermont, 1755.
(130) C. Best, Métrologie de la Haute-Loire..., Le Puy, 1838.
(131) J.-B. Franiatte, Tableau des anciens poids et mesures en usage dans la ci-devant Haute-Auvergne..., Clermont-Ferrand, 1802.
(132) L. Lacroze, Application du système métrique dans le département du Puy-de-Dôme, 2e édition, Clermont-Ferrand, 1840.
(133) P. Burguburru, Essai d'une bibliographie métrologique universelle, Paris, 1932.
(134) A. Favre, Les origines du système métrique, Paris, 1931.

IMPOTS ET CHARGES

I

(135) Gaultier de Biauzat, Doléances sur les surcharges que les gens du peuple supportent..., Clermont, 1788.
(136) Mabru fils, Essai sur la nature et la répartition de l'impôt en Auvergne, par un habitant de la province, Clermont, 1787.
(137) G. Fournier et A. Vergnette, Les droits seigneuriaux à Aubière. Recueil de documents..., RA, 1928, p. 1.
(138) P. Grellet de la Deyte, Le rôle d'imposition du vingtième dans l'élection de Brioude pour l'année 1752, ABr, 1958, p. 163.
(139) E. Jalenques, L'impôt sur le revenu au XVIIIe siècle. Le dixième et les vingtièmes dans la province d'Auvergne, Aurillac, 1913.
(140) F. Mège, Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'ancien régime, RA, 1898-99, p. 130.
(141) L. Sarrauste de Menthière, La taille tarifée en Auvergne (1733-1770), Aurillac, 1928.
(142) R. Schnerb, Les contributions directes à l'époque de la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme, Paris, 1933.

II

(143) M. Necker, Compte rendu au Roi..., Paris, 1781.
(144) M. Necker, De l'administration des finances de la France, 3 vol., Paris, 1785.
(145) H. Marion, La dîme ecclésiastique en France au XVIIIe siècle et sa suppression, Bordeaux, 1912.

III

(146) Auger, Traité sur les tailles et les tribunaux qui connaissent de cette imposition, 3 vol., Paris, 1788.
(147) P. Boncerf, Les inconvénients des droits féodaux, Londres et Paris.
(148) Guyot et Merlin, Traité des droits, fonctions, franchises, prérogatives et privilèges, 4 tomes, Paris, 1786.
(149) ...(Mirabeau), Théorie de l'impôt, 1760.
(150) Moreau de Beaumont, Mémoire concernant les impositions et les droits, 5 tomes, Paris, 1789.
(151) Poullin de Viéville, Nouveau code des tailles, et recueil par ordre chronologique et complet des ordonnances, édits..., 4e édition, Paris, 1761.
(152) G. Bouchard, Comptabilité borgne et fiscalité aveugle au XVIIIe siècle, AB, 1954, tome I, p. 7.
(153) E. Esmonin, Etudes sur les institutions de la France moderne. La taille en Normandie au temps de Colbert (1661-1683), Paris, 1913.
(154) G. Lizerand, Observations sur l'impôt foncier sous l'ancien régime, RHES, 1958, p. 18.
(155) M. Marion, Histoire financière de la France depuis 1715, 5 vol., Paris, 1914.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

(156) J. Villain, Contestations fiscales sous l'ancien régime, Paris, 1943.

PRODUCTION ET TECHNIQUES AGRICOLES

I

(157) Brieude, Observations économiques et politiques sur la chaîne des montagnes ci-devant appelées d'Auvergne..., Paris, an XI.
(158) D. Dufour de Pradt, Voyage agronomique en Auvergne, nouvelle édition, Paris, 1828.
(159) Laporte fils, Coup d'œil rapide sur l'agriculture du département du Puy-de-Dôme, Clermont, an IX.
(160) De Sistrière, L'art de cultiver le pays des montagnes, Londres, 1776.
(161) J.-A. Yvart, Excursion agronomique en Auvergne et principalement aux environs des Monts-Dore et du Puy-de-Dôme, Paris, 1819.
(162) P. Aubignat, Essai sur l'amodiation (accense et métayage) dans l'ancienne Auvergne, de son apparition à la Révolution (1275-1789), Clermont-Ferrand, 1919.
(163) J. Bruhat, La vie rurale dans les bassins de Brioude et d'Issoire..., RA, 1929, p. 141.
(164) H. Chotard, L'agriculture en Auvergne au XVIIIe siècle, RA, 1893, p. 249.
(165) O. Costérisant, La Ribeyre, RA, 1941, p. 105 et 169.
(166) P. Coutin, L'évolution de la technique des labours dans le Nord de la Limagne depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours, LFP, 1939, p. 30.
(167) A. Dusseau, Contribution à l'étude écologique du blé ; les blés d'Auvergne : essais sur la culture du blé et particulièrement des poulards d'Auvergne dans le Puy-de-Dôme, Valence, 1931.
(168) L. Fontenailles, Quelques types de communaux dans la chaîne des Puys. DES, 1916 (dactylographié).
(169) J. Redon, Les communaux de Ceyssat-Allagnat, RA, 1918, p. 73 ; 1919, p. 49, 140.
(170) Ch. Rouchon, Techniques agricoles et civilisation sociale en pays cristallin : l'évolution de Fernoël (Puy-de-Dôme), Paris, 1951.
(171) Ch. Rouchon, Les biens seigneuriaux de Fernoël ; état ; gestion et ventes, RA, 1952, p. 110.
(172) R. Schnerb, La production du Puy-de-Dôme en céréales à l'époque du Directoire, RA, 1930, p. 63.
(173) G. Segret, Blesle : essai de statistique et d'histoire ; la valeur des terres, du bétail et des grains au XVIIIe siècle, ABr, 1924, p. 88.
(174) G. Segret, La propriété rurale dans la région de Blesle (Haute-Loire) du XVIe siècle à nos jours, RA, 1941, p. 51, 137 ; 1942, p. 17.
(175) M. Soanen, Le métayage dans la région thiernoise au XVIIIe siècle, Paris, 1935.
(176) E. Vigier, Du partage des biens communaux en Auvergne, sous l'ancien régime, Paris, 1908.

II

(177) Ch. Estienne et J. Liébault, L'agriculture et la maison rustique, Lyon, 1689.
(178) Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, 2e série. Enquête départementale, 9e circonscription. Allier - Nièvre - Puy-de-Dôme, Paris, 1867.
(179) O. Festy, Les animaux ruraux de l'an III, 2 vol., Paris, 1941.
(180) D. Guéneau, Deux mouvements régionaux d'activité soyeuse en France au XVIIIe siècle (in Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France), Paris, 1955.
(181) A. Haudricourt et H. Delamare, L'homme et la charrue à travers le monde, Paris, 1955.
(182) H. Hours, La lutte contre les épizooties et l'école vétérinaire de Lyon au XVIIIe siècle, Paris, 1957.
(183) H. Pigeonneau et A. de Foville, L'administration de l'agriculture au contrôle général des finances (1785-89) ; procès-verbaux et rapports, Paris, 1882.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

III

(184) Béguillet, Nouveau traité de la vigne avec la meilleure méthode de la cultiver, 3e édition, Dijon, 1773.
(185) Duhamel du Monteeau, Eléments d'agriculture, 2 vol., Paris, 1762.
(186) ...(d'Essuile), Traité politique et économique des communes ou observations..., Paris, 1770.
(187) Gazette d'agriculture, du commerce et des finances, Paris, 1765 à 1771.
(188) Lavoisier, De la richesse territoriale du royaume de France (mélanges d'économie politique, Guillaumin), Paris, 1847.
(189) Réaumur, Réflexions sur l'état des bois du royaume sur les précautions qu'on pourrait prendre pour en empêcher le dépérissement et les mettre en valeur, Mémoires de l'académie des sciences, 1721.
(190) Abbé Rozier, Dictionnaire complet d'agriculture, théorique, pratique, économique..., 10 tomes, Paris, 1797-1800.
(191) M. Augé-Laribé, La révolution agricole, Paris, 1955.
(192) M. Bloch, La lutte pour l'individualisme agraire dans la France. du XVIIIe siècle, AESC, 1930, p. 329 et 511.
(193) G. Debien, En Haut-Poitou ; défricheurs au travail, XVe - XVIIIe siècles, Paris, 1952.
(194) M. Devèze, La vie de la forêt française au XVIe siècle, 2 vol., Paris, 1961.
(195) P. Deffontaines, L'homme et la forêt, Paris, 1949.
(196) P. Fromont, Cours d'économie rurale, Paris, 1952-53. Les Cours de Droit.
(197) O. Festy, L'agriculture pendant la Révolution : l'utilisation des jachères, 1789-95, Paris, 1950.
(198) G. Lizerand, Etudes d'histoire rurale, Paris, 1951.
(199) L. Merle, La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du moyen-âge à la Révolution, Paris, 1951.
(200) J. Ruwel, Mesure de la production agricole sous l'ancien régime, AESC, 1964, p. 625.
(201) C. Trapenard, Le pâturage communal en Haute-Auvergne, XVIIe et XVIIIe siècles, Paris, 1904.
(202) G. Weurlersse, La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker (1774-1781), Paris, 1950.

ECHANGES, COMMUNICATIONS

I

(203) A. Achard, Jumeaux et la batellerie d'Allier, RA : 1917, p. 73 ; 1918, p. 27 ; 1919, p. 26, 210, 292 ; 1920, p. 29.
(204) A. Achard, Notes sur l'industrie et le commerce ambertois au XVIIIe siècle, RA, 1928, p. 104.
(205) A. Achard, Etat des mines de la Fosse, du gros Miny et de la Taupe à la veille de la Révolution, ABr, 1937, p. 115.
(206) H. Chotard, L'industrie en Auvergne au XVIIIe siècle, RA, 1894, p. 105, 186 et 261.
207) H. Chotard, Le commerce en Auvergne au XVIIIe siècle, RA, 1895, p. 82.
(208) P. Combes, Thiers. Les origines, l'évolution des industries thiernoises, leur avenir, Clermont-Ferrand, 1956.
(209) M. Dousse, Le commerce ambertois au XVIIIe siècle ; d'après une procédure de 1778, RA, 1924-27, p. 337.
(210) L. Dubuc, L'industrie et l'organisation du travail en Auvergne, RA, 1916, p. 116 et 172 ; 1916, p. 190 ; 1917, p. 61 et 119.
(211) F. Imberdis, Bacs et ponts sur le cours auvergnat de l'Allier au XVIIIe siècle, RGA, 1929, p. 611.
(212) F. Imberdis, Remarques sur les routes d'Auvergne antérieurement au XVIIIe siècle, Bulletin de la section de géographie du comité des travaux historiques, 1931, p. 139.
(213) F. Imberdis, L'élevage et le commerce des bêtes à cornes dans la Haute-Auvergne au XVIIIe siècle, RA, 1944, p. 1.
(214) P. Mathieu, Des colonies et des voies romaines en Auvergne, Clermont-Ferrand, 1857.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

(215) A. Meynier, Les routes entre Aurillac et Mauriac, RHA, 1933, p. 1.
(216) E. Rouganne, Le commerce du bois dans la Basse-Auvergne, étude historique, Clermont-Ferrand, 1932.

II

(217) J. Boisseau, Le tableau géographique des Gaules, Paris, 1645.
(218) Dictionnaire des postes contenant les noms de toutes les villes, bourgs et paroisses..., Paris, 1754.
(219) Ch. Estienne, La guide des chemins de France en 1553, éditée par Jean Bonnerot (bibliothèque de l'école pratique des hautes études), 2 vol., Paris, 1955.
(220) Liste générale des postes de France pour le service du Roi et la commodité du public, Paris, 1789.
(221) Savary des Bruslons, Dictionnaire universel du commerce, 3 vol., Paris, 1748.
(222) Ph. Mantellier, Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et les fleuves descendant en icelle, 3 vol., Orléans, 1864-69.
(223) E. Vignon, Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux XVII et XVIII[e] siècles, 4 vol., Paris, 1862.

III

(274) G. Afanassiev, Le commerce des céréales en France au XVIII[e] siècle, Paris, 1894.
(225) L. Bergasse et G. Rambert, Histoire du commerce de Marseille, 5 vol., Paris, 1954.
(226) H. Cavaillès, La route française, son histoire, sa fonction, étude de géographie humaine, Paris, 1946.
(227) Colloques, Les routes de France depuis les origines jusqu'à nos jours (Cahiers de civilisation), Paris, 1959.
(228) H. Depors, Recherches sur l'industrie des cuirs en France pendant le XVIII[e] siècle, et le début du XIX[e], Paris, 1932.
(229) M. Rouff, Les mines de charbon en France au XVIII[e] siècle (1744-1791), Paris, 1922.
(230) J. Petot, Histoire de l'administration des ponts et chaussées, Paris, 1956.
(231) E. Vaillé, Histoire générale des postes françaises, 6 tomes, Paris, 1951-1953.

REVENUS, RESSOURCES D'APPOINT, REGLEMENTS ET PRIX

I

(232) A. Achard, La « pique » à Saint-Jean-des-Ollières, RA, 1916, p. 145.
(233) A. Achard, Les prix du pain à Ambert de 1774 à 1790, BHA, 1937, p. 136.
(234) H. Chotard, La mendicité en Auvergne au XVIII[e] siècle, RA, 1898.
(235) H. Chotard, Disette en Auvergne au XVIII[e] siècle (1750), RA, 1895, p. 122.
(236) S. Delaspre, L'émigration temporaire en Basse-Auvergne au XVIII[e] siècle jusqu'à la veille de la Révolution, DES, 1947 ; publié dans RA, 1954, p. 2.
(237) A. Gaume, Misère et remèdes populaires en Auvergne au XVIII[e] siècle, RA, 1946, p. 4.
(238) H. Gazal, Les anciens ouvriers papetiers d'Auvergne, Clermont-Ferrand, 1910.
(239) M. Juillard, Les émigrants dans les montagnes d'Auvergne au XVIII[e] siècle, BHA, 1924, p. 116.
(240) A. Poitrineau, Aspects de l'émigration temporaire et saisonnière en Auvergne à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] siècle, RHM, 1962, p. 5.

II

(241) L. Dermigny, La France à la fin de l'ancien régime : une carte monétaire, AESC, 1955, p. 480.

III

(242) Abot de Bazinghen, Traité des monnaies, Paris, 1764.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

(243) MM. Baulant et J. Meuvret, Prix des céréales extraits de la mercuriale de Paris (1520-1698), Paris, 1962.
(244) Des Cilleuls, Le prix de la vie en France du XVI^e au XVIII^e siècle, RGLA, 1887.
(245) J. Conan, La dernière compagnie des Indes (1785-1875), Paris, sd.
(246) E.-J. Hamilton, War and prices in Spain 1651-1800, Harvard, 1947.
(247) G. Imbert, Des mouvements de longue durée Kondratieff, Aix-en-Provence, 1959.
(248) H. Lûthy, La banque protestante en France, de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution, 2 vol., Paris, 1960.
(249) M. Meuvret, Circulation monétaire et utilisation de la monnaie dans la France du XVI^e et du XVII^e siècles, RHM, 1947, p. 15.
(250) P. de Saint-Jacob, La question des prix en France à la fin de l'ancien régime d'après les contemporains, RHES, 1952, p. 133.
(251) P. Simiand, Recherches anciennes et nouvelles sur le mouvement des prix du XVI^e au XIX siècle, Paris, 1932.
(252) D. Zolla, Les variations du revenu et du prix des terres en France aux XVII^e et XVIII^e siècles, ASP, 1893-94.

LA SOCIETE

I

(253) E. Fléchier, Mémoires sur les grands jours tenus à Clermont en 1665-66, publiés par J.-B. Gonod, Paris, 1846.
(254) P.-F. Aleil, Le jansénisme à Riom et l'évêque La Garlaye, RA, 1951, p. 8.
(255) L. Apcher, Une vie de notables auvergnats au cours de trois siècles d'histoire (1570 à nos jours), MAC, 1937.
(256) Ch. Augée, Le droit des gens mariés en Auvergne, Clermont-Ferrand, 1908.
(257) M. Boudet, Chronique de l'abbaye de la Vesne, MAC, 1862.
(258) H. Burin des Roziers, Quelques pages d'ethnographie rétrospective : les paysans des environs du Mont-Dore à la fin du XVIII^e siècle, BHA, 1891.
(259) A. Chaix de Lavarène, Histoire de Mgr de Bonal et du diocèse de Clermont pendant son épiscopat, Clermont-Ferrand, 1886.
(260) J. Chataing, La vie privée dans la région d'Issoire aux XVII^e et XVIII^e siècles d'après des pièces d'archives inédites, PR, 1929-1930.
(261) M. Dousse, Le Livradois au XVIII^e siècle d'après la correspondance inédite du financier Abraham Peirenc de Moras et de Jean Teyras, bailli de Saint-Amand-Roche-Savine (1725-33), Clermont, 1933.
(262) L. Gachon, L'Auvergne et le Velay, Paris, 1948.
(263) F. Imberdis, Un plan cadastral d'Ambert, Puy-de-Dôme, à la fin du XVIII^e siècle, Actes du 82^e Congrès des sociétés savantes, Paris, 1958.
(264) A. Juliet, Le collège et l'école royale militaire d'Effiat (1627-1793), RA, 1950, p. 15.
(265) E. Laroux, Essai sur le personnel de la Cour des Aides de Clermont, RA, 1914, p. 24 p. 260 ; 1917, p. 29, p. 106 ; 1918, p. 62, p. 129.
(266) F. Mège, Souvenirs de la langue d'Auvergne, Paris, 1861.
(267) H. Mosnier, Le voyage en Auvergne de Monnet, inspecteur général des mines, publié et annoté par H. Mosnier, MAC, 1887, p. 71.
(268) R. Suaudeau, Les confréries d'Auvergne à la fin du XVIII^e siècle, les revenus des cures et des fabriques..., RA, 1943, p. 3.
(269) M. Welter, Les impositions du clergé d'Auvergne et les difficultés de perception aux XVII^e et XVIII^e siècles, BHA, 1945, p. 180.
(270) M. Welter, Les portions congrues et la situation du bas clergé dans le diocèse de Clermont en 1789, BHA, 1945, p. 14.

II

(271) De Montlozier, Mémoires de M. le comte de Montlozier sur la Révolution française, le consulat, l'empire, la restauration... (1755-1830), Paris, 1830.
(272) Durand de Maillane, Dictionnaire de Droit canonique, 3^e édition, 4 tomes, Lyon, 1776.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

(273) E. de la Poix de Fréminville, La pratique universelle pour la rénovation des terriers..., 3 tomes, Paris, 1752-54.
(274) E. de la Poix de Fréminville, Dictionnaire ou traité de la police générale des villes, bourgs, paroisses et seigneuries de la campagne, Paris, 1958.
(275) E. de la Poix de Fréminville, Traité général du gouvernement des biens et affaires des communautés d'habitants, Paris, 1760.
(276) F. Buisson, Dictionnaire de Pédagogie, 4 tomes, Paris, 1887.
(277) A. Peigné-Delacourt, Tableau des abbayes et des monastères d'hommes en France à l'époque de l'édit de 1768 relatif à l'assemblée générale du clergé, Arras, 1875.
(278) P. de Vaissière, Gentilshommes campagnards de l'ancienne France, Paris, 1904.
(279) P. de Vaissière, Curés de campagne de l'ancienne France, Paris, 1932.

III

(280) L. Chérin, La noblesse considérée... Observations sur la noblesse, Paris, 1788.
(281) G. Berthelot du Chesnoy, Le clergé diocésain français au XVIIIe siècle et les registres des insinuations ecclésiastiques, RHM, 1963, p. 241.
(282) B. Boutelot, Etude par sondage de la criminalité dans le baillage de Pont-de-l'Arche (XVIIe et XVIIIe siècles), AN, 1962, p. 235.
(283) E. Buret, De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France, 2 vol., Paris, 1840.
(284) M. Chamboux, Répartition de la propriété foncière et de l'exploitation dans la Creuse. Les paysans dans la Creuse à la fin de l'ancien régime, Paris, 1955.
(285) L. Chevalier, Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle, Paris, 1958.
(286) P. Guichonnet, Le cadastre savoyard de 1738 et ses utilisations pour les recherches d'histoire et de géographie sociales, RGA, 1955, p. 255.
(287) E. Léonard, L'armée et ses problèmes au XVIIIe siècle, Paris, 1958.
(288) G. Lebras, Etudes de sociologie religieuse, 2 vol., Paris, 1955.
(289) J. Loutchisky, L'état des classes agricoles en France à la veille de la Révolution, Paris, 1911.
(290) J. Loutchisky, La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution, Paris, 1912.
(291) H. Marion, L'état des classes rurales au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux, Paris, 1902.
(292) E. Préclin, Les jansénistes du XVIIIe siècle et la constitution civile du clergé, Paris, 1928.

L'ACTION ADMINISTRATIVE, LA TEXTURE DU SIECLE

I

(293) ...Le catéchisme des curés auvergnats amis de leur patrie, de leur Roi et de leurs frères, Clermont, 1789.
(294) La feuille hebdomadaire pour la province d'Auvergne (paraît de 1779 à 1790).
(295) J. Bernet-Rollande, L'esprit public et les élections dans la Basse-Auvergne, Riom, 1903.
(296) M. Berthon, Les associations professionnelles en Auvergne au XVIIIe siècle, Clermont-Ferrand, 1935.
(297) V. Guidy, Le bureau des tailles d'Ambert détaché de la recette d'Issoire, MAC, 1939.
(298) P. Laporte, Les milices d'Auvergne (1688-1791), Clermont-Ferrand, 1956.
(299) F. Leclercq, Le brûlement des titres féodaux à Rochefort-Montagne en application de la loi du 17 juillet 1793, RA, 1962, p. 79.
(300) F. Mège, L'assemblée provinciale d'Auvergne, 1787-90, MAC, 1866.
(301) F. Mège, Les cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789, MAC, 1899.
(302) F. Mège, La dernière année de la province d'Auvergne : la grande peur, BHA, 1900.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

(303) A. Poitrineau, La milice provinciale d'Auvergne pendant la guerre de Sept ans (1756-63), DES, 1945, dactylographié.

III

(304) H. Fréville, L'intendance de Bretagne (1689-1790). Essai sur l'histoire d'une intendance en pays d'états au XVIII[e] siècle, 3 vol., Rennes, 1953.

(305) J. Leroy-Ladurie, Histoire et climat, AESC, 1959, p. 3.

ADDITIF

(*Travaux accidentellement omis dans la bibliographie antérieure*)

(306) Géographie, législation, institutions ; II. De Boulainvilliers, Mémoire présenté à Mgr le duc d'Orléans, régent de France, La Haye et Amsterdam, 1754, 2 tomes.

(307) Production et techniques agricoles ; III. Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des lettres, Paris, 1751-1777.

(308) Géographie, législation, institutions ; III. Ch. Loyseau, Traité du déguerpissement et délaissement par hypothèque, Paris, 1601.

(309) Echanges et communications ; III. F. Billacois, La batellerie de la Loire au XVII[e] siècle, RHM, 1964, p. 163.

(310) La société ; I. F. Mège, Les journaux et écrits périodiques dans la Basse-Auvergne, Paris, 1869.

(311) Travaux utiles, étrangers à l'Auvergne. G. Roupnel, La ville et la campagne au XVII[e] siècle ; étude sur les populations du pays dijonnais, Paris, 1955.

(312) Production et techniques agricoles ; I. C. Vigouroux, La réformation des eaux et forêts d'Auvergne, 1725-32, RA, 1952, p. 146.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Retrouver ce titre sur Numilog.com

INTRODUCTION

Les cadres de la vie rurale

LE CADRE NATUREL

Aux termes de la Coutume d'Auvergne (1), c'est la partie de la province qui s'étend au nord du cours des rivières d'Allagnon et de Rhue, englobant aussi bien le Brivadois que le Langeacois, qui constitue la Basse-Auvergne ; elle correspond à l'actuel département du Puy-de-Dôme augmenté de l'arrondissement de Brioude, de nos jours inclus dans le département de la Haute-Loire.

A quelques modifications de détail près, portant essentiellement sur des localités sises sur les confins de la province, la filiation administrative de cette étendue territoriale est donc sans équivoque. La Basse-Auvergne, partie septentrionale et orientale de l'ancienne province apparaît par ailleurs comme l'expression administrative d'une certaine unité géographique : le bassin hydrographique de l'Allier moyen depuis Langeac jusqu'à la région de Randan, avec ses marges, les bassins supérieurs de la Dordogne et de la Rhue au sud-ouest, de la Sioule à l'ouest, et la Combrailles au nord-ouest ; c'est donc à partir du fleuve Allier que l'on en peut tenter une succincte description géographique.

a) De part et d'autre de l'Allier, collecteur de la plus grande partie des eaux tombées sur la Basse-Auvergne, s'étire une succession de bassins d'effondrement séparés par des défilés ou des « étroits » ; trait d'union, le fleuve, soumis à une forte évaporation estivale, mal alimenté l'hiver du fait de la rétention nivale presque générale sur son bassin, et qui connaît des crues violentes, dangereuses pour les finages riverains, lorsque survient par aventure une conjonction des pluies d'origine méditerranéenne et des précipitations amenées par les masses d'air atlantique ; malgré ses infirmités naturelles, l'Allier, faute de mieux, peut servir d' « instrument » à diverses formes d'artisanat riverain, qu'il fournisse la force de moulins, ou le « chemin qui marche » aux transports vers le nord.

Les bassins qu'il traverse à l'amont s'allongent en chapelet de

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Langeac à Cournon ; bassins de Langeac, de Brioude, du Lambronet, d'Issoire, à la topographie souvent tourmentée, séparés les uns des autres par des blocs relevés que le fleuve traverse par des gorges, et dont les dimensions vont croissant au fur et à mesure qu'ils se succèdent vers le nord ; ces « Limagnes du Sud » sont parsemées de multiples buttes d'origine volcanique, nées de coulées ou de cheminées dégagées par l'érosion, et qui contribuent à en diversifier la topographie ; de là, une variété des terroirs qui se marque par l'alternance irrégulière des pentes d'éboulis, des « chaux » ou sommets de coulées en relief, des plans sédimentaires et des « robinets » rocheux des gorges intermédiaires.

En aval, la plaine de la Grande Limagne prend des dimensions considérables qui l'opposent aux bassins méridionaux ; sur 40 kilomètres de large, elle épanouit ses trois zones juxtaposées, la plaine marneuse formée d'éléments tertiaires autour de Clermont et de Billom, les marais aux sols noirs et humides autour de Riom, au nord, et à l'est les Varennes, revêtues de sols podzoliques gris et pauvres où subsistent des lambeaux de la couverture végétale primitive : la forêt de chênes.

Le climat de cette bande centrale de bassins étirés le long de l'axe fluvial d'Allier est caractérisé par la conjonction de l'ensoleillement et de la sécheresse, plus marquée à l'ouest où elle se trouve à l'ombre pluviométrique des massifs volcaniques occidentaux ; l'humidité croît et l'ensoleillement décline à l'est du cours du fleuve, tandis que la Grande Limagne accuse les caractères continentaux déjà larvés dans les climats des Limagnes du sud.

Toutefois, vastes creux topographiques, les Limagnes du Sud ou du Nord sont toujours sous la menace des inversions de température, génératrices de gelées tardives et de brumes épaisses.

b) Les « pays coupés » des rebords. — L'expression, particulièrement heureuse de pays coupés apparaît fréquemment sous la plume des administrateurs du XVIII[e] siècle ; elle désigne des zones périphériques aux bassins, et qui, plus développées à l'ouest qu'à l'est, correspondent grossièrement aux abrupts tectoniques des fossés de l'Allier ; ne dépassant nulle part 1 000 mètres d'altitude, elles s'individualisent du point de vue du relief par la dominante des formes de dissection : à l'ouest de la grande Limagne s'étirent d'importants plateaux basaltiques bien dégagés et en surplomb vigoureux : côtes de Clermont, de Châteaugay, Gergovie..., au sud-ouest ce sont des échines cristallines, des serres, surmontées de coulées volcaniques perchées, et encadrées de vallées profondes, qui constituent le « pays des Couzes »... et au sud ou à l'est réapparaissent les échines ou les arêtes cristallines grossièrement parallèles, compartimentées par ces gorges encaissées dont la présence est caractéristique du « pays coupé » ; du fait d'une altitude déjà forte, il jouit d'un climat rude, à l'hiver prononcé, où l'on peut distinguer deux nuances, l'une humide à l'est, revêtu d'un manteau forestier dense, l'autre sèche à l'ouest placé « sous le vent » par rapport aux flux d'air océanique qu'interceptent les Puys et les Dores.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

La variété des terroirs et celle des microclimats découle, à travers le pays coupé, de la juxtaposition des échines, dont les sols en place sont assez profonds et propres à la culture, des pentes vouées au ravinement, et qui laissent promptement apparaître le soubassement rocheux pour peu que la couverture végétale ou forestière originelle soit éliminée sans discrétion, et des fonds de vallées, humides, parfois épanouis en petits bassins menacés par l'ensablement.

c) Les hautes terres bordières. — Sous cette rubrique se rangent à l'est, le versant du bassin hydrographique de l'Allier, constitué par une série de blocs soulevés : Forez, Bois Noirs et Livradois ; à l'ouest et au sud-est un complexe de massifs qui déborde largement la ligne de partage des eaux, et englobe une frange du bassin verseur de la Garonne : Combrailles, Devès, Margeride, chaîne des Puys ou des Dores.

Ces hauts pays ont pour commun dénominateur le climat rude qui résulte de l'altitude partout supérieure à 1 000 mètres ; à la longueur de l'enneigement annuel s'ajoute la fréquence des gelées — plus de 100 jours par an — ; le cycle végétatif s'en trouve considérablement abrégé ; les sols acides, sans grande valeur agricole, dominent largement. C'est par l'abondance des précipitations que le climat des hautes terres occidentales se distingue du climat des hautes terres de la bordure orientale, plus soustraites à l'impact des masses d'air humide venues de l'Atlantique ; pourtant ici comme là, la forêt de hêtres ne subsiste qu'à l'état résiduel, mises à part quelques « taches » plus importantes laborieusement reconstituées aux flancs des massifs volcaniques. Les landes à bruyères ou à genêts, les pâturages naturels maigres, constituent le paysage typique, compartimenté par les gorges profondes d'étroites vallées rajeunies. Quelques rares bassins sédimentaires intérieurs comme à l'ouest, celui d'Olby, ou à l'est, le petit fossé tectonique d'Ambert constituent par opposition de « bons pays », tandis qu'une zone assez réduite de « prairies d'altitude » s'individualise dans la partie haute du Massif des Dores.

Celui-ci se présente comme le grand massif volcanique, empilement fragile de coulées et de projections vigoureusement attaqué par les érosions fluviale et glaciaire ; les « planèzes » séparées par des auges alternent avec les cheminées volcaniques dégagées par le ruissellement et sculptées en croupes ou en crêtes accentuées ; volcanique lui aussi, le Cézalier se présente comme un plateau monotone formé par un entassement de coulées basaltiques ; la chaîne des Puys ou Dômes dont les appareils volcaniques s'étirent le long de la faille occidentale limitant la Grande Limagne, les Monts du Dévès au sud-est, sont des chaos de cônes, de dômes et de ces coulées récentes, encore peu décomposées, d'aspect rugueux et rébarbatif, qu'on nomme « cheires » : ils constituent le fruit du dernier effort du volcanisme dans le Massif Central. Les hautes terres cristallines dominent en étendue ; elles forment en Artense une région de croupes lourdes, recouvertes d'un épais enduit de dépôts glaciaires amenés des monts du Cantal, et ailleurs, en Margeride, en Combrailles, dans les Bois Noirs ou le Livradois, des massifs mal individualisés, zones de lourdes bosse-

Retrouver ce titre sur Numilog.com

empâtées culminant vers 1 500 mètres, parmi lesquelles circulent, au fond de vallées en « trait de scie », des ruisseaux au chevelu serré.

La Basse-Auvergne apparaît donc comme un agglomérat tripartite qui s'ordonne par référence au cours sud-nord de l'Allier et au golfe de plaines que ce fleuve dispose de part et d'autre de son lit, au cœur des hautes terres du Massif Central ; cette disposition naturelle, cet étagement en altitude de chaque côté d'un axe méridien, et le rétrécissement progressif des bassins vers l'amont jusqu'à Chilhac où les gorges du haut fleuve prennent une ampleur et une continuité redoutables, font de la Basse-Auvergne une contrée relativement isolée, dont les communications les plus faciles sont naturellement orientées vers le nord, et qui entre difficilement en rapports avec le bassin méditerranéen et plus mal encore avec l'Aquitaine ou le couloir rhodanien. Le compartimentage naturel de ce pays contrasté atteint son maximum dans les hautes terres bordières, à la fois éloignées de l'Allier et découpées par ces vallées étroites que A. Meynier qualifie de « véritables fossés de séparation » (2) ; le facteur « isolement » est encore renforcé — et même dans une partie de la Limagne, surtout dans les bassins méridionaux, — par les variables climatiques et hydrographiques ; longs enneigements, dégels boueux qui rendent les chemins impraticables et le franchissement des cours d'eau délicat, brouillards épais et persistants, tempêtes de neiges ou « écirs » qui en montagne accumulent les « congères », inondations fréquentes dans la vallée de l'Allier, autant de difficultés supplémentaires au maintien d'une vie de relations à long et même à court rayon ; de là, la multiplication de ces petits « pays » individualisés, frangés par des agglomérations, villes ou bourgades, par lesquelles, grâce aux foires ou aux marchés, s'opéraient les échanges indispensables : Chandèze, Veinazès, Lembron, Langeacois ou Chaliergue... et bien d'autres qu'énumère Leroux dans son ouvrage ancien mais toujours utile « Le Massif Central ; histoire d'une région de la France » (3).

Si l'isolement naturel tend à multiplier les « pays » autonomes, les petites unités humaines, proportionnellement à l'hostilité du relief et du climat, la diversité impose sa fantaisie à chaque détour de sentier ou de saison ; les modalités locales de l'exposition, de l'orientation des reliefs ou de leur texture superficielle font de l'Auvergne une terre à « micro-climats » par excellence, où les finages d'un même terroir villageois s'opposent souvent les uns aux autres, en marquant toutes les nuances de transition ; dans le temps, les contrastes et les variations brutales ne manquent pas, d'une saison à l'autre, d'une année à l'autre. Pas de vents franchement dominants, pas de cours d'eau à régime régulier, pas d'ouvertures naturelles sur les provinces périphériques — le nord excepté — ; bien au contraire des aptitudes naturelles très différentes les unes des autres, allant de la production du sarrasin, des châtaignes, et de l'herbe des prairies d'altitude à celle du vin, du froment, ou du bois d'œuvre et du charbon, et cette étonnante succession de crises météorologiques dont la chronique du temps fournit un état assez sombre, — années exceptionnellement humides ou froides, sécheresses excessives, grêles ou orages désas-

Retrouver ce titre sur Numilog.com

treux, — confèrent à la province les apparences d'une diversité fondamentale, malaisément réduite par la diligence des hommes.

II. — *LE CADRE JURIDIQUE*

Province ressortissant plus particulièrement des pays de langue d'oc quoi que située aux frontières de la langue d'oc et de la langue d'oïl, l'Auvergne est dans une position exceptionnelle en matière juridique : « une singularité dont la France ne fournit point d'autre exemple », affirme Chabrol dans la dissertation qui inaugure les matières préliminaires de ses « Coutumes générales et locales de la Province d'Auvergne » (4).

C'est, en effet, la Coutume qui s'applique à la plus grande partie de la province ; rédigée en 1510, elle tire de cette fixation ancienne une certaine saveur d'archaïsme qui rendit très tôt nécessaires des gloses ou commentaires tels que ceux de Jean de Basmaison de 1596 ou ceux de Claude Prohet de 1695 (5). Le Droit écrit régit soixante-cinq communautés réparties dans tout le pays, tandis qu'une vingtaine d'autres localités de Basse-Auvergne jouissent, comme Blesle par exemple (élection de Brioude), d'un statut mixte, en fonction des différentes justices qui y sont établies (6). Alors que les anciennes justices d'Eglise ressortissent toujours au Droit écrit, les justices laïques appliquent traditionnellement la Coutume, avec parfois des nuances locales modifiant ou prolongeant la Coutume générale ; la coïncidence entre terres d'Eglise et détroit d'application du droit écrit, remarquée par l'intendant d'Ormesson en 1698 (7), ne vaut pas pour les acquisitions relativement récentes, telles la terre de Mazaye appartenant à l'évêque de Clermont ou les justices dépendant des commanderies de Malte, considérées comme « de nouvelle réunion ».

Sur les confins septentrionaux de l'Auvergne, quelques paroisses avaient adopté la Coutume de la province voisine du Bourbonnais, ce qui était lourd de conséquences en matière de pratiques agraires, la maxime « qui bouche, garde », par exemple, y étant de droit commun en ce qui concernait la « clôture » des propriétés.

L'existence de deux systèmes juridiques concurrents, pour toutes les questions que la législation royale n'a pas unifiées en les codifiant, a des effets parfois étranges : la dévolution des biens provenant de successions se fait séparément et différemment pour les biens situés en pays de droit écrit et pour ceux qui se trouvent en pays de droit coutumier d'un successible ; de même, le système de l'institution contractuelle si fréquemment employé pour régler en évitant leur émiettement, la transmission des patrimoines, ne paraît applicable que dans le cadre territorial d'emprise du Droit Coutumier.

Cette législation coutumière ou écrite de droit romain est appliquée par des justices seigneuriales nombreuses et qui forment un premier degré de juridictions ; « fief et ressort n'ont rien de commun », affirme la Coutume (8), ce qui revient à dire que la justice n'est pas attachée au fief, et qu'elle est devenue un droit patrimonial autonome ; les

Retrouver ce titre sur Numilog.com

justices seigneuriales sont extrêmement nombreuses (selon l'enquête de 1761, dans AD PdD C 1558 à 1560, la seule subdélégation de Saint-Amand-Roche-Savine en compte 34, celle de Langeac, 22) et parfois groupées en un bailliage seigneurial qui joue le rôle de première juridiction d'appel, tel le bailliage de Tinières dans la subdélégation de Bort dont relève un certain nombre de justices (9) ; à l'échelon de ces justices inférieures, il existe quelques prévôtés ou châtellenies royales correspondant à des seigneuries dont le seigneur est le roi, comme Langeac, Nonette ou Usson ; au niveau de l'appel, facultatif pour les causes civiles et obligatoire pour les causes criminelles, on trouve les deux présidiaux, inégaux en compétence territoriale, de Riom et de Clermont, adjoints, l'un à la sénéchaussée d'Auvergne, l'autre à la très exiguë sénéchaussée de Clermont de création récente (10) ; toutes les sentences des présidiaux de Riom et Clermont peuvent être réformées par le Parlement de Paris qui a l'Auvergne haute et basse dans son ressort, et auquel vont par ailleurs directement les causes examinées par les petits bailliages royaux spéciaux à Montaigut, pour la Combrailles, et à Montferrand, seigneurie royale à statut privilégié (11).

Province chicanière et procédurière à l'égal de la Normandie et qui a donné au royaume un nombre étonnant de chanceliers, l'Auvergne est pourvue d'une quantité de juridictions d'exception aux attributions parfois confuses et enchevêtrées, spécialisées les unes dans le contentieux fiscal ou administratif, les autres dans la répression du vagabondage et la police des grands chemins, d'autres encore dans la lutte contre les contraventions aux règlements des traites ou des salines ; la Cour des Aides de Clermont reçoit, comme tribunal supérieur, les appels des bureaux d'élections des Haute et Basse-Auvergne, du Limousin et de la Marche, en matière de fiscalité directe ; le bureau des finances de Riom, composé de trésoriers de France, conserve, en principe, le contentieux du Domaine royal et possède des attributions supplémentaires en matière de voirie ; le contentieux civil ou criminel découlant d'une grosse partie de la fiscalité indirecte — droit de contrôle et impositions annexes telles que le 100e denier, petites gabelles de Languedoc en vigueur dans une partie des élections de Brioude et Issoire en Basse-Auvergne, droits de traites divers perçus entre l'Auvergne et les cinq grosses fermes —, est apuré en premier ressort par un grand nombre de tribunaux d'exception comme les greniers à sel, la prévôté des gabelles de Langeac, les bureaux de traites de Vichy et de Gannat, l'appel allant à la Commission de Valence ; le prévôt de la maréchaussée d'Auvergne et ses lieutenants ont compétence sur tous les « cas prévôtaux » qui emportent justice répressive sommaire ; enfin l'intendant d'Auvergne, commissaire départi dans la généralité de Riom, exerce une juridiction gracieuse et contentieuse qui présente maintes fois le caractère d'une « justice retenue », empiétant sur les attributions de principe des diverses compagnies d'officiers.

Ainsi la Police, au sens le plus large (celui que définit Delamare dans le tome I de son « Traité de la Police », p. 4), est aux mains des

Retrouver ce titre sur Numilog.com

officiers des justices et châtellenies seigneuriales, sous la surveillance des présidiaux et de l'intendant, et l'ordre public, au sens étroit, sous le contrôle des brigades de la maréchaussée qui représente une force d'intervention peu nombreuse, si l'on tient compte de la lenteur des moyens de transport, donc de l'étendue effective de la province : 17 brigades de 4 hommes chacune pour la Haute et la Basse-Auvergne réunies, selon le « Calendrier d'Auvergne » de 1777 (12) ; la justice criminelle répressive est, de fait, au XVIII[e] siècle, administrée par les présidiaux les juges seigneuriaux étant, depuis l'ordonnance criminelle de 1670, confinés dans les fonctions d'enquête préalable et d'instruction ; le civil reste, au contraire, tant pour la juridiction gracieuse que pour les affaires contentieuses, du ressort effectif des baillis et châtelains seigneuriaux, assistés de procureurs fiscaux qui jouent le rôle de représentants de l'action publique et des intérêts seigneuriaux, et de procureurs postulants, chargés de poursuivre les procédures, aidés d'une nuée de recors et d'huissiers ; tous ces praticiens locaux dont la Basse-Auvergne est féconde, prennent les mesures d'administration des patrimoines de mineurs, reçoivent les acceptations ou répudiations de successions, les inventaires dressés par tabellions, les actes de constitution de caution, font de nombreux actes de pure procédure lucratifs, et vont au fond du Droit pour les procès très quotidiens qui mettent en jeu des intérêts minimes parmi lesquels, au tout premier rang, les litiges relevant du droit foncier. Les greffes adjoints aux justices seigneuriales — et qui sont souvent affermés — ont, de par les actes que l'on y conserve en minutes, une extrême importance du point de vue de la sécurité des biens et de la tranquillité des familles, comme le montre, par exemple, l'inventaire, dressé en 1766, du greffe de la justice de Pont-du-Château (13).

III. — *LE CADRE ADMINISTRATIF*

Province ou généralité ? La Basse-Auvergne, telle que l'entendent les vieux auteurs, englobe une partie de l'actuel département de l'Allier et déborde donc des frontières de la généralité de Riom, telles qu'elles sont fixées pendant tout le cours du XVIII[e] siècle.

En effet, en 1630, à l'instigation du maréchal d'Effiat, quatre-vingts paroisses de la Basse-Auvergne appartenant à l'élection de Riom en furent retranchées pour constituer, avec Gannat pour chef-lieu et par adjonction de paroisses du Bourbonnais, une élection rattachée à la généralité de Moulins (14). Malgré la persistance de la tradition qui continue à situer les paroisses détachées en Auvergne, l'élection de Gannat suit ensuite le sort administratif du Bourbonnais et Nivernais, en conservant néanmoins un statut particulier, sur le plan douanier et en matière de gabelles, en vertu des « droits acquis » antérieurs ; comme les Etats de la Basse-Auvergne ne sont plus réunis (la dernière réunion a eu lieu en 1629), les treize « bonnes villes » qui représentaient le Tiers-Etat à ces assises — quatre d'entre elles : Ebreuil,

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Cusset, Saint-Pourçain et Aigueperse, sont sises dans les paroisses séparées — n'ont plus l'occasion de députer comme autrefois ; pourtant des survivances de détail confèrent un statut ambigu à cette partie ex-auvergnate de la généralité de Moulins ; les quatre-vingts paroisses font toujours partie de l'évêché de Clermont ; elles continuent à payer le sel de l'Océan à un prix marchand très inférieur au prix que paient les paroisses bourbonnaises, incluses dans les limites des grandes gabelles, et ne sont soumises qu'à une servitude destinée à limiter le trafic du « faux sel », qui consiste en l'obligation de prendre cette denrée dans des dépôts particuliers, générale pour toutes les communautés sur une profondeur de cinq lieues en deçà de la ligne de démarcation entre pays rédimé et pays de grandes gabelles.

De même, la ligne de traites qui sépare l'Auvergne, province réputée étrangère, des cinq grosses fermes, du point de vue douanier, continue à courir le long de la frontière traditionnelle, laissant du même côté que la généralité de Riom les paroisses auvergnates détachées, les bureaux des traites où l'on visite les marchandises, restant, comme devant, Vichy pour la voie d'eau, en un point où les limites sont restées inchangées, et Gannat, loin à l'intérieur de la généralité de Moulins, pour la voie de terre.

Anomalies résiduelles ! Les paroisses auvergnates de l'élection de Gannat n'en vivent pas moins de la vie administrative de la généralité de Moulins, ce qui seul importe vraiment à une époque où la province s'efface, en tant que réalité politique, devant la généralité, circonscription administrative essentielle ; tout ce qui regarde le département ou le contentieux des tailles et de leurs accessoires, les vingtièmes ou le don gratuit, est soumis à l'autorité de l'intendant de Moulins, les enquêtes administratives, si nombreuses au XVIII^e^ siècle, sont menées ou coordonnées, dans ces localités, par les soins des bureaux du même intendant, et l'appartenance à l'Auvergne de cette fraction d'élection qui suivait déjà, pour la plus grande partie, la Coutume du Bourbonnais en 1510, lors de la rédaction de la Coutume d'Auvergne, tend à n'être plus qu'une fiction juridique, assortie d'un maintien dans le ressort de la sénéchaussée d'Auvergne à Riom ; elle atteindra son terme normal en 1789, lorsque les assemblées révolutionnaires, procédant au nouveau découpage territorial de la France, traceront les limites des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, sans prendre en considération des appartenances provinciales vidées de leur sens.

Ainsi, au début du XVIII^e^ siècle, il existe, en fait, deux définitions de la Basse-Auvergne : l'une « large », qui englobe les paroisses distraites par l'influence du maréchal d'Effiat, l'autre « étroite », qui les néglige ; c'est à cette dernière que se rapporte ce travail : les déséquilibres et les obscurités inhérents au recours à des sources d'informations différentes, d'inégale conservation, les difficultés sans nombre qui auraient jalonné toute tentative de comparaison, toute enquête portant sur la Basse-Auvergne « large » dans ses parties « riomoise » et « moulinoise » du fait de la différence des points de vue contemporains et des postes d'observation, auraient rendu illusoire un effort d'appréhension de la Basse-Auvergne rurale « large », tenté au prix

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Retrouver ce titre sur Numilog.com

1. *Carte de la généralité de Riom, par Desauches* (1786) *tirée de BMC, Ca* 26.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Retrouver ce titre sur Numilog.com

— dangereusement élevé — de la rupture de l'unité administrative fondamentale que constitue, dans le dernier siècle de l'Ancien Régime, la généralité.

Nous nous intéresserons donc aux quatre élections de Riom, Clermont, Issoire et Brioude, Basse-Auvergne « étroite », mais, en fait, les 9/10 de la Basse-Auvergne coutumière ; c'est, en somme, la Basse-Auvergne située dans les limites de la généralité de Riom, souvent appelée, notons-le, « généralité d'Auvergne ».

Les frontières de la généralité de Riom, dans sa partie ressortissant à la Basse-Auvergne, comportent des anomalies que l'on rencontre souvent dans les découpages administratifs d'Ancien Régime ; la frontière septentrionale de la généralité semble tracée au gré de la fantaisie la plus échevelée, qui multiplie les saillants et les échancrures les plus hardis : des paroisses sont coupées en deux et, laissées en partie en « Auvergne », sont en partie rejetées dans les généralités de Moulins ou de Lyon (15) ; alors que la paroisse d'Entraigues, près d'Ennezat, forme une enclave qui relève de l'intendant de Moulins, une dizaine de paroisses de Combrailles groupée autour de Montaigut est enkystée dans la généralité voisine (16) ; dans le détail, la sinuosité des limites des deux circonscriptions administratives est effarante. Elle apparaît dans toute sa complexité sur une carte rudimentaire curieuse établie en 1746, lorsque les autorités doivent prendre des mesures extraordinaires pour empêcher l'épizootie qui ravage le Bourbonnais et la plus grande partie de la France à cette époque de s'introduire en Auvergne (17). Du côté du Lyonnais, du Velay, de la Marche et du Limousin, les limites de la généralité correspondent, au contraire, à peu de choses près, avec celles de la province ; elles prennent une allure bizarrement tourmentée dans la seule région de Saint-Paulien-Allégre ou apparaissent, selon la carte de Cassini, d'étranges pédoncules (18). En bref, les limites de l'ancienne province d'Auvergne et de la généralité de Riom et celles du département actuel du Puy-de-Dôme ou, du côté du Sud-Est, de l'arrondissement de Brioude, avec le reste du département de la Haute-Loire sont, à l'Ouest et à l'Est, restées identiques au long des siècles. Croquis n° 1

Sur la province, ceux que Saugrain qualifie d' « officiers militaires », le gouverneur et le lieutenant général pour la Basse-Auvergne, ont une autorité de principe qui englobe la partie auvergnate de l'élection de Gannat ; il s'agit là de charges militaires honorifiques et lucratives qui ont été vidées, au siècle précédent, de tout pouvoir réel. Il en va de même des charges de « lieutenant de roi » créées dans les provinces en 1692 à l'intention de familles distinguées de la noblesse (19) ; les sénéchaux conservent un certain rôle comme autorités chargées de veiller à l'exécution des jugements prononcés par les présidiaux, et comme tel le sénéchal de Riom a juridiction sur l'Auvergne « irrédente » de l'élection de Gannat ; mais la réalité du pouvoir de décision et d'injonction, le véritable relais d'autorité dans la généralité, réside à l'écart de cette façade désuète, dans la personne de l'intendant de justice, finances et police, commissaire départi dans la province ; pour l'aider dans sa tâche, il dispose de compagnies d'officiers et peut

Retrouver ce titre sur Numilog.com

nommer des commissaires ; au niveau des communautés d'habitants, il a pouvoir d'investir par voie d'autorité de simples taillables d'attributions limitées.

Tout a été dit des fonctions de l'intendant, « le roi présent dans la province », et son rôle en Auvergne est en tous points semblable à ce qu'il est ailleurs ; notons toutefois qu'à Clermont, l'intendant « de la généralité de Riom » ou « d'Auvergne » ne se heurte pas, comme en Languedoc, en Bretagne, ou dans d'autres provinces, au prestige concurrent et à la turbulence d'un Parlement ou d'Etats Provinciaux.

Il est pourvu de bureaux dirigés par un secrétaire d'intendance qui a rang de subdélégué et qui reçoit délégation pour expédier les affaires lorsque son supérieur obtient permission de s'absenter ; il est représenté et informé par des subdélégués, commissaires nommés et destitués par lui, qui sont en poste, chacun en ce qui le concerne, dans une circonscription bien délimitée ; le fait est acquis en 1725. Mais le nombre, l'étendue, voire le chef-lieu de ces circonscriptions, sont susceptibles de changements profonds: les considérations de personnes ou d'opportunité semblent gouverner ces modifications très nombreuses pendant le XVIII[e] siècle (20) ; les subdélégués eux-mêmes s'appuient sur un réseau plus ou moins étoffé de « correspondants », qui sont leurs hommes dans les bourgades les plus importantes ou les parties les moins accessibles de la subdélégation (21) ; les fonctions de subdélégué se laissent mal définir en quelques mots; il semblent être les « maître-Jacques » de l'administration, procédant à des enquêtes administratives, répondant, en ce qui concerne le cadre territorial de leur subdélégation, aux enquêtes lancées par un ministre, faisant tirer au sort pour le recrutement de la milice, surveillant l'esprit public, conservant le contact avec les communautés d'habitants pour tout ce qui intéresse la levée des tailles, prenant en mains les opérations d'assistance ou les coordonnant en cas de disette ou d'épidémie. Comme les archives de l'intendance qui nous sont parvenues ne recèlent que les lettres ou documents provenant de l'échelon administratif immédiatement subordonnée — l'ensemble des subdélégués —, une impression, peut-être fallacieuse, d'insignifiance se fait jour concernant la place tenue par les correspondants, qui apparaissent comme des opérateurs locaux, informateurs ou figurants administratifs. Il n'existe malheureusement pas de fonds d'archives de subdélégation qui aurait pu permettre d'élucider le problème pendant des attributions du « correspondant » auvergnat.

Pour les questions fiscales, l'intendant est aidé, dans chaque élection, par une compagnie d'officiers, les « élus », qui assurent le département des tailles entre les collectes de leur élection, en en préparant le « plumitif » au cours de séances de travail avec l'intendant ; ils ont, en premier ressort, charge du contentieux fiscal : procès en surtaux, demandes en décharge, en radiation de cotes, débélugements ou transports de cotes... ; ils préparent l'assiette, procédant chaque année, avant le département, à des chevauchées pour établir les capacités contributives de chaque collecte. Leurs attributions se recoupent souvent avec celles de l'intendant auquel rien de ce qui concerne les

Retrouver ce titre sur Numilog.com

finances n'est étranger ; quant aux quatre élections qui constituent la Basse-Auvergne « étroite », leur découpage n'est pas exempt de bizarreries dont la plus notable est le bastion que l'élection de Riom, la plus septentrionale, pousse sur les confins de la Haute-Auvergne, autour d'Anzat-le-Luguet (22). Croquis n° 2

Au niveau des communautés d'habitants, la paroisse et la collecte sont les cellules administratives élémentaires ; la collecte est l'unité fiscale, caractérisée par sa taxation globale, qui donne lieu à ouverture d'un « rôle » constitué par les « cotes » qui correspondent aux différents feux taillables ; les « collecteurs-asséeurs », dont la fonction est ordinairement dévolue aux consuls annuels, nommés par le corps commun, sont pris parmi ses habitants ; il n'est pas rare que des paroisses importantes ou étendues soient divisées en plusieurs collectes (23) ; le regroupement de plusieurs paroisses en une seule collecte est moins fréquent (24) ; la carte des collectes est, du reste, remaniée en fonction des nécessités du services ou des réclamations des taillables, les oppositions d'intérêts entre agglomérations poussant souvent aux demandes de divisions. La paroisse, au contraire, est remarquablement stable (25) ; cellule religieuse avant tout, elle est aussi un centre de vie communautaire du fait du rôle central joué par le curé et par l'église, lieu de réunion ; elle est aussi une circonscription administrative et les gouvernants songent parfois à calquer la carte des collectes sur leur réseau (26). Le curé fait, en maintes occasions, fonction d' « administrateur parallèle », parce qu'il est, au village, l'homme instruit ; au contraire, les consuls et les syndics, les uns représentants collégiaux annuels de la communautés, nommés, à leur corps défendant parfois, et soumis à l' « ordre du tableau », les autres appelés à représenter la collectivité pour une affaire bien délimitée (il existe des syndics pour défendre ou pour actionner dans un procès, des syndics de milice, des syndics des chemins...), sont souvent illettrés et incompétents ; ils jouent, les consuls en tant qu'asséeurs-collecteurs notamment, le rôle de « responsables », véritables « otages » voués aux foudres du fisc en cas de défaillance des contribuables. Quant aux « corps communs », souvent qualifiés dans les actes notariés de « meilleure et plus saine partie des habitants », leurs contours sont mal définis. Ils représentent le peuple délibérant sur les questions d'intérêt commun, qui prend sans procédure formaliste nette des décisions de principe : pour être suivies d'effets, elles doivent être homologuées par l'intendant, tuteur des communautés (27).

Les villes ont une organisation municipale plus complexe comprenant généralement un corps de ville formé d'échevins ; ceux-ci sont parfois titulaires d'offices érigés et vendus par le roi ; les villes sont pourvues d'autorités de police : lieutenant-civil et lieutenant-criminel, qui dirigent commissaires de police et archers ; l'assemblée de ville remplace le plus souvent le « corps commun » des bourgades et villages ; exception notable : Brioude, où les chanoines-comtes, seigneurs de la ville, sont jaloux de leur autorité, parviendra tardivement à obtenir des institutions municipales.

Des corps spécialisés d'officiers ou de commissaires, aux fonctions

Retrouver ce titre sur Numilog.com

bien délimitées, interviennent dans certains domaines « techniques » ; ainsi les officiers des maîtrises des eaux et forêts — maîtrises royales de Riom ou d'Ambert, maîtrise particulière de la comté d'Auvergne, à Vic-le-Comte — dont l'activité est multiforme, puisqu'ils exercent la juridiction sur tout ce qui regarde les forêts et bois de leur ressort, la pêche et la chasse, les bacs, les arpentements et aménagements des périmètres forestiers, les permis d'exploiter, les droits d'usage des habitants « investis », la recherche et la conservation de bois de marine pour les flottes royales... ; les ingénieurs de la province, membres, après 1750, du corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, qui régentent projets et exécution de travaux routiers et ouvrages d'art ; les commissaires nommés par l'intendant pour vaquer à des tâches généralement limitées dans le temps et précisées par leur commission même, tels que les commissaires au tarif qui, à partir de 1733-35, tentent d'établir, dans certaines paroisses, l'assiette de l'impôt à partir de déclarations contrôlées des taillables, et d'un « tarif » adopté de concert avec le corps commun ; les commissaires et contrôleurs des vingtièmes, sous un directeur, constituent, dès 1750, une véritable administration fiscale, en partie itinérante (28).

Il faut encore mentionner une semi-administration qui jouit de l'appui de la force publique et exploite, par concession du roi, certaines ressources fiscales indirectes : elle est composée des agents des gabelles et des contrôleurs ou inspecteurs du Contrôle du papier timbré ; les agents des gabelles sont assez peu nombreux dans la plus grande partie de la Basse-Auvergne, pays « rédimé » où le sel est vendu au prix marchand ; on trouve pourtant des brigades de gardes des gabelles, aux confins des généralités où a cours le « sel du devoir », sur les points où le faux saulnage est le plus à craindre, comme au Montel-de-Gelat, ainsi que le long de la ligne de séparation des prévôtés d'Ambert, Auzon, Brioude et Langeac — qui font partie des petites gabelles du Languedoc — du reste de l'Auvergne ; les gardes des fermes exercent aussi une surveillance aux confins du Forez, destinée à paralyser les activités des contrebandiers en tabac et en étoffes d'indienne (29) ; enfin les représentants de la compagnie de partisans qui afferme les droits de contrôle des actes des notaires, insinuation et centième denier, tiennent bureau ouvert dans une trentaine de villes ou bourgades de la Basse-Auvergne pour y percevoir les droits d'enregistrement ou de transaction sur les transferts de biens-fonds.

Croquis n° 2

Portion septentrionale de l'ancienne « civitas Arvernorum », la Basse-Auvergne conserve une individualité marquée dans la géographie ; elle reste ce golfe de plaines centré sur le cours moyen et supérieur de l'Allier qui se glisse vers le Sud au milieu des hautes terres du Massif Central, et le bassin verseur périphérique qui y achemine ses eaux : un entonnoir de plaines et ses marges montagneuses ; pénalisée par son éloignement de la mer ou des grands axes fluviaux navigables en permanence, elle se trouve à l'écart des routes de commerce ou militaires traditionnelles ; l'altitude et le climat stérilisent en partie les hautes terres périphériques ; les aptitudes naturelles de ses terroirs lui donnent des ressources plus diverses que puissantes ; c'est cette

Retrouver ce titre sur Numilog.com

« demi-province » que sa position centrale et la malencontreuse distribution de ses reliefs vouent à un certain repliement, qui se trouve, par ailleurs, comme écartelée entre des systèmes peu compatibles — pays de droit coutumier et pays de droit écrit, pays de langue d'oc frontalier des pays de langue d'oïl —, que les lignes de traites ont, depuis le XVII[e] siècle, isolée du côté du Nord, par où elle est naturellement mieux reliée au monde extérieur que dans les autres directions ; à un compartimentage naturel « interne » poussé tant dans le « pays coupé » que sur les « hautes terres », s'ajoutent ainsi des obstacles légaux et les difficultés des communications avec les provinces voisines.

Mais l'évolution institutionnelle est plus heureuse ; la « diversité d'apparences et la centralisation de fait » que constate Tocqueville aux approches de la Révolution valent pour l'Auvergne dès le début du XVIII[e] siècle ; les tyrannies locales brisées grâce aux « Grands Jours » de 1666, une administration très centralisée détient la réalité du pouvoir, surimposée qu'elle est à la bigarrure des institutions résiduelles particulières dont aucune n'a le poids suffisant pour la contrarier ; aussi libre carrière sera-t-elle promise à son activité ; ses initiatives, du moins, pourront peut-être améliorer une situation que son passé géologique et historique rend préjudiciable à une Basse-Auvergne condamnée à stagner.

NOTES

(1) Chabrol (1), p. 656-58, T. III.

(2) A. Meynier (85), p. 37.

(3) Leroux (83).

(4) Chabrol (1), p. IX, T. I.

(5) Jean de Basmaison Pougnet (48) ; C. Ignace Prohet (51).

(6) Chabrol (1), pp. XXXI à XLVII, T. I.

(7) Mémoire concernant la province d'Auvergne, A.D. P.de-C., C. 7705, p. 87 verso. Chabrol (1), p. XCIV, T. I.

(8) Chabrol (1), p. 35 T. I.

(9) AD PdD, C 5.050.

(10) Mémoire concernant la province d'Auvergne. AD PdD, C 7705, p. 87 verso.

(11) A.D. P.-de-D., C 7705.

(12) (49) ; est à BMC.

(13) A.D. P.-de-D., B 251, inventaire de 1766.

(14) Chabrol (1), p. I, T. IV.

(15) Ainsi Echassières : A.D. P.de-D., C 1452 ou St-Rémy-sur-Thiers, A.C. cadastre ancien, 1742.

(16) Il convient de voir pour examiner cette question les cartes de Cassini n[os] 12, 13, 14, 51, 52, 53, 87 et 88, et les cartes de la généralité d'Auvergne de Jaillot BMC, CA 25 et de Desauches, BMC, CA 26 ; voir aussi l'abbé Malvialle (64).

(17) A.D. P.-deD., C 346.

(18) Carte de Cassini, n[os] 53 et 88.

(19) Mémoire d'Ormesson, p. 1 verso.

(20) C'est ainsi que Mirefleurs passe de la subdélégation de Clermont à celle de Billom vers 1775 ; A.D. P.-de-D., C 7440, Requête des habitants, 29 décembre 1781. — Cohendy (55), p. 28 sq. cite de nombreux exemples de tels remaniements des subdélégations.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

(21) Ainsi le subdélégué de Riom a un correspondant à Giat. Sur l'origine et les attributions des subdélégués de la généralité de Riom, voir G. Malavialle (63).

(22) J. Reynouard (68) indique cette anomalie : p. 289 et carte.

(23) Vollore, Auzelles, Vernines, Marat... sont ainsi découpées.

(24) A la fin de 1788, Necker songe à une normalisation des diverses circonscriptions locales comme le montre une lettre du 7 octobre citée par Suaudeau, dans RA. 1941, T. 55, p. 48, note 9 : « les vues du conseil sont sans doute qu'il n'y ait qu'une seule collecte par municipalité, autant que cela sera possible, de sorte que ces trois mots, paroisse, municipalité et collecte deviennent synonymes » (de A.D. P.-de-D. 4 C 66).

(25) Une seule création de paroisse dans l'évêché de Clermont entre 1725 et 1790 : Jumeaux.

(27) E. de la Poix-Fréminville (275), pp. 200, 203 et 205.

(28) A.D. P.-de-C., C 3795, sur le maintien comme contrôleurs des vingtièmes des contrôleurs du dixième, arrêt du Conseil du 17 mars 1750.

(29) Sur cette activité en Livradois des gens des fermes, Achard (31), p. 221 sq ; Moreau de Beaumont (150) donne le statut de la province en matière de gabelles et de monopoles pp. 78, 79, 190 sq, T. III et p. 367 T. V.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

LIVRE PREMIER

LES HOMMES

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Retrouver ce titre sur Numilog.com

PREMIERE PARTIE

APPROCHE QUANTITATIVE

CHAPITRE PREMIER

LA POPULATION DE LA GENERALITE D'APRES LES AUTEURS ET LES DOCUMENTS

A) LES AUTEURS

Nous disposons d'une assez importante série d'évaluations échelonnées au long du XVIII[e] siècle et d'inégale valeur.

Un dénombrement dû à l'intendant d'Ormesson, qui aurait eu lieu en 1697, donne pour « nombre des peuples » de la généralité, 557.068 personnes (1). Vauban le cite, mais il est impossible de savoir de quelles opérations ce résultat est la conclusion : on peut seulement présumer que, comme il était de règle dans les siècles antérieurs, il a pu être obtenu par la totalisation des feux fiscaux fournis par les rôles de tailles et centralisés par les élections, et par la multiplication du nombre global de ces feux par un coefficient forfaitaire ; Saugrain, dans ses « Dénombrements », ses « Nouveaux dénombrements », et son « Dictionnaire », se contente souvent d'indiquer le nombre des feux que contient chaque circonscription territoriale envisagée, paroisse, élection ou généralité, laissant aux lecteurs le soin de choisir tel multiplicateur qu'ils jugeront bon pour obtenir les effectifs par têtes. Dans son « Dictionnaire », il est vrai, il donne volontiers les chiffres de population des diverses paroisses (2), mais n'en indique pas la source ; très précis, ces chiffres paraissent fantaisistes, à les confronter avec les renseignements fournis par les « Dénombrements » ou les « Nouveaux dénombrements » (3). Quant à la donnée globale pour l'ensemble de la généralité, qui est de 138.135 feux (4), elle permet à qui épouse les vues de l'abbé de Saint-Pierre — qui comptait neuf personnes pour deux feux — d'adjuger à la généralité de Riom, vers 1729, une population de 622.607 individus (138.135 × 4,5), et aux quatre élections de la Basse-Auvergne, 432.832 personnes.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Bien entendu, pareil triturage de statistiques sujettes à caution dès le départ, doit être assorti de réserves expresses. Il aboutit à confronter paradoxalement les évaluations, puisqu'il donne à penser que la population aurait crû de 1700 à 1729, alors que les procès-verbaux des visites épiscopales, dans l'évêché de Clermont, montrent à l'inverse une diminution forte et générale du nombre des communiants entre le début du siècle et la fin de la Régence. En fait, chacun des facteurs du produit hasardé plus haut est entaché d'incertitudes, tant du fait des équivoques qui pèsent sur le montant des feux imprimé par Saugrain — qui varie inexplicablement, M. Esmonin l'a montré dans ses travaux, d'un de ses ouvrages à l'autre, s'agissant d'une même paroisse — que du fait de l'imprécision de la notion de « feu » en tant que valeur démographique. Il faut souligner que l'interprétation de l'abbé de Saint-Pierre ne reposait sur aucune expérience « auvergnate » de la question, et que le feu auvergnat, fiscal et non pas « allumant », comme en Dauphiné, par exemple, procurait une base bien fragile aux évaluations démographiques ; s'il est vrai, comme le constate Roupnel, qu' « au XVIII^e siècle, on compte uniquement par feux, c'est-à-dire par unités fiscales » (5), les contemporains en viennent, avant même la fin de l'Ancien Régime, à dénoncer l'arbitraire de ce comput : ce fut le cas en Auvergne lors de l'enquête sur le mouvement de la population prescrite par le contrôleur général Bertin en 1763.

Si, lorsqu'il indique la situation démographique de la province, Boulainvilliers se contente de démarquer d'Ormesson à travers Vauban (6), l'abbé Expilly, dans son « Dictionnaire géographique », tente de mettre à jour le « Dictionnaire universel » de Saugrain, vieux d'un demi-siècle : il travaille dans le même esprit, — même référence au nombre de feux, même précision suspecte, mêmes variations, cette fois d'un tome à l'autre. A l'article « *Riom* », du tome VI, il constate que, d'après « un état fourni en 1768 », l'Auvergne compterait 986 paroisses et 118.400 feux, alors qu'au tome II (p. 371) il lui en avait attribué 138.225 répartis entre 942 paroisses ; mais il explique que cette modification est due à une « diminution faite sur les cotes de capitation par égard aux dommages et pertes qu'avoient soufert diverses communautés » ; le nombre des feux étant décidément fonction des contingences fiscales, elles-mêmes commandées par les caprices de la météorologie, il n'y a rien d'étonnant si les appréciations de l'effectif global de la population, qui n'ont que ce fondement technique, sont des plus sujettes à caution ; Expilly le laisse entendre en ces termes : « Quelques-uns évaluent le nombre des habitants actuels à 555.000 et d'autres, avec plus de raison, à 638.813. » Or, dans le tome I du même « Dictionnaire », article *Auvergne*, il donnait à la même généralité 691.175 habitants !

Ecrivant au même moment, Ballainvilliers, intendant en charge, restait fidèle au système d'évaluation par le produit du nombre des feux fiscaux par le coefficient forfaitaire de l'abbé de Saint-Pierre, — 4,5 ; aussi dotait-il sa circonscription d'une charge en hommes de 532.000 individus (7).

Retrouver ce titre sur Numilog.com

La simple juxtaposition des évaluations avancées par les contemporains montrait assez que l'empirisme des méthodes employées rendait illusoire non seulement toute tentative d'établissement d'un bilan démographique absolu, mais encore tout essai destiné à chiffrer l'évolution, et à en définir le sens ; mais c'est justement à la même époque que se manifestent des tendances nouvelles en matière d'enquête démographique, et, par un heureux hasard, l'Auvergne sera le sujet d'une partie au moins des travaux qui les révéleront. Déjà Expilly (8) avait esquissé une concession à l'esprit nouveau en donnant un dénombrement de la généralité par classes d'âge quinquennales et par sexe qui aurait été effectué en 1767, sans indiquer ses sources (9). Mais Montyon, intendant de la généralité de Riom de 1768 à 1772, sous le nom de plume de Moheau, et un receveur des tailles de Saint-Etienne, Messance, vont, les premiers, essayer d'analyser les structures démographiques de la province en se fondant sur une documentation sérieuse ; dans ses « Recherches » (10), Messance s'efforce de parvenir à une évaluation valable de l'ensemble d'une population par le truchement de l' « année commune des naissances » qui y correspond ; le principe reste celui de l'affectation d'un coefficient forfaitaire à la grandeur ainsi établie, et la détermination sur plusieurs « échantillons » de ce coefficient est l'un des objectifs visés par cet auteur ; il s'efforce, à partir de là, de déterminer le sens et l'ampleur de l'évolution démographique en cours, et se croit fondé à conclure à un accroissement de 20 % de l'effectif de la population auvergnate de 1700 à 1757, battant ainsi en brèche l'opinion de la quasi-totalité des publicistes antérieurs qui, de Vauban à Mirabeau le père, en passant par Boulainvilliers, tenaient pour la thèse d'une dépopulation générale et continue dans le royaume (11). Moheau, s'autorisant de dénombrements sur échantillons de 17 paroisses opérés en 1756 et 1771, s'attache aussi à déterminer un rapport constant entre nombre annuel des naissances et population globale ; ses « Recherches et considérations » (12), nourries de son expérience d'administrateur ont certainement été rédigées à partir de renseignements fournis par les curés (13) et non plus avec les archives des élections comme antérieurement. Comme Messance, Moheau aboutit à une vue optimiste de la démographie auvergnate : la population de la province, entre 1756 et 1771 (années des dénombrements), aurait crû d'environ 3 %. Usant de son autorité sur les curés et officiers royaux, tirant ensuite parti de ses liens de confraternité avec son successeur, Moheau-Montyon se trouvait bien placé pour obtenir de ses informateurs un minimum de zèle, donc des données de base d'une certaine valeur. Après lui, un pas décisif est franchi, tant en ce qui concerne la méthode — abandon des évaluations par feux, usage fréquent de dénombrements par échantillons avec extrapolation des résultats obtenus, attention portée à l'enquête « paroissialle » sur les baptêmes, mariages et sépultures annuels, et à la vue cavalière de l'évolution démographique qu'il est possible d'en déduire —, qu'en ce qui regarde l'opinion dominante quant au sens de cette évolution : la croissance continue de la population ne fait plus de doute pour Chazerat, successeur de Montyon à

Retrouver ce titre sur Numilog.com

l'Intendance, qui, en 1777, évalue l'effectif de ses ressortissants à 600.000 environ (14), et à 640.000 en 1784 (15) ; Necker, fidèle au procédé qui consiste à faire le produit de « l'année commune des naissances » par un multiplicateur — qu'il tente, du reste, d'améliorer — attribue à la généralité 681.000 habitants en 1784 (16), tandis que Calonne, dans son rapport à l'assemblée des notables de 1787, n'y en voit que 633.000, et que le chevalier des Pomelles, en 1789, lui en alloue 701.245 à partir de « la base adoptée par M. Necker » (17).

Une enquête de 1745, ordonnée par le contrôleur général Orry et résumée sous le titre de « Mémoires concernant la situation des peuples du Royaume de France en l'année 1745 » (18), donnait à la même généralité de Riom, par des méthodes d'investigation inconnues de nous, un niveau d'étiage de 448.092 individus ! Ainsi, en un siècle, si les assertions et les méthodes de des Pomelles et d'Ormesson étaient admises, la province aurait gagné — malgré les catastrophes économico-démographiques de la fin du règne de Louis XIV — près de 150.000 habitants, soit un accroissement de 30 % de l'effectif initial ; et même, en insérant entre les deux termes de ce schéma le « dénombrement » de 1745, ce sont deux phases qui se dessineraient, l'une de crise démographique marquée par une diminution de la population de plus de 100.000 têtes (— 18 %) et l'autre d'expansion, avec gain de 250.000 habitants qui aurait équivalu à un accroissement de 56 % en un demi-siècle par rapport au niveau minimum relevé.

B) Les documents

Le rejet des documents fiscaux comme source démographique représentative est une position prise dès 1763 par certains administrateurs sagaces ; ainsi le subdélégué de Besse, Godivel, qui refuse de lier le mouvement des feux à celui de la population, en ces termes : « Il ne doit point paroître surprenant que le nombre des feux de cette province ne se trouve pas diminué et qu'il paroisse, au contraire, augmenté depuis 1728 par la raison qu'on ne comprenoit pas anciennement dans les rôles privilégiés, les ecclésiastiques, les nobles ny les pauvres qui estoient hors d'état de payer la taille et qu'on les y comprend tous actuellement (19). » Ainsi son collègue de Bort : « Le nombre des cottes de 1728 étoit le mesme, ou peu s'en faut, que celui des feux ; on ne fait pas également cognoistre le nombre des feux par le nombre des cottes faites depuis ce temps et pour 1763 ; il a esté fait une infinité de cottes nouvelles sur des fermiers de toute espèce et sur les parcelles d'héritage dans le lieu de leur situation sans que pour reson de ces cottes il y aye de nouveaux feus ny que le nombre des habitants aye augmenté (20. » Mieux, le subdélégué d'Issoire estime que les états des feux, assez mal tenus par les clercs aux tailles, sont le plus souvent inexacts par référence même aux critères de l'administration fiscale ; pour lui aussi « l'on ne peut point proposer sans erreur que la multiplication du nombre des feux dans les paroisses provienne de l'augmentation de la population (21). »

Effectivement, du début du siècle à 1762, le nombre des feux tel

Retrouver ce titre sur Numilog.com

qu'il est indiqué sur la dernière page de chaque rôle des tailles, équivaut au nombre des cotes personnelles d'habitants domiciliés assujettis au paiement de l'impôt ; les deux formules « nombre de feux » et « nombre des cottes d'habitants » sont tantôt employées concurremment, tantôt ensemble (22). Après 1763, une nouvelle présentation des rôles de taille, divisés en 10 chapitres correspondant à 10 catégories de contribuables, devient seule réglementaire et la mention du nombre des feux de la collecte disparaît.

Non seulement ce renseignement, d'une valeur discutable, n'a été fourni avec quelque régularité par les clercs des tailles que pendant les deux premiers tiers du siècle, mais encore son utilisation par application systématique d'un multiplicateur tel que celui de l'abbé de Saint-Pierre apparaît fréquemment comme absurde du fait des variations annuelles ; ainsi pour Saint-Hilaire-d'Auzon (élection d'Issoire) :

1757	118 feux	coefficient 4,5	531 habitants	
1759	130 feux	coefficient 4,5	585 habitants	(23)
1760	100 feux	coefficient 4,5	450 habitants	

L'examen des registres de catholicité montre, par ailleurs, que ces pseudo-variations quantitatives de la population n'ont aucun rapport avec des phénomènes démographiques effectifs. Bref, la notion de feu, trop vague et liée, en Auvergne, à celle de cote de tailles, sujette, par ailleurs, à la fantaisie des scribes et aux variations de la réglementation, ne peut être retenue que comme pis-aller, en l'absence de tout autre type de document et sous toutes réserves, comme source démographique ; elle ne peut fournir que des renseignements très grossièrement indicatifs, comme l'ont montré les notations faites par Messance et Moheau ; le premier remarque que, pour les petites villes d'Auvergne dont il s'est procuré le dénombrement par tête, le coefficient réel de chaque feu (nombre de personnes) varierait de 4 à 5,7 (24), et le second, que ce même coefficient appliqué à toute la population calculée par la méthode de l' « année moyenne des naissances », par référence au nombre des feux officiel, s'établit à 5,2, ce qui nous éloigne beaucoup du coefficient de l'abbé de Saint-Pierre mis en œuvre par Ballainvilliers pour ses évaluations (25).

En 1754, Boulainvilliers conseillait, pour obtenir un « état juste », de s'adresser aux curés, seuls capables de « fournir tous les ans un rôle exact de ce que le roi a de sujets vivants de tous arts et de tous sexes » (26) ; traditionnellement, les curés fournissaient, bien avant cette remarque, un élément de statistique démographique à l'évêque lors de sa visite de confirmation et dans le cadre du procès-verbal dressé à cette occasion ; entre autres renseignements, il devait, en effet indiquer le nombre de communiants de la paroisse, et une rubrique spéciale des imprimés établis à cet effet appelait réponse ; la portée des informations ainsi recueillies est néanmoins assez limitée par plusieurs considérations : échelonnement des visites pastorales sur de très longues périodes, périodicité très capricieuse, caractère approximatif d'évaluations qui sont visiblement « arrondies », tantôt à la dizaine, tantôt à la centaine (27), et surtout délicat problème du coefficient à appliquer à l'effectif des communiants pour obtenir la population

Retrouver ce titre sur Numilog.com

totale, enfants compris (28) ; de l'ensemble des procès-verbaux, il ne paraît possible de tirer qu'une impression générale sur la tendance, et les matériaux propres à des recoupements applicables à d'autres sources.

Quant à des « recensements » au sens actuel du terme, effectués par l'autorité ecclésiastique, nous n'en conservons que deux, l'un officiel et l'autre officieux ; le premier fut opéré à Issertaux du 16 au 20 juin 1766, par plusieurs ecclésiastiques allant de porte en porte et recueillant des chefs de famille, sous la foi du serment, la déclaration des communiants et non-communiants, présents ou absents, vivant sous chaque toit (29) ; le second, aussi rigoureux par la méthode, est celui que fit, en 1747, pour la paroisse de La Nobre, le vicaire Claude Omérin, qui consacra une page de registre à chaque maison et y consigna les noms et âges des occupants (30).

De telles sources sont rarissimes et ce sont les registres paroissiaux qui font du clergé l'agent d'informations par excellence en matière démographique pour tout le cours du XVIII[e] siècle ; la population de la généralité de Riom est alors homogène sur le plan religieux et tout entière justiciable des relevés des baptêmes, sépultures et mariages effectués par les curés, sous réserve des cas particuliers constitués par les hôpitaux ou hôpitaux généraux pourvus de registres de sépultures ou de baptêmes, dans la mesure où l'on enterre et où l'on baptise (malades, enfants trouvés) dans leurs chapelles ; les sépultures des religieux de certains ordres, celles des condamnés par autorité de justice ne paraissent pas non plus sur les registres de catholicité paroissiaux, mais sont sans importance, statistiquement parlant. Malgré l'arrêt du Conseil du 24 juillet 1714 qui enjoignait aux curés de faire mention des enterrements des enfants de tous âges, les registres paroissiaux auvergnats restent souvent très mal tenus jusqu'aux arrêts du Conseil de 1737 qui réglementent étroitement la matière ; non seulement les décès d'enfants n'y apparaissent point — et cette omission reste fréquente entre 1737 et 1772, ce qui donne matière aux plaintes de Messance à cet égard (31), les seules sépultures de fidèles ayant accompli leur première communion étant systématiquement rapportées partout —, mais encore les lacunes généralisées ne sont point rares, soit qu'elles proviennent de la vacance de la cure, de l'indolence du pasteur ou du pur et simple détournement des papiers de la paroisse emportés par lui lors d'un changement de poste ; après 1737, l'obligation est faite aux curés de déposer au greffe de la sénéchaussée dont ressortit leur paroisse une seconde minute de leur registre annuel, et ils en deviennent plus attentifs, mais à la veille de la Révolution encore, il est rare que toutes les mentions réglementaires soient effectivement portées (32) : le contrôle conjoint des évêques et des autorités judiciaires ne prévaut pas entièrement contre l'isolement de certaines paroisses et la mauvaise volonté de nombre de curés, déplorables administrateurs (33).

Dans l'ensemble, certes, la qualité de ce type de document s'améliore au cours du siècle ; l'arrêt du Conseil du 12 juillet 1746 consacre la séparation des actes de baptême et de mariage, d'une part, et de

Retrouver ce titre sur Numilog.com

sépulture d'autre part, désormais consignés sur deux registres différents dont le second sera communicable aux agents de la ferme du Domaine, pour leurs recherches des successions collatérales astreintes au paiement du « centième denier » ; d'autre part, l'administration civile, progressivement gagnée par le goût de la statistique démographique, aura, à partir de 1770, régulièrement recours aux curés pour se procurer le matériel documentaire qui lui est nécessaire pour dresser ses états récapitulatifs annuels du mouvement de la population : sa surveillance s'en trouvera par là même plus rigoureuse.

En 1703, dans son « Projet d'une dixme royale », Vauban préconisait des dénombrements précis d'habitants comportant des rubriques réservées aux « petites filles » et « petits garçons », mais de tels recensements étaient alors exceptionnels ; préoccupés par l'idée « reçue » de la décroissance continue de la population (34), les pouvoirs publics essaieront d'éclaircir la question en procédant d'abord à des enquêtes d'ancien style, sur le nombre de feux existants, notamment en 1763, sur l'initiative du contrôleur général Bertin ; puis, en 1771, l'abbé Terray institue la recherche démographique continue par relevés annuels des sépultures, baptêmes et mariages, dans le cadre de chaque généralité ; ces relevés conformes à un modèle officiel seront centralisés aux bureaux du Contrôle, et leur accumulation permettra de trancher nettement les doutes existants sur l'état démographique du royaume ; faite rétroactivement depuis 1770, la recherche devait être poursuivie jusqu'en 1788, et les doubles des états annuels envoyés à Versailles demeurèrent à l'Intendance (35) ; la procédure de l'enquête annuelle était lourde : les subdélégués répartissaient entre les curés, les hôpitaux, les communautés religieuses et les greffiers des principales juridictions de leur ressort les imprimés officiels reçus de Clermont, puis sous délai pré-défini, les centralisaient dûment remplis avant de les acheminer vers les bureaux de l'Intendance qui en tiraient le document synthétique réclamé par le Contrôle. Pour encourager les curés, un arrêt du Conseil du 10 mai 1773 leur avait accordé une gratification de trois sols par acte relevé (36) ; il y eut pourtant fréquemment des retards qui paralysèrent les mouvements d'ensemble, dus à l'interception des communications par le mauvais temps — car la phase primaire de l'enquête se plaçait malencontreusement en hiver — ou à la négligence de curés paresseux ou malveillants (37), comme ce curé d'Ambert qui réclamera au subdélégué communication des ordres de la Cour en vertu desquels il peut lui incomber de fournir des états d'actes de catholicité, puis, semoncé, affirmera : « ce ne sera jamais qu'avec répugnance que je vous enverrai l'état que vous demandez tous les ans » (38) ; en 1787 et 1788, le subdélégué de Saint-Flour ne parviendra pas à se procurer les informations habituelles et ce seront des états globaux incomplets qu'il faudra se résoudre à envoyer à Versailles.

L'attention donnée, tant dans les bureaux de l'Intendance que dans ceux du Contrôle général, aux relevés, le soin apporté à déceler toute hétérogénéité ou toute invraisemblance, apparaissent par les demandes de renseignements et de vérifications assez fréquentes, qui amènent

Retrouver ce titre sur Numilog.com

alors les subdélégués à réclamer des éclaircissements aux curés, voire à collationner eux-mêmes les chiffres transmis par ceux-ci en effectuant des pointages sur les doubles des minutes déposés dans les greffes (39). En 1781, La Michodière, remerciant Chazerat pour la ponctualité avec laquelle il lui avait fait tenir l'état général de la population de son département pour 1780, le priait de vouloir bien continuer ses soins « pour cette recherche qui commence à devenir très intéressante » (40) : en effet, année après année, s'accumulait tant au contrôle que, par une bizarrerie administrative, au bureau de mouvement des troupes, une documentation démographique établie avec sérieux, et dont l'intérêt croissait en raison directe de la longueur de la série qu'elle constituait.

Graphique n° 7 B

Une autre approche était toutefois possible pour obtenir des informations non plus « cinématiques » et dont l'inconvénient était de ne se valoriser que lentement, mais bien « statiques » : celle du dénombrement par têtes de communautés entières, mise en œuvre si exceptionnellement par l'autorité ecclésiastique ou civile aux époques antérieures ; la difficulté en la matière était d'obtenir un minimum de collaboration ou d'adhésion de la part des populations concernées, minimum au-dessous duquel il eût été impossible d'opérer dans des conditions techniques valables. Le manque de personnel spécialisé contraignait l'administration à avoir recours à nouveau aux curés, seuls personnages instruits qui eussent une connaissance étendue des collectivités rurales ou urbaines et qui puissent prétendre à leur confiance ; « les débuts de la fascination des chiffres exacts » (41) se manifestent, en l'occurrence, par une circulaire de Turgot aux intendants, du 7 juin 1774, suivie d'une lettre d'instructions à Chazerat du 5 janvier suivant, et qui demande l'exécution de dénombrements sous forme de sondages pour quelques villes et quelques paroisses de la campagne « prises dans chacune des classes sous lesquelles elles se trouvent divisées relativement à la nature du sol et au genre de travail » ; l'objectif à atteindre est assez ambitieux : « Les dénombrements particuliers, en faisant connoître le rapport des naissances au nombre des habitants dans chaque canton doivent donner, par un rapport moyen, l'état de votre généralité entière ; mais ce n'est pas là le seul avantage qu'on en puisse retirer, ces recensements locaux peuvent donner lieu à des observations utiles touchant l'influence du climat sur la population et sur la durée de la vie humaine (42). » En conséquence, une trentaine de villes, bourgades et paroisses rurales furent recensées dans le courant de l'année, choisies qu'elles avaient été dans la montagne, le plat pays de Limagne et le « pays coupé » ; non sans difficultés puisqu'à Saint-Flour, à Clermont, à Issoire, des rumeurs circulent, qui associent les opérations projetées à des accroissements d'impôts, tant et si bien que l'intendant, soucieux d'éviter les « émotions populaires », ordonne d'y suspendre *sine die* les travaux amorcés (43) ; dans les paroisses rurales, les difficultés furent moindres, et il est probable qu'en beaucoup d'entre elles les choses se passèrent comme à Laschamps où le curé, qui connaissait à fond sa paroisse, fit le recensement à l'insu de ses ouailles (44). Le plan de dénombrements par

Retrouver ce titre sur Numilog.com

sondages ne fut donc exécuté qu'en partie, les obstacles techniques ou psychologiques paralysant assez souvent les curés et les subdélégués, et là même où il put être mis en œuvre, ceux qui étaient chargés de l'appliquer montrèrent parfois un scepticisme qui témoigne de leur attachement aux formules anciennes; tel le subdélégué de Riom qui affirme ne rien attendre de bon de pareil sondage et triomphe lorsque le résultat proclamé s'établit à 10.500 personnes, alors que, par l'évaluation fondée sur l'année commune des naissances, le procédé classique du temps, considéré comme le meilleur sur le plan technique, c'étaient 14.550 domiciliés qui avaient été décelés (45).

Exécutés dans une ambiance très défavorable, ou dans un secret assez préjudiciable à une opération qui requiert célérité et publicité, les recensements par sondage de 1774 ne paraissent pas à l'abri de la critique ; de même les documents de statistique démographique de types variés que nous avons brièvement étudiés n'ont absolument qu'une valeur significative médiocre, de par leur nature fiscale, ou sacramentelle, ou de par les conditions de leur élaboration ; ils n'en constituent pas moins, faute de mieux, les sources de notre essai, et nous serons contraint, pour en tirer le meilleur parti, de les confronter, afin de les valoriser et de les valider mutuellement, de déceler les anomalies et de les éliminer, et d'essayer de déterminer à travers eux des « régularités ».

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Chapitre II

LES FACTEURS DE LA DEMOGRAPHIE DANS LA BASSE-AUVERGNE DU XVIII^e SIECLE

Ce sont des investigations à travers les registres paroissiaux qui ont constitué les moyens principaux de cette recherche ; l'étude et le dépouillement des séries complètes de quatre paroisses — Bongheat, élection de Clermont, Collanges, Thiolières et La Tour-Goyon, élection d'Issoire — de 1700 à 1790, ont été poussés jusqu'à la reconstitution des familles par le procédé classique mis au point par MM. Henry et Fleury ; parce que la région qui fait l'objet de notre étude est géographiquement étendue, nous avons voulu procéder à des dépouillements et des élaborations « d'appui », d'une part, en reconstituant des familles par échantillonnage dans un certain nombre de paroisses — Tissonnières, Royat, Saulzet-le-Froid, Montfermy, en cherchant à éliminer tout arbitraire dans le choix de ces familles ; et, d'autre part, en exécutant de simples comptages, avec étude plus poussée de la mortalité infantile, du rythme saisonnier de la natalité et de la nuptialité, et du niveau d'instruction — cela sur des tranches chronologiques de vingt années dans des paroisses importantes et géographiquement dispersées : Le Broc, Anzat-le-Luguet, Job, ou des comptages chronologiquement plus amples et pendant la période 1725-1790 pour trente-cinq paroisses dont le réseau recouvre toute la province, comme l'indique le croquis de localisation ; cette dernière façon d'opérer, toute grossière qu'elle est, n'en permet pas moins de rassembler une documentation d'appoint qui peut tirer sa valeur de son rapprochement avec les résultats rigoureux obtenus par les reconstitutions de familles.

Croquis n° 3

Ce sont l'étendue territoriale de la Basse-Auvergne et l'extrême variété des terroirs et des ressources qui s'y situent, qui justifient cette méthode « mixte » par voie de sondages plus ou moins poussés ; bien entendu, les paroisses choisies l'ont d'abord été pour la longueur des séries sans lacunes qu'elles présentaient, ensuite pour les documents complémentaires — dénombrements par exemple — qui s'y appliquaient et qui nous fournissaient des renseignements auxiliaires. Leur répartition est, en gros, fonction de la répartition du peuplement, de sorte que l'implantation en est plus serrée en plaine qu'en montagne.

I. — *La natalité*

L'étude de la natalité, c'est l'étude de la fécondité : en Basse-

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Auvergne, au XVIII[e] siècle, les naissances illégitimes ne constituent qu'un pourcentage très faible de l'ensemble (46) ; dès lors, le quotient des baptêmes par les mariages donne un aperçu du nombre moyen des naissances par famille, abstraction faite des durées différentes des mariages ou du passage de couples mariés dans d'autres paroisses, que les phénomènes de compensation autorisent dans une certaine mesure à négliger.

Tous ces sondages concourent à indiquer une très forte natalité à travers tout le siècle ; d'une moitié à l'autre de la période étudiée, les variations du quotient ne sont généralement pas considérables ; la moitié d'entre elles a lieu en hausse et l'autre en baisse :

Tableau n° I.

paroisses	période 1726-56.	période 1756-86.	période 1726-86
St-Yvoine	3,7	3,84	3,75
Pérignat	3,3	4,5	3,9
Murol	4,08	3,99	4,02
Lezoux St-Pierre	4,03	3,96	3,99
St-Jean d'Heurs	4	4,26	4,1
Escoutoux	4,54	4,13	4,3
Tissonniéres	4	4,67	4,33
Saulzet le froid	3,9	4,7	4,37
St Mari le plain	4,59	4,04	4,4
Landogne	4,7	4,23	4,48
Martres sur Morge	3,9	5,1	4,5
Collanges	3,52	5,6	4,55
Fayet-Ronayes	4,7	3,98	4,6
Vergongheon	4,57	4,66	4,61
Nébouzat	4,64	4,60	4,61
Bongheat	5,3	4,1	4,66
St-Ilpize	4,73	4,73	4,73
Ronziéres	4,4	4,82	4,73
Fayet le château	5,01	4,5	4,76
Brenat	5,46	4,08	4,8
St-Laure	5,5	4,56	4,8
Mollédes	4,84	4,87	4,86
Bansat	5,7	4,5	4,87
Messeix	4,7	5,06	4,89
La Nobre	5,51	4,75	4,95
St-Jean des Olliéres	4,71	5,04	4,95
Vernines	5,01	4,95	4,99
Montaigut	5,1	4,9	5,01
Lezoux Notre-Dame	5,23	4,98	5,08
Le Chambon	4,8	5,35	5,1
Agnat	5,34	4,66	5,12
Royat	4,8	5,4	5,13
Grandrif	5,2	5,36	5,24
St-Cirgues	5,7	5,06	5,3
Montfermy	5,1	5,6	5,4
St-Hilaire d'Auzon	5,11	5,82	5,47
Beaumont	5,68	6,23	5,9
Aubiére	5,6	6,3	6,01
Ceyrat	5,63	6,5	6,08
Jumeaux		6,55	6,55

Alors que les taux obtenus par Goubert s'échelonnent, pour la seconde moitié du XVII[e] siècle beauvaisien, de 4,44 à 5,75, nos taux auvergnats du XVIII[e] siècle vont de 3,75 à 6,55 ; la moyenne générale des taux de Goubert pour 22 paroisses est 5,04 : la nôtre, pour

Retrouver ce titre sur Numilog.com

40 paroisses, est de 4,88, donc du même ordre de grandeur, quoique légèrement plus faible (différence : — 3 %). Or il faut marquer ici qu'un élément perturbateur, inconnu dans le Beauvaisis, tend à réduire les taux de natalité et à abaisser la fécondité : l'émigration temporaire qui entraîne hors d'Auvergne, pour des périodes plus ou moins longues, bon nombre de montagnards, provoque des disparitions, et, par les situations ambiguës qu'elle crée, retarde les remariages. Compte tenu de cette particularité, le quotient auvergnat paraît d'autant plus élevé que, sensiblement égal à celui du Beauvaisis, il porte sur une période de référence plus tardive (47).

Il est par ailleurs possible, grâce aux quelques dénombrements par têtes de 1774, d'esquisser un calcul des taux de natalité rapportés à la population chiffrée :

Paroisse.	Population en 1774	"année commune" des naissances 1769-79	Taux °/ooo
Agnat	735	22,3	303
Bansat	454	22	484
Jumeaux	809	42,2	519
Landogne	1014	41,7	405,3
Martres sur M.	1000 (?)	32,7	317
Mollédes	735	28,4	384
Nébouzat	843	27,9	348
Pérignat	203	12	583
St-Cirgues	1157	43,2	373
St-Hilaire	807	25,4	314
St-Ilpize	1969	73	370
St-Mari	675	22	326
St-Yvoine	407	15,4	380

Bien des réserves peuvent être faites sur les sondages de 1774, on l'a vu ; mais les taux élevés obtenus — puisque le taux moyen des naissances pour 10.000 habitants s'établit, dans la France entière, en 1811-15, autour de 310 —, paraissent validés, dans leur ensemble, par ceux que fournit Moheau à partir d'un autre sondage portant sur des localités sises en Haute et Basse-Auvergne, afférant aux années 1747-56 et mettant en jeu un échantillon de 25.028 individus ; ce taux apparaît certes supérieur à notre taux global de 1769-79 puisqu'il est de 407,5 0/000, mais la médiocre disparité qui existe entre les deux s'expliquerait assez bien par la conjoncture démographique extrêmement défavorable de 1771-1773, dont les effets en matière de natalité tendent à abaisser l' « année commune des naissances » pour 1769-79, et donc à réduire les taux de natalité subséquents (48) ; autre confrontation : Messance, se fondant sur les naissances et mariages relevés sur les registres « en règle » d'un certain nombre de localités de tailles variées « prises au hasard dans les élections de cette généralité » (48), nous permet de calculer le quotient naissances/mariages pour des parties très diverses de la Basse-Auvergne ; un intérêt tout particulier s'attache à ce calcul car Messance a procédé à ces relevés pour les décennies 1690-1700 et 1747-56.

Graphique n° 7 B

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Elections	Rapport: naissances / mariages. pour I690-I700	pour I747-I756.
Brioude, pour II9 paroisses	4,66	4,69
Clermont, pour 80 paroisses	4,2	4,5
Issoire, pour 6I paroisses	4,36	4,7
Riom, pour 25 paroisses	4,2	4,64

Il est juste de remarquer que la décennie 1690-1700 a été rude pour les populations de l'Auvergne, éprouvées par des disettes sévères, et que les quotients qui s'y rapportent pourraient bien avoir été abaissés par une diminution importante du nombre des naissances ; sous cette réserve, on peut penser que les taux de natalité ne semblent pas avoir tendu à décroître bien sensiblement entre la fin du XVII[e] siècle et le milieu du XVIII[e] ; ils resteraient assez semblables à ceux que nous avons relevés nous-même pour nos quarante paroisses rurales dans la seconde moitié même du XVIII[e], par la même approche grossière (tableau n° 1).

La natalité illégitime ne peut relever que d'une statistique discontinue ; nous avons déjà affirmé sa médiocre importance pour justifier la mise en rapport du nombre des baptêmes avec celui des mariages ; qu'on en juge :

Paroisses		Nombre de baptêmes	dont enfants: naturels	trouvés	Taux °/oo
Aubiére	I724-90.	5I75	6	2	I,4
Bongheat	I700-90.	I7I3	9		5,3
Brenat	I724-90.	I437	23	I	I6,7
Escoutoux	I725-89.	34I5	I	4	I,2
Fayet le Ch.	I724-90.	I843	3	4	3,7
Lezoux	I723-90.	699I	28	28	9,7
La Nobre	I725-90.	4039	33		8,I
Labesserette	I726-90 (+)	I000	7		7
Montaigut	I725-90.	36I5	4I		II
Royat	I724-89.	23I3	2		0,8
Saulzet le F.	I720-89.	749	3		3,8
St-Hilaire	I724-90.	2I05	I4		6,6
St-Jean des Olliéres	I724-90.	4075	6		I,4
St-Laure	I725-89.	I057	8		7,5
Vergongheon	I724-90.	I094	I0	7	I5,5
Vernines	I724-90.	2555	8	4	4,7
Anzat	sondages	I798	7		3,9
Le Broc	sondages	I484	2		I,4
Messeix	sondages	2365	I5		6,3

(+) nombreuses lacunes;
les "sondages" portent sur I740-60 et I770-90.

Ces pourcentages réduits qui s'échelonnent de 0,8 à 16,7 0/00 appellent plusieurs remarques : ils font entrer en ligne de compte le nombre des enfants abandonnés, quoi que ceux-ci ne soient pas tous des illégitimes ; ainsi calculés, nos pourcentages représentent donc un maximum et pêchent par « excès » puisqu'ils supposent tous les enfants exposés, naturels (50) ; d'autre part, il est facile de montrer que la proportion des enfants naturels ou exposés au nombre total des baptisés est généralement fonction inverse de la proximité d'une ville munie d'un hôpital-général habilité à recueillir les enfants abandonnés ; le

Retrouver ce titre sur Numilog.com

cas de Royat est typique, comme celui d'Aubière et il est certain que bon nombre d'enfants naturels de ces deux localités échoue à l'hôpital-général sans paraître sur les registres de sa paroisse d'origine ; à l'inverse, Messeix ou La Besserette, sises loin de toute ville importante, donnent des taux qui semblent plus dignes d'être retenus ; si l'on disjoint également les cas de Montaigut et de Lezoux qui, possédant des établissements hospitaliers, drainent certainement une partie des illégitimes des paroisses proches, du Broc et d'Escoutoux situées dans les grandes banlieues d'Issoire et de Thiers, pour la raison inverse, restent des taux relativement homogènes dont la médiane pourrait être retenue comme représentative de la série : 6,6 0/00. La moyenne arithmétique s'en établit d'ailleurs à 5,8 0/00. De toutes façons, la natalité illégitime s'inscrit à moins de 1 % de la natalité totale, avec une tendance à l'accroissement dans la seconde moitié du siècle qui rejoint les thèses de Mols quant à la natalité illégitime urbaine.

Paroisses	période 1725-55. baptêmes	illégitimes	période 1759-89. baptêmes	illégitimes
Aubiére	1727	5	3346	3
Brenat	667	11	788	11
Fayet	926	3	902	4
La Nobre	1477	13	1635	24
La Besserette	507	3	403	4
Saulzet	249	3	445	3
St-Laure	282	1	729	6
St-Jean des Ol.	1800	1	2398	5
Vernines	882	2	1106	10
Vergongheon	477	2	596	12
total	9194	44	12348	82

De même pour Job, Anzat et Messeix (sondages de vingt années).

	1740-1760		1770-1790	
Anzat	884	0	904	7
Job	1650	7	1654	11
Messeix	1220	2	1145	13
total	3754	9	3703	31

Graphique n° 81

Ces indices d'un accroissement de la natalité illégitime sont d'autant plus probants qu'ils sont corrélatifs à une nette tendance à l'accroissement du nombre des abandons d'enfants dans les grandes villes comme Clermont et Riom ; divers documents nous font savoir que, parmi ces enfants abandonnés, le contingent venu de la campagne et en partie illégitime est traditionnellement élevé : il n'y a donc pas transfert d'une rubrique à une autre à mesure que le siècle s'avance, comme on aurait pu le supposer si l'accroissement du nombre des enfants naturels et exposés dans les paroisses rurales avait correspondu à une diminution du nombre des enfants exposés dans les villes et confiés aux hôpitaux.

II. — *La mortalité infantile*

Elle est difficile à étudier du fait de la pratique fréquente des curés

Retrouver ce titre sur Numilog.com

auvergnats d'omettre les enregistrements des sépultures des enfants n'ayant pas fait leur première communion, du moins avant 1770 ; à partir de cette date, l'administration utilise systématiquement les registres paroissiaux comme source documentaire, et exerce une pression continue sur les curés pour les contraindre au respect des règlements, et dès lors, dans nombre de paroisses où les inscriptions de sépultures d'enfants n'avaient été qu'épisodiques, elles se généralisent sans qu'il soit possible d'en vérifier le caractère exhaustif.

Nous nous sommes efforcé de rapporter les décès d'enfants de moins d'un an — qui sont les plus significatifs et que nous avons bloqués avec les cas de mortinatalité — à l'effectif des baptêmes, pendant des périodes assez longues pour que les incidences des crises démographiques puissent se trouver diluées et compensées dans des séries fournies, mais assez courtes pour que deux périodes de référence puissent prendre place dans notre cadre chronologique ; en fait, nous avons cherché à déterminer ces périodes sans rigueur, en fonction des apparences de régularité offertes par les différents registres. Nous avons obtenu :

Paroisses.	période 1740-60.	période 1770-90.
Le Vernet Sainte-Marguerite	318°/oo	293°/oo
Collanges	250	246,8
Job	237	219
Le Broc	280	250

Et pour des périodes uniques, fonction de la régularisation des inscriptions de sépultures :

Agnat	pour 1777-90	275°/oo
Anzat	1770-90	298°/oo
Bongheat	1773-90	262°/oo
La Besserette	1775-90	140°/oo
La Tour-Goyon	1748-92	245°/oo
Messeix	1770-90	215°/oo
Royat	1755-89	326°/oo
Saulzet le froid	1755-89	352°/oo
St-Ilpize	1760-80	243°/oo
Thioliéres	1770-90	244°/oo
Tissoniéres	1773-90	252°/oo

Le rapprochement de ces taux de mortalité d'enfants du premier âge, en tenant compte de la localisation des paroisses auxquelles ils s'appliquent, permet d'éliminer comme suspects de déficits les résultats de La Besserette et de Messeix, paroisses particulièrement éloignées des grands centres urbains, et dont il était difficile de surveiller les registres de catholicité. Avec des nuances, les autres cas offrent des taux beaucoup plus homogènes, et qui sont même très semblables lorsqu'il s'agit de paroisses géographiquement voisines, telles que Job et La Tour-Goyon, ou Thiolières en Livradois, Le Broc et Collanges dans la Limagne d'Issoire, Bongheat et Tissonnières dans la grande Limagne, ou le groupe Saulzet, Anzat, Le Vernet et Royat pour le massif occidental.

Les quatre premiers exemples cités, où grâce à la précocité des inscriptions systématiques de toutes les sépultures, il a été possible de procéder à un découpage chronologique, semblent montrer qu'une baisse de la mortalité infantile se manifeste au cours du XVIII[e] siècle :

Retrouver ce titre sur Numilog.com

constatation importante puisqu'une diminution du taux de mortalité infantile équivaut, par ses effets sur le devenir d'une population, à un accroissement de la natalité.

III. — *La nuptialité*

En principe, l'évolution du nombre des naissances dépend du mouvement des mariages : d'où l'intérêt de l'étude de la nuptialité. Le matériel démographique de base, en Auvergne, fourni par les registres paroissiaux, est malheureusement assez médiocre sur le plan qualitatif : les curés s'abstiennent trop souvent d'indiquer l'âge des conjoints, leur filiation et leur qualification professionnelle : il advient même qu'ils omettent d'indiquer la paroisse d'origine des parties co-contractantes, ce qui rend impossible toute étude de l' « exogamie » paroissiale.

L'extrême sensibilité de la nuptialité au contexte socio-économique a souvent été mise en relief (51) ; aussi, pour dégager un niveau et une tendance, faut-il éliminer, dans une première approche, les influences conjoncturelles par un recours aux moyennes ; ce sont les moyennes décennales du nombre des mariages portant sur la période 1769-78 que nous allons comparer avec les effectifs des populations recensées dans les paroisses retenues en 1774, pour tenter de dégager quelques indications de base :

Paroisses.	Population en 1774	Moyenne annuelle mariages 1769-78.	Taux pour °/ooo.
Agnat	735	6,2	83,8
Bansat	454	4,1	90,4
Jumeaux	809	7,2	88,9
Landogne	1014	9,3	91,7
Nébouzat	843	7,1	81,3
Martres sur Morge	1000 (?)	6,4	64
Messeix	996	11	110,4
Mollédes	735	6	81,6
Pérignat	206	2	96,8
Ronziéres (+)	940	7,3	77,6
St-Cirgues	1157	9,4	81,2
St-Hilaire	807	5,6	66,9
St-Ilpize	1969	13,9	69,2
St-Mari	675	3,8	56,3
St-Yvoine	407	4,9	120,03
résultats cumulés	12747	104	81,5

(+) lacunes

L' « échantillon » donne donc 163 mariés par an et par 10 000 habitants ; que disent les « arthméticiens politiques » ? Moheau se fondant sur 17 paroisses prises dans toute la province et comptant 25 028 habitants, indique de 1747 à 1756, 2 198 mariages soit un taux de nuptialité qui aurait été de 174,8 par an et pour 10 000 personnes (52) ; mais ailleurs le même Moheau fait état de 165 mariés par an pour 10 000 habitants comme le taux moyen de nuptialité dans l'ancienne France ; les évaluations de 1774 nous fournissent donc un niveau vraisemblable.

En fin de période les évaluations du mouvement de la population

Retrouver ce titre sur Numilog.com

montrent bien à quel point le nombre absolu des mariages peut varier d'une année à l'autre ; pour les quatre élections de la Basse-Auvergne, elles donnent :

années	1770.	1771.	1774.	1779.	1781.	1782.
mariages	3381	2565	5192	3787	5202	4156

Si l'on compare l'année commune des mariages telle que Messance l'indique pour les quatre élections et pour la période 1747-56, soit 3 528, à l'année commune des mariages pour 1770-79 puis pour 1780-89 soit 3 985 et 4 638 (53), l'impression se fait jour d'un accroissement très sensible du nombre des mariages sans que le départ puisse être fait entre celui qui est imputable à l'accroissement de la population et ce qui pourrait être dû à une modification des taux de nuptialité ; pour le groupe de 14 paroisses cité plus haut (en éliminant Jumeaux qui ne devient paroisse qu'en 1768), on obtient, décennie après décennie, la série « d'années communes » de mariages qui suit :

1729-38.	1739-48.	1749-58.	1759-68.	1769-78.	1779-88
79,7	98,9	100,8	92,8	104	105,1

Quant à l'âge au mariage, et principalement à l'âge des femmes qui importe tant, aussi bien à la durée des mariages eux-mêmes qu'à la mise à profit plus ou moins complète du cycle fécond féminin, — aucune étude d'ensemble ne permet d'en esquisser les traits généraux : pour éclairer ce problème important, il faudra recourir à des analyses de détail portant sur des paroisses-type.

On pouvait se demander, connaissant les vagues de nuptialité soulevées pendant l'Empire par les levées d'hommes de la conscription, si les tirages au sort de la milice, et particulièrement en temps de guerre lorsque les bataillons provinciaux étaient effectivement appelés à « marcher », ne provoquaient pas la conclusion de séries de mariages hâtifs : le tirage au sort ne portait en principe que sur les « garçons », les hommes mariés sans enfants n'étant appelés à tirer qu'en cas d'insuffisance de célibataires ; or il n'a été possible de déceler aucun accroissement de la nuptialité « instantanée » lors des tirages au sort les plus importants, ceux qui correspondent à la guerre de Succession d'Autriche ou à la guerre de Sept Ans (54) ; aussi bien les levées portent-elles sur un effectif toujours très restreint, et les garçons disposent-ils d'un grand nombre d'autres expédients pour se soustraire aux risques d'une condition qui, en temps de paix, n'est pas très astreignante, et comporte des avantages compensateurs certains (exemption de taille).

IV. — *La mortalité*

En 1766, Messance déplore un double déficit qui affecte un grand nombre de registres de catholicité : l'omission par les curés, des inscriptions de sépultures d'enfants décédés avant leur première communion et pour les paroisses d'émigration temporaire, l'omission des reports de sépultures d'émigrants temporaires morts au cours de leurs

Retrouver ce titre sur Numilog.com

courses, et ensevelis en pays étranger (55) ; nous avons déjà signalé la lacune grave que constitue dans de très nombreuses séries, l'abstention des curés en matière d'inscription des sépultures d'enfants ; certaine pratique fallacieuse pour le chercheur, concilie un apparent respect des cures pour la lettre des ordonnances et la traditionnelle négligence : l'inscription, de temps à autre, et particulièrement en fin d'année, de quelques sépultures d'enfants prises au hasard, de manière, semble-t-il, à servir de « couverture » en cas de contrôle exercé sur les doubles du greffe ou sur place par l'évêque en visite pastorale ; il en résulte si l'on n'y prend garde, des taux de mortalité infantile étonnamment « modernes » — (cas de la Besserette, de Montfermy, de Royat avant 1770) ; quant aux disparitions d'émigrants temporaires, elles ne peuvent être un facteur de déficit appréciable que dans les paroisses d'émigration traditionnelle, montagnes et « pays coupé » ; une partie seulement fait l'objet d'une procédure légale, mais délicate : le curé de la paroisse où a été inhumé l'émigrant temporaire rédige un « extrait mortuaire » de l'acte de sépulture et l'envoie à la paroisse du domicile du disparu ; le curé de cette dernière paroisse reporte alors l'extrait mortuaire dans ses propres registres, ce qui permet de faire la preuve légale du décès à la veuve ou aux héritiers ; dans la réalité cette procédure n'est suivie que pour une partie des décès survenus « dans les provinces étrangères » comme le fait remarquer en 1788 le curé de St-Etienne des Champs (56) ; outre que la nonchalance n'est pas l'apanage des seuls curés auvergnats, il advient souvent que les disparus soient des jeunes hommes célibataires et sans patrimoine parce qu'encore sous l'autorité paternelle ; dès lors les mobiles qui poussent aux recherches en partie abolis, les négligences risquent de se perpétuer, d'autant plus qu'il est souvent difficile de faire le départ entre les disparus morts en émigration et ceux qui ont simplement rompu tous les liens antérieurs avec leur famille d'origine ; enfin, du point de vue du chercheur actuel, la pratique extrêmement fréquente des curés d'Auvergne, qui consiste à insérer simplement dans les feuillets des registres de sépultures les extraits mortuaires d'émigrants, au lieu de les reporter sur le registre lui-même, a été génératrice de pertes sans doute très nombreuses.

Les registres du contrôle et centième denier font assez souvent allusion à des absents, disparus depuis nombre d'années ; (il existe même des tables des « sépultures *et absences* ») ; de même les rôles de tailles tarifées (celui de N.-D.-de-Laurie par exemple) (57) ; il est bien certain que d'assez nombreux émigrants temporaires disparaissent au cours de leurs pérégrinations d'hiver, et un simple sondage dans les registres paroissiaux de Briare (généralité d'Orléans) nous a livré les noms de treize de ces Auvergnats inhumés dans la paroisse de 1725 à 1790 sans que leur origine paroissiale soit toujours nettement reconnue ; les cahiers de doléances de 1789, celui de St-Amand-Roche-Savine par exemple (58), se plaignent de la fréquence des décès au cours de ces « expatriations » temporaires, et les autorités administratives elles-mêmes en font état à la fin de l'Ancien Régime pour expliquer l'excé-

Retrouver ce titre sur Numilog.com

dent annuel apparent — et anormal — des naissances sur les décès dans la généralité (59).

De ces observations il découle que ce sont les paroisses où l'emporte le mode de vie sédentaire qui nous livreront, dans les deux dernières décennies de l'Ancien Régime, les meilleures statistiques de mortalité ; encore faudra-t-il n'accorder qu'une valeur grossièrement indicative à certaines des « précisions » données par les actes de sépulture, notamment en ce qui concerne les âges au décès fréquemment arrondis, tantôt par excès et tantôt par défaut ; les liens de famille et même la situation de famille du défunt sont peu et mal définis, ce qui rend difficiles jusqu'aux reconstitutions de familles dans les paroisses où le stock des noms et prénoms est limité (ce fut le cas pour Bongheat), en raison des homonymies ; les liens de parenté des témoins avec les morts sont très irrégulièrement donnés, ce qui accroît les chances de confusions.

Toutefois Moheau propose une table de mortalité qui, d'après un contexte assez équivoque paraît se rapporter à la paroisse St-Genès de Thiers (60) et fut établie sur 3 221 décès ; ramenée à des pourcentages, elle donne :

décès de

0-10 ans.	11-20.	21-30.	31-40.	41-50.	51-60.	61-70.	71-80.	81-90.	91-100
54,05%	6%	7,5%	6,1%	4,8%	7,8%	6,9%	4,6%	1,3%	0,6%

Une autre approche dont les cheminements appellent toutes les réserves applicables à des techniques mal assurées en matière de recensements ou de reports d'actes, repose sur les dénombrements d'habitants opérés en 1774 ; elle peut nous permettre de dégager des taux de mortalité bruts :

Paroisses.		Population en 1774.	Moyenne annuelle sépultures 1774-89.	Taux °/oo
Agnat	Em.	735	21,6	296
Landogne	Em.	1014	28,8	281
Messeix	Em.	996	43,6	405,2
Mollédes	Em.	735	20,5	278
Ronziéres	Em.	940	24,5	260
St-Hilaire	Em.	807	23,1	286
Bansat		454	14,5	319
Nébouzat		843	24,5	290
Martres sur Morge		1000	29,6	296
St-Cirgues		1157	37,5	309
St-Ilpize		1969	63,5	321
St-Mari		675	16	235

Em.= paroisse d'émigration temporaire.

Le traité de démographie de Landry (61) caractérise la mortalité en France au milieu du XVIII[e] siècle par un taux voisin de 330 °/oo ; il est remarquable que, le cas de Messeix mis à part, les taux fournis

Retrouver ce titre sur Numilog.com

par notre tableau pour les paroisses d'émigration soient tous inférieurs à 300 °/ooo, alors que le taux global obtenu par le jeu cumulatif des diverses données s'élève, pour un échantillon de 11.325 individus, à 307,3 °/ooo.

Si le niveau de la mortalité apparaît comme comparable en Basse-Auvergne à ce qu'il est ailleurs en France à la même époque, — un peu plus faible, toutefois, à cause de l'incidence des taux déficitaires des paroisses d'émigration temporaire, — il sera à peu près impossible d'en étudier l'évolution au long du siècle puisqu'à mesure que l'on remonte dans le temps les omissions en matière de sépultures enregistrées deviennent plus massives ; ce qui est patent au contraire, c'est l'extrême irrégularité des courbes des décès, et l'amplitude des oscillations des représentations graphiques qui révèlent des crises fréquentes ; les rapports des médecins commis par l'administration pour lutter contre les épidémies, les rares notations des registres d'entrée des hôpitaux ou les mentions marginales faites par les curés (à Fayet-Ronayes par exemple) peuvent donner quelqu'idée des antécédents pathologiques de ces décès exceptionnellement nombreux (62) ; tout ce qui en d'autres travaux, a été dit des crises de siècles antérieurs (63) s'applique, avec des atténuations, à la Basse-Auvergne du XVIII[e] siècle : les courbes représentatives des mariages, décès et baptêmes annuels montrent comment s'inscrivent les crises, avec morts « anticipées », et jeu par le biais des mariages et naissances différés, des phénomènes compensateurs signalés en bien d'autres temps et lieux ; quitte à se redire, il faut bien insister sur l'omission des sépultures d'enfants avant 1770, qui donne aux courbes semi-logarithmiques par lesquelles on cherche à rendre compte des mouvements comparés des décès et des naissances une allure moins tourmentée et moins fertile en zones critiques dans les deux premiers tiers du siècle que dans le troisième : faux reflet graphique d'une lacune constante dans la documentation, qui nous rappelle une fois de plus combien la critique des sources s'impose comme moyen de valoriser des séries statistiques.

Graphiques n° 5

Graphiques n° 6

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Chapitre III

LA DYNAMIQUE DE LA DEMOGRAPHIE DE LA BASSE-AUVERGNE AU XVIII^e SIECLE

I. — *Les propositions des contemporains :*

On sait quelles étaient les idées reçues en matière de population au milieu du XVIII^e siècle ; dans une lettre adressée à M. de Damilaville en 1766, Voltaire marque bien le côté subjectif de la doctrine dominante : les Français déplorent la décroissance de la population du Royaume qu'ils opposent à l'essor démographique des cantons helvétiques, et... les Suisses, à l'inverse font grand cas du contraste frappant entre la santé démographique française et l'anémie de leurs propres populations ! (64) ; dans ses « Nouvelles Recherches... », Messance attribue au marquis de Mirabeau la responsabilité de ce thème de la dépopulation, vite devenu lieu commun : « en 1756, le livre de l'Ami des hommes parut et presque tout le monde sur la parole de l'auteur crût à la dépopulation de la France. » (65)

La controverse qui s'engagea à cette époque sur le bien-fondé des affirmations de Mirabeau le père, paraît sortir en fait d'une prise de conscience tardive d'un déclin effectivement survenu longtemps auparavant : dès la fin du règne de Louis XIV l'intendant d'Auvergne était catégorique quant au mouvement de la population de son département : « outre la disette et la cessation du commerce, le nombre des habitants est diminué de plus d'un tiers. » (66) ; tout un groupe de documents donne un aperçu sans équivoque quoi que sommaire de cette évolution : il s'agit des procès-verbaux de visites épiscopales, qui encadrent pour un très grand nombre de paroisses, en se répétant trois ou quatre fois au cours du siècle, les périodes démographiquement intéressantes ; le type de renseignement qu'ils nous fournissent est d'un intérêt bien circonscrit puisqu'il s'agit du nombre des communiants, mais s'il est évident qu'à des changements de structures démographiques correspondraient des modifications dans la répartition des populations par strates d'âges, donc dans la répartition entre communiants et non-communiants, nous pouvons provisoirement, et par convention expresse tenir cette répartition pour constante, afin de ne nous attacher qu'au nombre de communiants considéré comme indicatif du niveau de la population globale; cette réserve faite (67), nous constatons que les courbes à quatre ou cinq points tracées à partir des données fournies paroisse par paroisse par les procès-verbaux présentent un profil concave au niveau des années 1720-1730 ; tout se passe comme si deux phases se succédaient, la première, marquée

Graphique n° 4

Retrouver ce titre sur Numilog.com

jusqu'alentour 1740 par la décroissance de la population pascalisante, et la seconde à partir de 1740-45 caractérisée par son expansion continue. A la vérité cette alternance n'est pas générale et pour un certain nombre de paroisses, la première phase n'est représentée que par une simple stagnation ; il advient même dans quelques cas qu'une seule phase d'expansion se manifeste (paroisse de Murol qui s'oppose ainsi à la paroisse adjacente de Saulzet) ; quoi qu'il en soit, ces discordances afférentes à la première moitié du siècle tranchent avec la belle concordance des renseignements tirés des procès-verbaux de la seconde moitié du siècle, qui révèlent des accroissements massifs des communautés.

Avant de présenter d'autres sources qui puissent nous permettre d'étayer ou d'attaquer les présomptions qui ressortent de l'exploitation démographique des procès-verbaux de visites épiscopales, il faut tenter de lever l'hypothèse qui pèse sur ce type de document du fait de la référence à la notion de « communiant » ; sur les rapports entre population globale et effectif des « communiants » nous disposons de trois pièces, l'une qui porte sur la paroisse de la Roche d'Onnezat en 1731-32, la seconde sur les deux paroisses de Cournon d'Auvergne en 1778 et la dernière sur Issertaux en 1766 (68) ; les habitants ayant accompli leur première communion constituent respectivement 74 %, 68 % et 66,1 % des trois communautés ; si l'on se rallie à Mols pour exclure l'hypothèse d'une modification de l'âge normal de la première communion au cours du siècle — Mols considère en effet qu'avant même le XVIII[e] siècle « l'âge de la communion eut tendance à se stabiliser aux alentours de la treizième année (69) », on obtient par là un ordre de grandeur quant au rapport de l'effectif des communiants à celui des non-communiants en Auvergne (enfants de moins de treize ans ?), soit en gros 1/2 à 1/3 ; on remarquera incidemment qu'à près de cinquante ans d'intervalle, les taux tirés des dénombrements de la Roche-d'Onnezat et de Cournon, paroisses du vignoble limagnais, sont plus proches l'un de l'autre que le taux de la Roche de celui d'Issertaux, paroisse de la Limagne céréalière ; au demeurant le document de 1731-33 est révélateur d'une pyramide des âges à assises bien moins larges que les documents de 1766 et 1779 comme il est normal si l'on veut bien voir dans ceux-ci des textes se rapportant à une époque de forte croissance démographique et dans celui-là un dénombrement afférant à une période de récession ou de stagnation.

II. — *Les enseignements des dépouillements par simple comptage des registres paroissiaux.*

Graphique nº 6 B

A partir des dépouillements ainsi effectués sur une trentaine de séries de registres paroissiaux, nous avons dressé les courbes du nombre des baptêmes, mariages et sépultures dans le cadre de l'année civile ; nous avons conservé ce cadre, de préférence à celui de l'année-récolte pour les raisons qu'indique Pierre Goubert ; pour dégager les tendances du mouvement de longue durée, il a été tracé des courbes de médianes mobiles de neuf ans des trois types de séries cette fois

Retrouver ce titre sur Numilog.com

dans le cadre de l'année-récolte ; le procédé, dont la rançon est constituée par la stérilisation de huit années au total, en début et en fin de période étudiée, nous a livré finalement une vingtaine de groupes de trois courbes encadrées par les années 1728 et 1785.

Graphiques n° 6 A

L'auscultation de ces courbes catégorie par catégorie amène une première observation importante en ce qui regarde les mariages : la zone correspondant à 1728-35 ou même 1728-40 est très souvent déprimée par rapport à la zone suivante 1735 ou 1740 à 1760 ; pour les années de référence 1730 et 1750 les médianes mobiles cumulées de l'année-mariages sont respectivement 150 et 165 ! Après une nouvelle phase dépressionnaire qui se situe entre 1760 et 1770, une nouvelle tendance à l'accroissement du nombre des mariages se fait jour, qui semble toutefois remise en question dans les années 1784-1785, où paraît se manifester un début de recul ; par delà les nuances qui se marquent d'une paroisse à l'autre, tant en ce qui concerne l'intensité des mouvements que pour ce qui est des limites chronologiques qui les cernent, un rythme général se dégage qui suggère fortement par sa périodicité — trente ans approximativement entre les débuts, ou les points les plus « creux » de chaque dépression — la relève de classes d'âge relativement étoffées, par d'autres d'un volume inférieur, et qui répercutent des phénomènes démographiques inhérents à elles-mêmes ou aux générations dont elles sont issues (70) ; ce balancement semble beaucoup plus net dans les paroisses rurales que dans les paroisses suburbaines comme Aubière ou dans celles de petites villes comme Lezoux, où viennent vraisemblablement interférer les phénomènes propres au développement urbain ; l'interprétation que nous en proposons suppose une variation minime des taux de nuptialité, et en tous cas exclut la thèse purement « volontariste » suivant laquelle auraient alterné des périodes « à mariages » caractérisées par un taux élevé de la nuptialité et des périodes creuses, remarquables par la chute de ces mêmes taux ; s'il se peut que les taux de nuptialité aient varié (et c'est là une question qu'il n'est possible d'aborder que par le biais des reconstitutions de familles) l'alternance régulière de phases de haute et de basse pression séparées par l'intervalle-type d'une génération (soit trente ans) semble rejeter ces variations au rang d'épiphénomènes, propres seulement à accentuer ou atténuer des mouvements dont les racines profondes sont d'ordre structurel.

Le profil des courbes des baptêmes se modèle souvent assez librement sur le mouvement des mariages : on y reconnaît (séries de St-Ilpize, St-Jean d'Heurs, St-Hilaire, Murol, Beaumont, Les Martres-sur-Morge, Brenat, etc...) la succession des dépressions et des plateaux, et généralement dans le même ordre que sur les courbes afférentes aux mariages, mais avec un certain décalage dont l'interprétation va de soi ; cependant une importante proportion de nos « cas » s'écarte de ce schéma, soit que l'une des dépressions — en général la seconde — coincée entre les deux plateaux qui l'encadrent se réduise à une simple échancrure indicative (Vergongheon), soit que cette seconde dépression prenne au contraire tant d'ampleur qu'elle se prolonge indéfiniment (St-Hilaire, Agnat...) soit enfin que toute la courbe soit si écrasée que

Retrouver ce titre sur Numilog.com

les variations en soient rendues presqu'insensibles (Grandrif) ; la liaison entre mariages et naissances, qui semble si l'on en juge par le quotient baptêmes/mariages avoir été assez lâche, et variable dans le temps et dans l'espace, doit logiquement avoir été influencée par les « mortalités exceptionnelles » qui sont spécifiques chronologiquement et en gravité à chaque localité, et provoquent des ruptures massives d'unions plus ou moins bien compensées par les remariages des survivants, comme par les modalités régionales des flux de populations, immigrations ou émigrations.

A travers ces fluctuations du nombre des mariages ou des baptêmes au cours des phases d'expansion ou de contraction, on note que le « terminus ad quem » fait à peu près constamment ressortir une médiane plus élevée que le « terminus a quo », ce qui est normal lorsque notre série de médianes mobiles s'ouvre sur une phase d'expansion et finit sur une phase d'expansion, mais est plus lourd de sens lorsque, par le jeu des décalages, les phases se succèdent autrement ; il semble que dans la majorité des cas, une tendance à la hausse se fasse jour, qui porte chaque phase d'expansion à un niveau maximum supérieur à celui de la phase d'expansion antérieure, et indique pour parler le langage cher aux « arithméticiens politiques » que « l'année moyenne des naissances » ou des mariages accuse un accroissement sensible en fin de siècle :

Max I Min I Max II Min II Max III
tels que Max II > Max I Max III > Max II

Les courbes des sépultures sont quant à elles remarquables par leurs décrochements parfois extrêmement accusés ; construites à la même échelle et sur la même épure que les courbes des baptêmes correspondantes, elles courent d'abord parallèlement, à grande distance et au-dessous d'elles (années 1730 et suivantes), ce qui donnerait à entendre un excédent régulier et substantiel des naissances sur les décès si nous n'avions pas présent à l'esprit le déficit quasi-général provoqué par l'omission des sépultures des non-communiants par les curés (voir courbes de La Nobre, Agnat, Vernines, St-Cirgues, etc...) et le déficit particulier aux paroisses d'émigration temporaire ; en effet, et de façon plus ou moins brutale, le profil des sépultures s'infléchit en direction du profil des baptêmes lorsque l'habitude d'inscrire les décès des enfants s'impose, de telle sorte que vers 1775 la marge entre les deux courbes s'amenuise jusqu'à disparaître, l'incidence de la crise de 1772-74 aidant.

Le manque d'homogénéité des données tirées des registres de catholicité rend donc l'interprétation des courbes de sépultures très aléatoire avant 1775 ; l'incorporation des décès de non-communiants s'est d'ailleurs faite à des époques différentes suivant les paroisses, en relations avec les changements de curés. Après 1770-75, les deux courbes de médianes mobiles de chaque série s'écartent l'une de l'autre et recommencent à courir parallèlement, la courbe des baptêmes au-dessus de celle des sépultures, jusqu'en 1782-85 période qui est marquée par un nouveau rapprochement formant une sorte de goulot ou d'étranglement (voir Escoutoux, St-Ilpize, La Nobre, Montfermy, etc...).

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Toutes réserves faites sur les déficits qui déportent vers les basses ordonnées les courbes des sépultures, ce sont elles, dans leurs rapports avec les courbes des baptêmes qui fournissent les renseignements les plus précieux sur la mortalité de crise sous leur forme annuelle ; nous avons établi ces profils sur papier semi-logarithmique de manière à rester en tout état de cause « dans les limites de l'épure » et aussi pour déceler plus aisément les mouvements proportionnels éventuels de l'une et l'autre variable (71) ; en faisant ressortir par un procédé graphique (hachures) les « pointes de mortalité » correspondant à des excédents annuels des décès sur les naissances, il a été possible de repérer les années critiques pour l'ensemble ou une région entière de la Basse-Auvergne et de les distinguer des années de crises locales, propres à chaque série (72). Si imparfaites que soient les sources, elles indiquent des crises de « mortalité » généralisées pour les années 1741 (18 séries sur 38), 1750 (15 séries sur 33) ; 1767 (25 séries sur 38) ; 1772 (27 séries sur 38) ; 1773 (22 séries sur 38) ; 1779 (17 séries sur 38) ; 1784 (14 séries sur 38) : 1787 (15 séries sur 38).

Graphiques n° 6 B

Graphiques n° 7 A

Du fait des déficits normaux avant 1770-72, les crises de 1741, 1750 et 1767 doivent être considérées comme plus aiguës que ne l'indiquent les graphiques. En outre, les années 1729, 1733 et 1738 doivent être également classées comme années de crise du fait des « chandelles » très prononcées que dessinent les courbes déficitaires de ces années pendant lesquelles les registres sont très médiocrement tenus.

En supposant les populations des paroisses-témoins comme « fermées », on peut pour la période 1770-90, essayer de déterminer le croît annuel de la population à la fin de l'Ancien Régime, et tenter pour les localités dénombrées en 1774 de détecter un taux de croissance moyen sur vingt ans :

Paroisses		Population 1774	Bilan 1770-90. total.	moyen annuel.	Taux de croissance.
Agnat	Em.	735	+31	1,5	0,2%
Landogne	Em.	1014	+266	13,2	1,3%
Messeix	Em.	996	+328	16,4	1,7%
Mollédes	Em.	735	+256	12,8	1,8%
Ronziéres	Em.	940	+217	10,85	1,1%
St-Mari	Em.	675	+ 94	5,5	0,8%
St-Hilaire	Em.	807	+ 88	4,4	0,6%
Bansat		454	+ 52	2,6	0,6%
Jumeaux		809	+286	14	1,8%
Nébouzat		843	+ 63	3,15	0,4%
Martres sur Morge		1000	+168	8,4	0,8%
Pérignat		206	+ 27	1,35	0,6%
St-Cirgues		1157	+159	7,55	0,7%
St-Ilpize		1969	+222	11,1	0,6%
St-Yvoine		407	+ 41	2,05	0,5%
résultats cumulés:		12746	+2298	114,9	0,9%

les taux des paroisses d'émigration étant gonflés du fait des déficits des sépultures provenant des omissions de reports de décès en paroisses étrangères, il faut considérer ce taux de 0,9 % comme supérieur au taux théorique effectif dans les conditions de l'hypothèse.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

III. — *Les apports des reconstitutions de familles :*

Les reconstitutions de familles conjugales ont été tentées de deux manières : tout d'abord sous forme d'échantillons pour plusieurs groupes de mariages célébrés à Agnat, Montfermy, Saulzet-le-Froid, Royat et Tissonnières (soit 203 mariages, situés soit dans la première moitié du siècle soit dans la seconde) ; puis systématiquement pour tous les mariages célébrés dans les quatre paroisses de Bongheat, Collanges, Thiolières et la Tour-Goyon.

Croquis n° 3

La période couverte par ces dernières reconstitutions de familles est 1700-1790 ; afin de donner date certaine aux mariages, nous avons négligé toutes les familles vivant sur les paroisses étudiées mais constituées au dehors ; à l'inverse tous les mariages célébrés par les curés des localités concernées n'ont pas permis la reconstitution de familles du fait des migrations ultérieures de paroisse à paroisse.

1) Les profils des courbes des baptêmes, mariages et sépultures :

Graphiques n° 8 A à C

Ces courbes n'ont été établies que pour Bongheat, Collanges et Thiolières, à l'exclusion de la Tour-Goyon qui est une trop mince paroisse ; de l'examen de ces courbes, il ressort :

— que les fluctuations des courbes des mariages déjà discernées se retrouvent ici accrues de deux phases supplémentaires qui correspondent à l'allongement de la période observée ; l'intervalle séparant deux phases homologues reste de l'ordre d'une trentaine d'années ; le rythme se détériore toutefois quelque peu pour Collanges alors qu'il reste typique pour Bongheat ; le cas de Thiolières est différent et doit être mis en rapport avec la situation particulière de ce bourg sis dans la banlieue « industrielle » de la ville d'Ambert (73) ;

— que le début du siècle et plus spécialement les dernières années du règne de Louis XIV sont marqués par un effondrement de la natalité ; il ne s'agit pas du « choc en retour » classique d'une crise de mortalité, car le phénomène est remarquable par sa durée :

	médianes mobiles: avant la crise		pendant la crise
Collanges	II avant 1711		7 à 8 de 1712 à 1725
Bongheat	16 à 18	avant 1711	11 à 13 - -

On constate d'autre part que l'effet postérieur de compensation, qui après une « mortalité exceptionnelle » permet de « récupérer » une partie du déficit des naissances antérieur, manque ici complètement. Le niveau initial est à peu près rejoint sans plus, par les baptêmes des années 1720-23 ; du coup le déficit des mariages que l'on note dans la décennie 1735-45 à Bongheat et à Thiolières, à partir de 1737 à Collanges s'expliquerait par la faiblesse des effectifs des classes d'âge qui arrivent alors au mariage à une génération de distance, soit au bout d'une trentaine d'années ; le déficit suivant que marque à nouveau le profil des mariages serait alors l'écho plus ou moins déformé par le jeu des péripéties démographiques intermédiaires, de cette dépression ; en effet, des événements locaux ou généraux, pointes de mortalité exceptionnelles, relèvements subits ou momentanés du taux de natalité, mouvement d'émigration ou d'immigration, peuvent contribuer à masquer ou à déformer le phénomène initial, qui en tout état

Retrouver ce titre sur Numilog.com

de cause ne se reproduira pas par homotéthie à la période suivante puisqu'il est soumis à une sorte d'amortissement, tenant à l'interposition entre son origine et ses résonances successives d'une quantité croissante de facteurs nouveaux et « frais » qui tendent à modeler pour leur propre compte le mouvement du stock humain.

Les rapports entre courbes des médianes mobiles des sépultures et des baptêmes, difficilement interprétables pendant les deux premiers tiers du siècle, paraissent ensuite dominés ici encore, par un sensible rétrécissement de la marge qui les sépare et qui, graphiquement, représente le croît naturel ; dans les meilleurs hypothèses un goulot d'étranglement se forme vers 1778 (Bongheat, Thiolières) qui peut se résoudre en un véritable « bouchon » (Collanges) indicatif de bilans annuels successivement défavorables du point de vue démographique.

2) Les âges au mariage :

Par reconstitution des familles (74), il a été possible de repérer l'âge au mariage de nombreuses filles sans se fier aux indications irrégulièrement données, et — l'expérience en l'espèce l'a montré, — souvent erronées, des registres paroissiaux.

Graphiques n° 9 A à C

On obtient, pour chaque paroisse, de 1700 à 1790, les âges au mariage suivants :

Paroisses	Age des filles au mariage. âge médian	âge modal	nombre de cas
Collanges	19 ans	19 ans	99ccas
Bongheat	21 ans	20 ans I/2	93 cas
Thioliéres	21 ans	21 ans	63 cas
La Tour-Goyon	24 ans	23 ans	57 cas

Ces résultats ne concernent que les premiers mariages de filles nées (exception faite pour La Tour Goyon) dans les paroisses concernées, et les âges y sont décomptés en années révolues ; la discordance des âges obtenus frappe en ce qui concerne Thiolières et La Tour Goyon, paroisses du Livradois assez proches l'une de l'autre mais à la vérité d'importances très différentes (90 communiants à La Tour Goyon en 1777 et 200 à Thiolières selon 1 G 1107) ; une possibilité d'explication réside en outre dans la différence des structures économiques et sociales, car les registres paroissiaux nous apprennent que la population de l'une est composée de cultivateurs et de scieurs de long, alors que celle de l'autre (Thiolières) est surtout faite de travailleurs du textile, étaminiers, faiseurs de rouleaux, peigneurs de chanvre ou tisserands. D'autre part La Tour Goyon a été, après la révocation de l'Edit de Nantes, l'un des rares centres d'émigration protestante en Auvergne (75), ce qui peut avoir durablement perturbé les structures de la communauté villageoise locale.

Y a-t-il eu modification de l'âge au mariage des filles au cours du siècle ? Il semble que oui si l'on se rapporte à trois paroisses sur quatre — La Tour-Goyon faisant encore une fois exception ; en effet, le calcul des nombres caractéristiques de chaque série d'une part, et de chaque demi-série définie par les mariages les plus anciens d'autre part montre que, les médianes restant sensiblement les mêmes, les

Retrouver ce titre sur Numilog.com

âges moyens au mariage tendent à s'élever de la première moitié du siècle (première demi-série) à la seconde (série complète) :

Paroisses.	Première demi-série. médiane	moyenne	Série complète. médiane	moyenne
Collanges	I9	I9,6	I9	20,I
Bongheat	2I	I9,4	2I	23,3
Thioliéres	2I	2I,4	2I	22,2
La Tour-Goyon	25	26,9	24	22,5

De la première demi-série chronologique des mariages à la seconde dans chacune des trois paroisses aux résultats concordants, l'évolution des âges moyens au mariage aurait été assez nette :

	Ire demi-série.	2e demi-série.	différence.
Collanges	I9,6	20,6	I an
Bongheat	I9,4	27,2	7 ans 9 mois
Thioliéres	2I,4	23	I an 7 mois

Cette tendance au recul de l'âge au mariage des filles doit avoir pour conséquence un raccourcissement de la durée des mariages, toutes choses égales d'ailleurs, et surtout un raccourcissement de la période féconde de la vie matrimoniale des femmes ; par là il aurait pu être un facteur de diminution du taux de la natalité ; en effet, à Bongheat où ce recul paraît marqué, le quotient naissances/mariages tombe de 5,3 en 1700-1745 à 4,1 en 1746-90 ; à Collanges par contre, où ce recul est simplement tendanciel, le quotient qui est de 3,55 en 1700-45 monte à 5,6 en 1746-90 ! (76)

3) La durée des unions :

Réservons provisoirement le problème de l'existence ou de l'inexistence de pratiques anticonceptionnelles ; le nombre des enfants mis au monde par une femme, si celles-ci sont négligeables, sera communément fonction de la durée de la partie de sa vie qu'elle passera dans les liens du mariage pendant qu'elle est en état de fertilité physiologique ; en estimant qu'une femme normalement fertile est nubile à treize ans, et fécondable jusqu'à quarante-cinq ans, c'est une trentaine d'années qui constitue, démographiquement parlant, la période « utile » de la vie féminine ; si l'on considère l'âge moyen au mariage des filles de Bongheat et de Collanges entre 1700 et 1750 comme l'âge moyen-type pour une grande partie de la Basse-Auvergne rurale, on conviendra qu'un recul de cet âge au mariage au cours de la période suivante aura des effets restrictifs de la natalité autrement importants s'il est de 7 ans et 9 mois comme dans le cas de Bongheat, que s'il est d'un an comme dans l'exemple de Collanges ; à fécondité naturelle égale, l'amputation de la période « utile » est dans le premier cas d'1/4 au moins, et dans le second, d'1/25e. Compte tenu d'intervalles intergénésiques toujours supérieurs à un an (77), une faible croissance de l'âge au mariage aura d'autant moins d'effets sur les naissances qu'un autre facteur, lui aussi très variable, contribue de son côté à délimiter la durée de la période « utile » de la vie sexuelle féminine, à savoir la mortalité des adultes : la dissolution du couple par le décès d'un des deux époux avant que la femme ait atteint l'âge de la méno-

Graphiques nº 11

Retrouver ce titre sur Numilog.com

pause ne signifie certes pas que le survivant soit éliminé du circuit de la reproduction — bien au contraire les remariages sont nombreux et généralement féconds (78) — mais implique cependant un abrégement du nombre des enfants nés de cette union ; d'autre part, le délai qui s'écoule entre la disparition d'un des conjoints et le remariage éventuel du survivant constitue une « vacance » de son activité génésique ; un abaissement du taux de mortalité chez les adultes aura donc pour effet de multiplier les mariages « complets », que leur durée porte par delà la période physiologiquement utile de la vie des femmes, et donc de limiter l' « abrègement » des familles par rupture prématurée d'unions conjugales ; grâce à un nombre d' « années-mariage » fertiles supérieur, la plus longue durée des mariages pourra à fécondité constante accroître ainsi, et le nombre des naissances et le taux de natalité général.

Graphique n° 13

Les investigations sur ce point particulier, pour les trois principales paroisses-témoins, aboutissent au tableau suivant :

Paroisses	Mariages conclus entre 1700 et 1745 et rompus:			Mariages conclus entre 1746 et 1790 et rompus:		
	avant 10 ans.	entre 10 et 25 ans.	aprés 25 ans.	avant 10 ans.	entre 10 et 25 ans.	aprés 25 ans
Bongheat	15%	28%	57%	40%	47%	13%
Collanges	36%	40%	24%	28%	48%	24%
Thiolières	45%	38%	17%	24,5	34,5	41%

Graphiques n° 10 A à C

Ainsi à Bongheat, la proportion des mariages rompus rapidement (moins de dix ans de vie conjugale) est initialement faible, et cela se comprend aisément puisque l'âge au mariage est alors bas ; mais dans la seconde moitié du siècle, cette proportion s'élève brutalement, phénomène qui est peut-être lié pour une part à l'accroissement sensible de l'âge au mariage ; à Collanges où cet accroissement est infime ou à Thiolières, c'est l'évolution inverse qui se produit. Tout se passe comme si à Bongheat, en se mariant plus tard les jeunes gens freinaient la natalité par la réduction de la durée du mariage et surtout de la portion de la période de fécondité des femmes incluse dans le mariage ; à Collanges et à Thiolières, l'âge au mariage demeurant à peu de choses près constant, l'allongement de la durée moyenne des mariages qui ressort, peut être en première hypothèse porté au crédit d'un abaissement de la mortalité ; à Collanges particulièrement, où la tranche des 10-25 ans d'union se trouve très étoffée pendant la seconde moitié du siècle, un accroissement de la natalité par diminution du nombre des familles dissoutes prématurément est vraisemblable : ainsi s'expliquerait l'accroissement spectaculaire du quotient baptêmes/mariages d'un demi-siècle à l'autre.

4) Intervalles entre les naissances ; délai entre mariage et première naissance.

Les modifications de la durée moyenne des mariages, et de la durée de la période fertile des unions revêtent une grande importance du fait du rythme relativement lent des naissances, et, dès le début d'un mariage fécond, du temps assez long qui s'écoule le plus souvent entre

Retrouver ce titre sur Numilog.com

la célébration de l'union et la première naissance ; les observations de Pierre Goubert (79) sont pleinement valables pour les quatre paroisses auvergnates :

	Paroisses.	cas observés	Taux des premières naissances intervenues moins I° d'un an aprés le mariage:	2° de deux ans
Graphiques n° 11 A à C	Bongheat	246	388 °/oo	3I2 °/oo
	Collanges	I28	224 °/oo	280 °/oo
	Thioliéres	I49	267 °/oo	443 °/oo
	La Tour-Goyon	54	3I2 °/oo	408 °/oo

Le nombre relativement réduit des observations ôte aux résultats en pourcentage obtenus une partie de leur valeur : mais ceux-ci n'en sont pas moins convergeants et montrent qu'à la fin de leur seconde année de mariage un nombre élevé de futures mères n'a encore mis aucun enfant au monde (taux d'environ 28 % dans le plus « favorable » des cas).

L'examen des intervalles intergénésiques fait, comme en Beauvaisis, justice de la légende de l'accouchement annuel :

	Intervalle moyen.		
Bongheat	32 mois I6 jours	Thioliéres	28 mois 3 jours
Collanges	33 mois 2 jours	La Tour-Goyon	32 mois 3 jours

On comprend dès lors que le nombre des enfants d'une famille « complète », — c'est-à-dire d'un couple dont l'union n'a pas été rompue avant la fin de la période de fertilité de la femme — dépasse rarement la dizaine d'enfants ; on a essayé, en regroupant ces résultats partiels de dresser des histogrammes représentatifs par paroisse, du nombre des enfants par famille complète (graphiques de fréquence) ; et à partir du cas modal, de constituer des modèles de familles mettant en œuvre âge modal au mariage, nombre modal d'enfants et intervalles entre mariage et première naissance, puis entre les autres naissances elles-mêmes ; les modèles de cas « moyens » mettant en œuvre les données moyennes permettent de tenir compte du poids des cas les plus aberrants.

Graphiques n° 9 A à C

Graphiques n° 12 A à C

5) Les remariages :

Ils compensent en partie par leurs effets démographiques, les premières unions prématurément rompues, et comme tels ils méritent d'être observés de près ; la proportion des remariages parmi l'ensemble des mariages célébrés est assez élevée et présente des disparités remarquables si l'on distingue entre les trois modalités :

a : mariage d'un veuf avec une fille,
b : mariage d'un garçon avec une veuve,
c : mariage d'un veuf et d'une veuve.

Pour les quatre paroisses qui nous occupent, on a :

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Paroisses	Nombre des mariages	dont remariages: type a	type b	type c	Taux total
Bongheat	I700-90: 342	28 (8,I%)	I2 (3,5%)	I5 (4,4%)	I6 %
Collanges	I700-90: I98	2I (II%)	I3 (6,8%)	7 (3,6%)	2I,4
Thioliéres	I700-90: 24I	23 (9,5%)	8 (3,3%)	I0 (4,2%)	I7
La Tour Goy.	I700-90: 94	I4 (I4,9%)	2 (2,I%)	2 (2,I%)	I9,I

(les registres de Thioliéres manquent pour I709-I8).

Les remariages de veufs sont plus fréquents et plus rapides que ceux des veuves, ce qui s'explique par les canons ecclésiastiques et les ordonnances royales imposant aux femmes des délais de viduité afin d'éviter des « confusions de part » :
pour 20 veufs remariés de Thiolières : 8 mois 20 jours de délai moyen
pour 12 veuves remariées de La Tour-Goyon : 9 mois 10 jours de délai moyen.

Ces remariages, qui suivent des unions prématurément interrompues et sont fréquemment le fait d'êtres jeunes, sont souvent féconds, surtout dans le cas de remariages de veufs avec des filles : or c'est ce type de remariage qui est statistiquement dominant : parmi les veufs se trouve une forte proportion d'hommes jeunes dont la femme est morte en couches ou du fait d'accidents de grossesse au cours des premières années de mariage : tout se passe alors comme si les naissances qui devaient normalement avoir lieu étaient « transférées » sur d'autres têtes féminines ; l'excédent des individus du sexe féminin aux âges adultes favorise ce transfert qui aboutit à long terme à réduire le nombre des « filles majeures » et à accroître celui des veuves si fréquemment mentionnées dans les documents fiscaux ou démographiques. Le procédé sommaire d'investigation constitué par le calcul du quotient baptêmes/mariages, appliqué aux remariages montre cette fécondité des nouvelles unions (80) : Graphiques n° 13

Paroisses	Bongheat.	Collanges.	Thioliéres.	La Tour-Goyon.
nombre de cas	3I	37	I9	II
quotients	3,2	2,45	2,53	2

et pour un lot de 162 mariages pris dans 5 paroisses de la Basse-Auvergne au long du siècle (81), le quotient relatif aux 24 remariages qui en découlent (14,9 %) est 3,1.

Il est essentiel de souligner que les remariages fournissent un contingent important d'enfants, puisqu'ils sont fréquents et qu'ils jouent le rôle de correctifs à une mortalité précoce des jeunes époux : on constate qu'à Bongheat 26 %, à Collanges 33 %, à Thiolières 34 % et à la Tour-Goyon jusqu'à 43 % des premiers mariages se trouvent rompus en moins de dix ans par pré-décès d'un des époux !

6) La mortalité infantile :

A Collanges seulement on peut évaluer la mortalité infantile dès la première moitié du siècle ; pour les quatre paroisses on obtient :

	décés de	Bongheat. pour	Collanges. mille	Thioliéres. baptisés.	La Tour G.
Ire moitié du siécle.	0 à I an		247 °/oo		
	I à 4 ans		I04,5 °/oo		
2e moitié du siécle.	0 à I an	263 °/oo	236 °/oo	263 °/oo	245 °/oo
	I à 4 ans	92 °/oo	II3 °/oo	I05 °/oo	I0I °/oo
	Pour	I773-90		I770-90	I748-92

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Alors que Necker avançait (82) qu'en France un quart de la population mourait avant l'âge de trois ans, il semble bien qu'en Auvergne ce soit près d'un tiers des individus qui n'arrivait pas à ce terme ! Pour mieux marquer la perte de substance humaine qui caractérise la démographie auvergnate, on peut essayer de déterminer le taux de mortalité qui joue sur des « lots » de nouveau-nés suivis jusqu'à un âge préfixé, pendant une tranche de temps donnée ; arbitrairement, nous nous sommes donné la période 0-20 ans, en considérant pour les besoins de la cause que c'est à 20 ans que commence la « relève » par le mariage d'une génération par la suivante (il s'agit là d'une hypothèse de travail commode, car en fait, cette relève a lieu à un âge moyen nettement supérieur, variable d'une localité à l'autre) :

		Bongheat. pour	Collanges. mille	Thioliéres.	La Tour G. baptisés.
Ire moitié du siécle.	De 0		I700-45 473 °/oo		
2e moitié du siécle.	à I9 ans	I773-90 43I °/oo	I746-90 426 °/oo	I770-90 443 °/oo	I748-92 433 °/oo

On constate que, d'après ce tableau, 560 °/00 environ des enfants baptisés atteignent 20 ans dans la seconde moitié du siècle, et la faible dispersion des taux obtenus comme d'ailleurs celle des taux afférents à la mortalité infantile, permet d'en admettre la validité ; dans la première moitié du siècle, pour s'en rapporter au seul taux de Collanges qui s'accorde avec la baisse des taux de mortalité infantile remarquée déjà à l'occasion des sondages pratiqués au Vernet-Ste-Marguerite, Job ou Anzat-le-Luguet, il semblerait que 527 °/oo seulement de chaque nouvelle génération parvienne à la vingtième année; on sait qu'une baisse de la mortalité infantile équivaut toutes choses égales d'ailleurs, à un accroissement de la natalité puisqu'elle permettra l'arrivée à l'âge de la production dans le domaine économique et de la reproduction sur le plan démographique d'un nombre accru d'individus des deux sexes. Il est bien probable que là se trouve l'une des explications essentielles de l'essor de la population de l'Auvergne au XVIIIe siècle.

7) Recherches sur le « taux de remplacement » :

Le taux de masculinité s'établit comme suit dans les quatre paroisses :

Périodes.	Bongheat	Collanges	Thioliéres	La Tour G.
I700-45	95,6	I28,2	I02,5	8I
I746-90	II2,7	II2	II6,6	I34

ce qui permet, compte tenu du nombre d'enfants moyen de chaque famille conjugale, pour 1 000 femmes mariées, d'établir le nombre de leurs filles atteignant l'âge de 20 ans à :

	Bongheat	Collanges	Thiolières
2e moitié du XVIIIe :	1098	1460	1180
Ire moitié du XVIIIe :		1031	

Retrouver ce titre sur Numilog.com

ainsi, abstraction faite dans une première approche du célibat, facteur « volontariste » qui perturbera le schéma initial, s'éclaire la précocité de l'âge moyen au mariage des femmes à Collanges dans la première moitié du siècle (19 ans 7 mois). Compte tenu de la mortalité infantile et juvénile et des célibats, il était normal qu'il en fût ainsi pour assurer vaille que vaille le remplacement approximatif des générations ; dans la seconde moitié du siècle, le taux de remplacement des femmes se trouve bien plus élevé, et le recul de l'âge moyen au mariage ne peut dès lors entraîner aucun effondrement du nombre des familles ; il tend au contraire à limiter l'explosion démographique en limitant la durée « utile » des unions et en freinant la multiplication des cellules familiales nouvelles.

Il convient de remarquer que tout ce qui précède vise uniquement à déterminer des tendances et à indiquer l'ordre de grandeur vraisemblable des mouvements ; les taux avancés n'ont qu'une valeur indicative, mais en ce qui regarde l'enquête sur les taux de remplacement ils pêchent plutôt par défaut que par excès ; les taux de mortalité appliqués aux contingents de filles déduits à partir des taux de masculinité et des familles types étaient indifférenciés du point de vue des sexes : or il est bien connu que, dès le premier âge, les taux de mortalité infantile sont inférieurs pour les filles à ce qu'ils sont pour les garçons, tant et si bien que les filles, généralement moins nombreuses à la naissance, se retrouvent plus nombreuses que les garçons à l'adolescence ; les taux de remplacement déterminés théoriquement plus haut peuvent donc être considérés comme des taux minima plutôt que comme des taux « gonflés ».

8) De l'importance du célibat.

Nous avons toutefois expressément réservé plus haut le problème du célibat, et spécialement en ce qui regarde le jeu du « taux de remplacement », le célibat féminin ; quelle est son importance dans les campagnes auvergnates ? Tend-il à croître ou décroître sensiblement, en fonction de la conjoncture ?

Moheau (83) estime dans ses « Recherches... », en se fondant sur quelques paroisses-échantillons, le nombre des célibataires dans la généralité de Riom à 19/99e de la population âgée de plus de 14 ans, soit 10/99e pour les hommes et 9/99e pour les femmes ; donc, approximativement 1/5e de la population nubile ; cette notation statistique est pour nous peu satisfaisante, car elle repose sur une équivoque : sont des célibataires du point de vue de Moheau tous les individus qui ayant dépassé 14 ans, âge minimum d' « aptitude » au mariage, n'ont contracté aucune union ; alors que, du point de vue que nous retiendrons, le célibat, et spécialement le célibat féminin, ne devient un état définitif qu'à partir de l'âge de 40 ans ; très nombreux sont les mariages ou les remariages féconds où apparaissent des épouses « majeures de vingt-cinq ans » ; en d'autres termes, la détermination de la proportion des filles dépassant la vingtième année qui restent célibataires jusqu'à la fin de la période de fécondité potentielle de leur existence est une question autonome qui ne peut pas être résolue par

Retrouver ce titre sur Numilog.com

simple examen d'un dénombrement-échantillon, même détaillé ; les reconstitutions de familles permettent de risquer une réponse, puisqu'elles nous font suivre de la naissance à la mort, à travers les événements fondamentaux de leur vie civile, un très grand nombre d'individus ; on obtient pour 100 filles ayant atteint l'âge de 20 ans la proportion suivante de décédées dans le célibat :

	Bongheat	Collanges	Thioliéres	La Tour G
baptisés entre:	I700-45	I700-45	I720-45	I700-45
taux:	I2 a I5°/oo	7°/oo	I5 à I6°/oo	8°/oo
baptisés entre:	I746-90			
taux:	I0 à I2°/oo			

Le cas de Bongheat pourrait nous faire croire à une tendance à décroître du célibat féminin, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle ; on se souvient en effet de la nette élévation de l'âge au mariage à Bongheat au cours de la période 1745-90 par rapport à ce qu'il était en 1700-1745 ; dès lors un très grand nombre de décès féminins survenus entre 20 et 27 ans seront à mettre au compte des « célibataires » alors que, du fait d'un âge moyen au mariage très bas des femmes, la plupart de ces décès prématurés étaient antérieurement des décès de femmes mariées ; si malgré cela l'investigation révèle une tendance du pourcentage des célibataires à diminuer, on peut tabler sur une diminution effective très marquée du taux de célibat chez les femmes dans « la force de l'âge » après le milieu du siècle.

Nous sommes alors fondés à appliquer un taux de réfaction approximatif correspondant à l'effectif moyen des célibataires « définitives », aux nombres antérieurement déterminés des filles de 1 000 mères de Bongheat, Collanges, Thiolières qui atteignent l'âge de 20 ans ; on passera ainsi du taux de remplacement « brut » des génitrices, qui ne tenait aucun compte du phénomène célibat, au taux de reproduction « net ». C'est donc bien un taux de remplacement des femmes *mariées*, et non plus un taux vague comme initialement, que nous posséderons ; or l'exemple de Collanges (taux de remplacement brut de 1 030 °/oo) nous montre assez nettement que l'abattement de 7 % proposé pour la période correspondante afin d'éliminer les célibataires ramène le taux net de remplacement des femmes mariées au-dessous de l'unité, de telle sorte donc qu'il n'en assure pas le renouvellement tête pour tête ; au contraire, dans la seconde moitié du siècle, le jeu de l'abattement sur des taux bruts de remplacement élevés laisse au delà du renouvellement intégral de la génération précédente, un croît faible pour Bongheat (nous avons expliqué comment nos taux de remplacement bruts sont des taux-minima), important pour Thiolières et substantiel pour Collanges.

9) L'évolution de la mortalité :

Sur l'allongement de la durée moyenne de la vie humaine au cours du XVIII[e] siècle les « arithméticiens politiques » sont généralement d'accord (84) ; Mols remarque que les premiers bénéficiaires de cet allongement ont été les adultes et les jeunes enfants (85) à l'exclusion des classes d'âge supérieures à 50 ans ; ces assertions

Retrouver ce titre sur Numilog.com

vont dans le sens de nos observations : les crises « de mortalité » sont encore relativement fréquentes en Auvergne au cours du siècle, mais elles perdent progressivement leur caractère catastrophique pour donner lieu à des bilans démographiques annuels déficitaires certes, mais sans commune mesure avec ceux que Goubert a présentés pour son Beauvaisis du XVII[e] siècle ou pour la paroisse angevine de St-Lambert des Levées. Prenons les familles reconstituées de Collanges, où il semble bien que la tenue des registres paroissiaux ait été irréprochable dès le début du siècle : la crise de 1709 s'y marque par 22 décès, et l'année suivante la chute corrélative des conceptions se traduit par 2 naissances, soit un rapport de 22/2 = 11 que nous considérons comme significatif ; or la plus grave des crises ultérieures à Collanges, celle de 1761, se marque « seulement » par 20 décès, et la chute consécutive du nombre des naissances par 15 naissances : indice 1,3 !

Graphiques n° 5 A et B

Quant aux autres crises, elles se traduisent par ces données et indices qui portent argument dans le même sens :

années	1721.	1729.	1739.	1743.	1763.	1767.	1779.	1783.	1786
sépultures	12	14	16	18	17	13	17	16	12
conceptions	3	4	7	9	14	13	15	8	6
indices	4	3,6	2,7	2	1,2	1	1,1	2	2

Rappelons qu'à St-Lambert des Levées où le vieux style démographique est typique, on constate lors des grandes crises de 1602, 1628, 1651 ou 1663 un contingent de sépultures qui atteint 3 à 4 fois le montant moyen et une telle diminution du nombre des conceptions que l'indice obtenu par leur quotient s'élève à 4 en 1602, puis à 10 (1626), 4,5 (1651) et 4 (1663) ; les cas de Bongheat et Thiolières n'offrent d'intérêt qu'à partir du moment où toutes les sépultures sont effectivement enregistrées par les curés, soit depuis 1770 ; or les indices représentatifs de l'intensité des crises restent modérés comme ceux de Collanges depuis 1730 :

		1773.	1774.	1779.	1780.	1786.	1789.
Bongheat	sépultures.	27			24		
	conceptions	16			17		
	INDICE.	1,8			1,5		
	sépultures		16	22		12	18
	conceptions		14	12		10	13
	INDICE.		1,1	1,6		1,2	1,6

Les graphiques et ces indices représentatifs matérialisent pour nous un changement de nature plus encore qu'un changement d'intensité du phénomène. En effet les populations ne subissent plus à partir du premier quart du XVIII[e] siècle les coups d'arrêt qui, antérieurement, et pour un temps plus ou moins long brisaient leur expansion numérique. On peut parler de « crises de mortalité exceptionnelles » jusqu'en 1710 environ ; à partir de ce terme, des crises participant du même caractère s'esquissent ça et là en Auvergne jusque vers 1740 : elles ne présentent toutefois plus le même caractère de lames de fond démographiques, anéantissant une fraction importante de la population sur une vaste aire territoriale et en amputant le potentiel de reproduction.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Après 1745, les crises sont larvées, se résolvent en tensions pures et simples : « chandelles » aux pointes émoussées des profils des sépulture qui paraissent sur nos graphiques, mouvements régressifs des conceptions qui sont plutôt des dépressions concrétisées par les profils des baptêmes pour l'année suivante...

Les reconstitutions de familles n'ont pû être effectuées systématiquement que pour quatre paroisses éloignées les unes des autres et sur une durée de moins d'un siècle ; comme quatre paroisses sur un total de 686 constituent un très faible pourcentage, nous avons reconstitué, pour prévenir les objections reposant sur la médiocrité du sondage une série de familles appartenant à cinq paroisses : Tissonnières, Agnat, Montfermy, Saulzet-le-Froid et Royat ; des échantillons d'une vingtaine de mariages pris dans l'ordre où ils se présentaient sur les registres paroissiaux, successivement dans la première puis dans la seconde moitié du siècle, ont servi de points de départ à la reconstitution des familles (86), et à partir de 203 mariages, il a été possible de suivre jusqu'à leur terme 162 unions ; il s'agissait de tenter une critique des résultats apportés par les reconstitutions systématiques des mariages de Bongheat, La Tour-Goyon, Collanges et Thiolières, en les confrontant avec les résultats globaux livrés par des lots de mariages « situés » dans les deux moitiés du siècle, lots au sein desquels les particularités afférentes à chaque paroisse seraient diluées dans l'ensemble.

Graphique n° 14

Dépouillement fait de toutes les fiches de famille, on obtient pour 162 cas étudiés, un total de 713 naissances soit un quotient de 4,35 enfants par ménage ; à partir de l'histogramme des fréquences qui rend compte du nombre de familles correspondant à chaque effectif-enfants, on discerne un cas modal de 7 naissances par famille, qui est ramené à 6 en tenant compte des remariages, lesquels montent à 14,9 % des unions initialement considérées ; en ce qui concerne la durée des mariages, que nous envisagerons comme le point essentiel de cette vérification, nous avons obtenu pour les deux « lots » demi-séculaires d'unions constitués (lots de 58 mariages pour 1700-1750 et de 44 mariages pour 1750-90) :

Durée des mariages	Nombre d'années. 0 à 5.	5 à 10.	10 à 15.	15 à 20.	20 à 25.	plus de 25
avant 1750	9	13	7	10	9	11
taux:	15,1%	22 %	11,8%	16,9%	15,1%	19,1%
aprés 1750	4	10	6	7	13	4
taux:	9 %	21,6%	13,6%	15,8%	29,5%	10,4%

On remarque donc une tendance à l'allongement de la durée des mariages, sensible surtout pour les premiers intervalles, les plus « utiles » démographiquement parlant : si 37,1 % des mariages étudiés sont rompus par le décès d'un des conjoints avant dix années révolues d'union, pour le « lot » tiré de la première moitié du siècle, 30,6 % seulement le sont pour le lot sis dans la seconde moitié. De même les constatations faites plus haut sont corroborées sur divers points de détail : délais entre ruptures d'unions et remariages, fécondité de

Retrouver ce titre sur Numilog.com

la plupart de ces remariages, qui « rattrapent » en partie les pertes résultant de ces ruptures en matière de natalité, et surtout, tendance à l'accroissement de l'âge au mariage d'un demi-siècle à l'autre, très accentuée dans le cas particulier de Saulzet-le-Froid.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Chapitre IV

CLIMAT ET RYTHMES DU PHENOMENE DEMOGRAPHIQUE EN BASSE-AUVERGNE

I. — Les rythmes

Que la dynamique démographique y soit rythmée par le mouvement cyclique des saisons et des travaux agricoles, qui le pourrait nier ? Les graphiques cumulatifs par mois des baptêmes — qui suivent toujours les naissances de moins de 48 heures — font ressortir la périodicité d'un mouvement annuel étroitement modelé sur le cycle biologique : puissante poussée des naissances en janvier, février et mars, diminution générale dès le mois d'avril, dépression d'été et d'automne, reprise aux approches de novembre qui marque souvent un second sommet de la courbe, et nouveau tassement en décembre. Le balancement entre deux maxima de novembre et surtout de mars est donc le fait d'une accumulation des conceptions en mai-juin d'une part et en janvier et février de l'autre ; à l'origine du second sommet des courbes il faut peut-être voir le blocage de nombreux mariages au mois de février, avant le Carême, « temps prohibé » par l'Eglise, blocage qui apporte un certain contingent de « naissances immédiates » sous simple délai de neuf mois ; la diminution du nombre des conceptions en été et la chute corrélative des naissances dès avril s'expliquent sans doute par l'intensité de l'effort physique que doivent fournir en peu de semaines hommes et femmes pour faucher et engranger les foins, moissonner, donner leurs dernières façons aux vignes, bref pour conclure la campagne agricole ; il est d'ailleurs remarquable que le maximum des naissances de février-mars se déplace vers avril dans les paroisses de montagne, celles où la moisson du seigle ne commence jamais avant le mois d'août (87), alors qu'en plaine il advient au contraire qu'il tende à se déplacer vers janvier (88) ; le minimum de décembre est fréquemment esquissé mais ne se retrouve pas partout et est souvent purement indicatif : faut-il y voir, comme le voudrait Mols (89), la trace d'une abstinence conjugale fréquente pendant la période du Carême, qui lui correspond pour les conceptions ?

Graphiques n° 15

Dans les paroisses de grande émigration saisonnière, le schéma se trouve profondément déformé ; ces paroisses de montagne se vident à la Toussaint de nombreux jeunes hommes, scieurs de long, peigneurs de chanvre, pionniers chaudronniers ou colporteurs, qui ne reviennent qu'à Pâques pour quelques échelons précurseurs, ou surtout à la fin de juin (à la saint Jean) ; aussi les conceptions accusent-elles une

Retrouver ce titre sur Numilog.com

diminution sensible de novembre à mai, ce qui se traduit par une chute brutale du nombre des baptêmes de juillet à novembre ; le second maximum disparaît ou s'estompe car les mariages de fin d'hiver sont rares : « A Pâques on marie les ânes, à la Saint-Jean les bons enfants », est le dicton de la jeunesse des paroisses d'émigration ! La courbe des naissances se relève progressivement dès décembre, rendant compte du retour des premiers émigrants dès mars, en fonction du succès ou de l'échec de leurs entreprises (90).

Le mouvement des mariages est d'abord gouverné par la liturgie catholique ; les couples qui veulent se marier en mars ou en décembre doivent obtenir une dispense de l'officialité pour « mariage en temps prohibé » ; de même, en règle générale, peu de mariages en été, où les gros travaux agricoles laissent peu de temps pour les festivités familiales. Les mariages s'accumulent au contraire en février dans les paroisses sédentaires : à la veille du temps de Carême, la courbe cumulative mensuelle des mariages dessine une chandelle caractérisée ; un second maximum plus modeste apparaît souvent en novembre avant la période prohibée de l'Avent. Dans les paroisses « émigrantes » telles qu'Anzat-le-Luguet ou Mollèdes, c'est au contraire le maximum d'été, au cœur de la période de séjour des émigrants temporaires au pays, qui se manifeste avec vigueur, escorté par une seconde poussée d'unions en automne, au mois d'octobre, avant le départ des émigrants pour une nouvelle campagne.

La mortalité est-elle aussi commandée par le flux et le reflux des saisons ? Cette influence est particulièrement nette pour ce qui regarde la mortalité infantile ; entendue au sens strict, cette mortalité du tout premier âge ne devrait pas comporter les mort-nés puisque ceux-ci n'ont aucune raison de figurer sur les registres de baptêmes. La logique et la pratique n'ont en la matière rien de commun, car les matrones lors des accouchements ondoient à tout hasard les bébés, qu'ils aient donné ou non signe de vie ; et à cause de cet usage de routine, la mortinatalité apparaît dans les séries paroissiales ; quant à la mortalité chez les nourrissons de moins d'un an, c'est au mois de février ou de mars qu'en culminent les courbes (91) : il importe certes de remarquer que ce sont aussi les mois où les naissances sont les plus nombreuses, où sont donc les plus nombreux les bébés nouveau-nés plus vulnérables, faciles victimes des accidents consécutifs en cette saison aux refroidissements en tous genres (92) ; un second maximum apparaît en été ou au début de l'automne, moins fréquent que le premier, moins accusé, et difficile à localiser : on le trouve en septembre dans la Limagne et ses marges orientales alors qu'il se situerait plutôt en novembre dans les paroisses montagneuses de la chaîne occidentale ou des massifs volcaniques du Sud-Ouest. Il est curieux que, — Thiolières est à cet égard la seule exception —, l'été fournisse aussi un minimum accentué, sis en juillet ou en août ; sans doute ce minimum peut-il être mis en rapports avec le minimum correspondant de la courbe des baptêmes : il naît moins d'enfants au cours de ces mois, donc il s'y trouve moins d'êtres sous-résistants voués aux accidents pathologiques graves ; par ailleurs, l'allaitement

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Graphiques n° 16

au sein maternel, général dans les campagnes du temps, limite dans une large mesure les risques de toxicose estivale ; grâce aux quelques courbes, trop rares, que notre documentation nous a permis d'établir pour la première moitié du siècle, nous pouvons par comparaison avec les profils de mortalité infantile de la seconde moitié saisir la mise en place de ce maximum principal d'hiver qui caractérise l'époque moderne : aussi bien, dans les régions montagneuses où la claustration hivernale dans les étables de toute la partie sédentaire de la population était de règle (93), les conditions d'hygiène contribuaient-elles vraisemblablement à accroître encore en cette période de l'année les accidents fatals aux très jeunes enfants.

Conformément aux observations faites par Buffon et par Messance, la mortalité générale culmine ordinairement en mars et avril ; elle diminue régulièrement jusqu'au mois de juillet où elle passe par un minimum, et recommence à croître rapidement (contre-coup des durs travaux de l'été ?), puis après avoir connu une certaine rémission au début de l'automne reprend sa marche ascendante vers les sommets de mars- avril ; il s'agit là de l'oscillation normale du phénomène au long des années ordinaires ; mais ce mouvement est, bien entendu, perturbé lors des épidémies qui accumulent parfois les décès en peu de semaines : il est d'ailleurs certain qu'en Basse-Auvergne nombre d'épidémies surviennent aux changements de saisons, en mars et avril et surtout en fin d'été, en septembre ou octobre.

Graphiques n° 17

L'été est donc une morte-saison démographique, après une époque marquée par l'abondance des naissances et le grand nombre des mariages, et avant une reprise progressive des modifications qui transforment en automne le stock humain ; toutefois, plus on s'élève en altitude, plus, sous l'influence du facteur « émigration », les rythmes biologiques sont déformés ; rejet de l'étiage des naissances vers les mois d'automne, des plus bas niveaux des mariages vers le printemps, et accroissement sensible de la mortalité estivale en conséquence des fatigues subies par les émigrants ; la pulsation de la vie dans la montagne n'est pas scandée sur le même mètre que dans la Limagne ou le pays coupé !

II. — La tonalité de la démographie auvergnate

Dans quel environnement se déroulent les étapes de l'existence humaine ? Quel est le comportement des individus confrontés avec les échéances majeures de la vie, naissance, mariage, maladie et mort et quelles conceptions de la condition humaine traduit-il ? Un tel thème de recherches implique deux ordres de préoccupations, selon qu'il se situe au niveau de l'individu, contraint de réagir aux grands problèmes qui jalonnent sa vie d'être raisonnable et volontaire, ou qu'on le place sur le plan collectif, celui des communautés d'habitants liés par des intérêts, des traditions, des complémentarités, qui réglementent, codifient, censurent ou encouragent des pratiques, des coutumes ou des représentations objectives.

Faut-il considérer comme un document, certain passage du roman

Retrouver ce titre sur Numilog.com

de Diderot, « Jacques le Fataliste », traitant du climat psychologique qui pousse à l'exubérance de la natalité chez les « gueux » (94) ? Au premier stade de la vie, l'être humain né auvergnat a en tous cas à faire face à de dures réalités. Les accouchements sont souvent pratiqués par des voisines âgées, à défaut de ces sages-femmes ou « matrones » suffisamment instruites dont les procès-verbaux de visites épiscopales font ressortir le très petit nombre (95) même pour des localités peuplées. Au reste la présence de sages-femmes n'arrange pas forcément les choses, encore qu'elles poussent parfois la présomption jusqu'à tenter des opérations césariennes (96) ; malgré les enquêtes et les projets formés sous la Régence pour « instruire les matrones (97) », celles-ci, qui « s'érigent parfois elles-mêmes dans cette profession », sont considérées comme des fléaux redoutables par de nombreux administrateurs et curés ; le subdélégué d'Issoire écrit : « elles n'ont d'autre privilège que celuy de faire périr impunément par leur ignorance un nombre infiny d'enfants et de mères » ; c'est encore le sentiment du curé de Menet un demi-siècle plus tard. Malgré une compétence technique en principe contrôlée, les chirurgiens ne semblent guère mieux réussir, et les mentions des registres de catholicité en font foi, qui signalent de nombreux décès de femmes en couches après insuccès d'opérations tentées par ces hommes de l'art (98) : on sait maintenant que le rachitisme et la sous-alimentation juvéniles ont souvent pour effet un rétrécissement du bassin des filles très préjudiciable au bon déroulement des accouchements ; par ailleurs, l'ignorance dans la France du XVIII^e^ siècle d'une technique devenue courante en obstétrique au siècle suivant, la « version podalique », rend extrêmement périlleux les accouchements lorsque l'enfant se « présente mal » ; là se trouvent sans aucun doute les raisons profondes des très nombreux décès de mères à leur terme et de la mortinatalité qui les accompagne. Qui pourra jamais, en l'état de la documentation, faire le décompte des boiteux, aveugles ou infirmes congénitaux de toute espèce dont l'Auvergne du XVIII^e^ siècle est riche (les sources hospitalières sont suggestives sur ce point), et dont les déficiences n'ont d'autre origine que les manœuvres maladroites d'accoucheurs ignorants ? Les accidents post-obstétricaux ou les fièvres puerpérales paraissent avoir été également multiples, d'après la proximité que l'on peut déceler des décès de jeunes femmes et de leurs derniers accouchements ; les accidents mortels sont particulièrement fréquents chez les « primipares », et le mariage devient ainsi dès ses premiers mois une dangereuse aventure pour les jeunes épouses ; d'assez nombreux mariages de très jeunes filles à peine nubiles (la proportion des jeunes épousées de 14 ou 15 ans est faible mais non insignifiante) leur crée des risques supplémentaires inhérents à une imparfaite nubilité. Quant aux interruptions de grossesse, si nous les devinons parfois à considérer des décès de jeunes femmes concomitants à des affaiblissements sensibles de l'effectif des naissances, il est bien impossible de pousser les déductions jusqu'à distinguer entre avortements accidentels (d'origine carentielle par exemple), et accidents abortifs causés par des manœuvres volontaires.

Retrouver ce titre sur Numilog.com

Le nouveau-né courra de grands risques pendant la première année de sa vie ; à côté des endémies infantiles (99), en temps de misère et de disette, il risque l'abandon par « exposition », qui ne joue pas seulement à l'égard des seuls enfants illégitimes ou adultèrins, mais vient aussi des « gueux » accablés par un progéniture trop lourde à nourrir (100). Risque encore qui découle autour des petites villes de la mise en nourrice des enfants de la classe aisée ou des enfants trouvés, recueillis dans les hôpitaux-généraux : le partage du lait maternel, l'accroissement de la densité de la population infantile rendent le terrain réceptif aux germes pathogènes (101) ; la disparition de nourrissons qui, pendant la durée de l'allaitement, jouent pour beaucoup de femmes le rôle d'écrans protecteurs contre de nouvelles grossesses, provoque souvent à terme exactement réglé des naissances de « récupération » (102).

A la campagne, l'enfant cesse vite d'être exclusivemnt une charge ; un peu partout et en montagne bien plus qu'en plaine, il lui incombe de garder les bestiaux : une ordonnance du châtelain de Vodable invite en 1743 ceux des villageois qui n'ont pas d'enfants ou de domestiques pour les garder à mettre leurs cochons « à la garde publique » dans les communaux, et cela à titre onéreux (103). Sans parler des parents qui louent leurs enfants aux mendiantes désireuses d'attendrir la charité publique, il en est qui, dans les villages d'émigration confient les leurs aux pionniers ou aux scieurs de long partant pour les provinces étrangères : chaque « équipage » en emmène un pour faire la cuisine, servir de grouillot, et éventuellement mendier (104) ; les ramoneurs emmènent également de nombreux gamins... enfin les domaines engagent des petits domestiques ou paient souvent des journées d'enfants pour des tâches comme l'épierrage ou le ramassage des glands ; dès leur première communion les filles peuvent être placées comme servantes dans les petites villes où la bourgeoisie, même menue, paraît avoir déployé un certain faste ancillaire (105).

Le registre des grossesses de la prévôté d'Issoire (106) montre que certaines d'entre elles se trouvaient aux prises avec des tentations lourdes de conséquences : il apparaît bien là que le grand nombre des naissances illégitimes survenant dans les villes est lié à la présence d'une domesticité féminine jeune et sans grande défense en provenance de la campagne (107).

Evidemment, le mariage pose des problèmes d'ordre financier que la coutume et un très vif souci du formalisme juridique permettent de résoudre dans des conditions quasi stéréotypées : les fiançailles, qui ont la valeur d'un engagement devant l'Eglise et sont souvent immédiatement suivies de la passation du contrat de mariage, ne peuvent pas être rompues sans la rédaction d'un acte notarié qui comporte indemnisation de la partie lésée (108). Le mariage lui-même est assorti de modalités matérielles qui en explicitent la fonction dans le cadre de la famille : les mineurs « de vingt-cinq ans » doivent avoir l'autorisation de leurs parents ou de leurs tuteurs et les enfants majeurs ne peuvent convoler contre la volonté de leurs parents vivants

Retrouver ce titre sur Numilog.com

qu'après leur avoir signifié par huissier leur intention de passer outre (actes dits « de respect », qui sont d'ailleurs fort rares dans les minutiers notariaux). Les contrats de mariage qui accompagnent une forte proportion des unions (109) réglementent minutieusement l'organisation du ménage et la future dévolution des biens en fonction de leur « estoc » d'origine, après la rupture du mariage. Ils consacrent généralement le régime dotal qui est à la fois le régime légal et le régime conventionnel par excellence en Auvergne (110). Mais le pivot du régime matrimonial auvergnat à cette époque est l'institution d'héritier ; celle-ci répond, semble-t-il, au désir constant chez les parents, en un temps où le vieillissement est rapide et où les infirmités ont tôt fait de réduire le cultivateur propriétaire ou journalier à l'inaction et à la misère, de s'assurer un soutien pour l'avenir. L'institué, fils ou gendre, est l'héritier du patrimoine à charge pour lui de désintéresser les autres enfants en leur versant une « légitime » ou une « constitution » supérieure à la légitime, dont le montant est exactement stipulé dans l'acte. L'institué doit par ailleurs le plus souvent vivre « à pot et à feu » avec les instituants auxquels il apporte le secours de son travail, de son « industrie » (111). Le père dépourvu de fils, ou dont les fils ont quitté le village, use de cet artifice juridique pour marier une de ses filles « dans la maison », où selon une formule populaire, l'époux « entre gendre » ; sur ce thème général bien des variations sont possibles : mariages de tout jeunes gens avec de riches veuves qui se signalent par d'étonnantes disparités d'âge et préparent de fructueux veuvages (112) tout en garantissant une immunité appréciable en matière de charges de famille, — mariages d'essence juridique très particulière conclus par les « consorts », membres des communautés taisibles nombreuses encore dans le Nord-Est de la province, et qui incorporent de nouveaux participants sans droits personnels particuliers à la « frérèche » régentée par le « maître » (113). A tout hasard, les plus pauvres dont les apports sont réduits à leur plus simple expression, stipulent, par le contrat qu'ils n'en rédigent pas moins, qu'ils se marient « avec leurs droits » (114) ; les dots ont beau être généralement misérables en Limagne en 1780-90 et rouler souvent sur des légitimes de 20, 30 ou 40 livres dont les débiteurs ne se libèrent qu'en plusieurs termes, quelque chose de l'âpreté de la lutte quotidienne pour l'existence passe dans ce souci constant d'enfermer dans des cadres juridiques sans équivoque les droits et devoirs de chacun vis-à-vis de tous, parents ou alliés.

Les « ingrés en religion » constituent un débouché hors-mariage qui, vers la fin du siècle tend à perdre de son importance ; les religieux séculiers ou réguliers des deux sexes sont au nombre de 5 204 (3 429 hommes et 1 775 femmes) dans tout le diocèse de Clermont d'après l'abbé Expilly, qui écrit en 1764 (115) ; les statistiques de l'intendance qui rendent compte des « professions en religion » et des « morts en religion » année après année accusent un déficit qui va se creusant de plus en plus de 1770 à 1789 ; les enfants ne se plient plus toujours à la volonté paternelle lorsqu'il est fait pression sur eux pour déterminer une vocation incertaine (116) et le « titre cléri-

Graphique n° 18

Retrouver ce titre sur Numilog.com

cal » de 80 livres de rente exigé par l'autorité épiscopale pour assurer une vie matérielle décente aux candidats à la tonsure restreint les possiblités d'accès au clergé séculier (117).

Donc, la règle, les taux élevés de nuptialité que nous avons relevés en font foi, est le mariage ; sur l'ambiance qui enveloppe la vie conjugale et le côtoiement intime des générations, très fréquent puisqu'il est la contrepartie du système de l'institution contractuelle, peu de notations intéressantes : assez nombreux sont les contrats de mariage qui contiennent une clause de sauvegarde pour le cas d'incompatibilité d'humeur entre parents et enfants résidant sous le même toit (118), mais il est impossible de discerner dans quelle mesure elle peut avoir à jouer ; les procès criminels font d'ailleurs très rarement état de dissentiments de ce genre comme origines de troubles plus sérieux ; autant les brutalités spontanées parfois graves jusqu'à l'homicide, sont fréquentes, qui opposent en des rixes ou à l'occasion de guets-apens individu à individu ou groupe à groupe, autant les voies de fait ou les crimes « intra-familiaux » paraissent inconnus : on peut certes tirer de ce silence des textes des conclusions opposées, soit que l'on y voie l'indice d'une forte cohésion familiale, d'une solidarité qui ne se laisse pas entamer, — soit que l'on considère au contraire que les heurts qui surviennent au sein d'une maisonnée, parce qu'ils relèveraient aux yeux des paysans auvergnats d'une sorte de juridiction familiale, ne viennent jamais devant les instances seigneuriales ou royales ; les situations contractuelles bien précisées par les actes notariés, l'expérience des tabellions et le jeu des précédents aidant, facilitaient peut-être en fait le maintien des bons rapports entre générations.

Le « contrepoint » juridique de l'existence du rural auvergnat se poursuit, à travers les quittances reçues ou délivrées en contre-partie des portions de dot successivement obtenues ou versées, des ratifications, des subrogations, des « traités » et autres actes proprement liés à l'exploitation agricole, tels que ventes ou achats, baux à ferme ou accenses... jusqu'à un terme marqué, lorsqu'une institution contractuelle octroyée à l'occasion du mariage d'un enfant de la maison n'a pas réglé la dévolution du patrimoine familial, par un testament qui est généralement olographe. Ce sont les chirurgiens de village bien plus que les médecins, peu nombreux, qui ont la charge d'aider les villageois à vivre et à mourir ; c'est à eux qu'après un « carillon » ou une rixe en foire, les blessés s'adressent pour se faire soigner aux frais de leurs agresseurs, constat dûment dressé (119) ; mais il est bien certain que les rebouteux ou gens « à secret » ont eux aussi une clientèle souffrante importante (120) ; et le notaire a encore parfois occasion d'intervenir, comme dans l'affaire conclue entre Nectaire Vasson, laboureur du Vernet-Sainte-Marguerite et le sieur Pioche, apothicaire de Murat, véritable contrat de guérison par lequel le second s'engage à débarrasser Vasson d'un « petit chancre » à la jambe droite moyennant 150 livres (121) !

La solidarité familiale revêt une vigueur toute particulière dans ces associations « à pot et à feu » de frères et sœurs, souvent mariés,

qui persistent à travers toute l'Auvergne. Dans la région de Thiers et le Nord-Est montagneux de la généralité, les grandes communautés taisibles groupant souvent plusieurs dizaines de membres sous l'autorité d'un « maître » et d'une « maîtresse » survivront au delà de la Révolution ; l'intendant Chazerat exaltera et fera connaître jusqu'à Versailles les « Quittard-Pinon » qui le recevront au hameau des Quittars et auxquels il rendra leur politesse en son château de Limons (122) ; il paraît toutefois indéniable que ces familles patriarcales, aux caractères archaïsants, que la sensibilité du temps aimait à parer de « vertus antiques », connaissent une certaine décadence (123) ; les progrès de l'individualisme se marquent par les « partements du chanteau », la dissolution suivie de partage, de plusieurs d'entre elles (124).

Ce paysan auvergnat que les médecins nous décrivent, en temps d'épidémie, refusant de se soigner et attendant la mort avec une sorte de fatalisme qui ressemble à de l'hébétude, c'est en faisant appel à son amour pour les siens, s'il faut en croire Tixier, médecin de Clermont commis à la lutte contre les épidémies, qu'il est possible de l'attendrir : « La crainte de la mort qu'on leur fait envisager est pour l'ordinaire un moyen peu puissant. Ils disent seichement qu'ils ne la craignent pas et que les remèdes ne sçauraient les en garantir. On les fait revenir en atirant leur confiance à force de les raisonner avec bonté en leur représentant le triste état où serait réduit leur famille par leur mort. » A vrai dire, Tixier connaît bien un autre moyen d'obliger « les plus revesches » à se laisser soigner : c'est de les menacer de faire doubler leur taille !